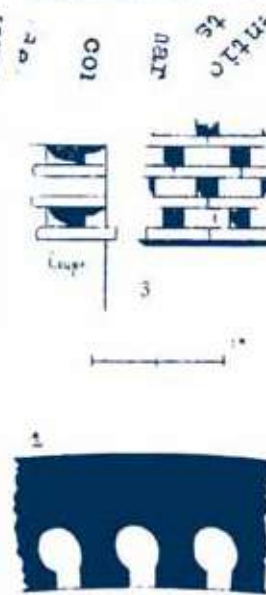
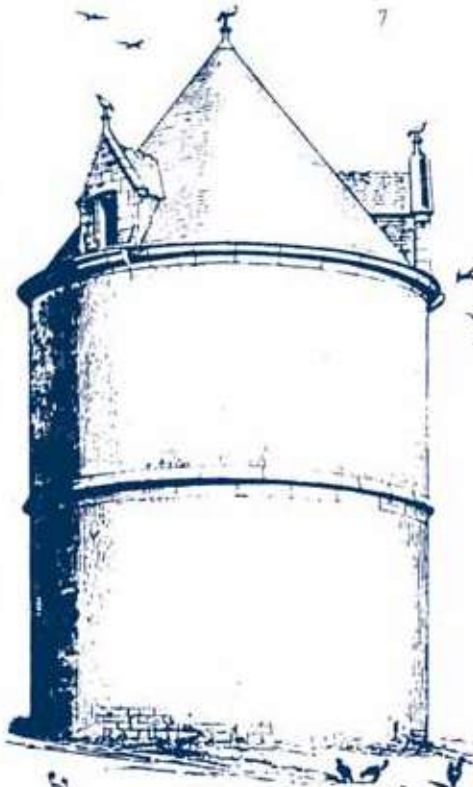
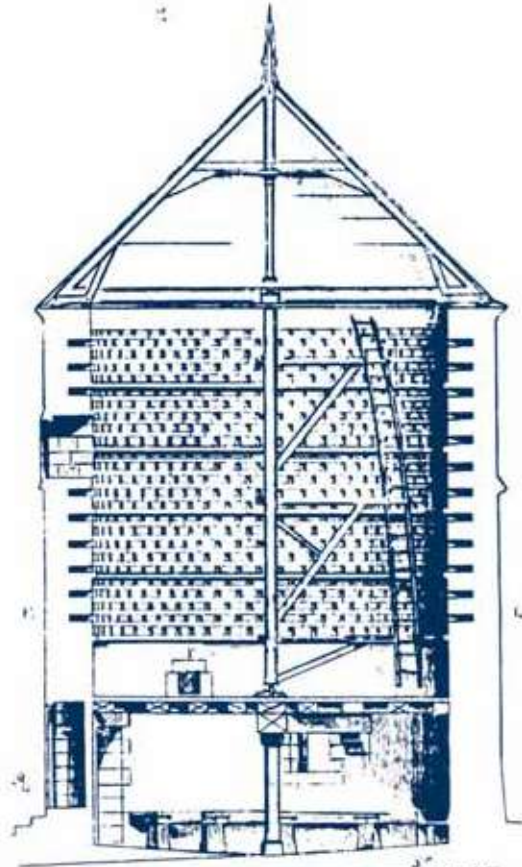
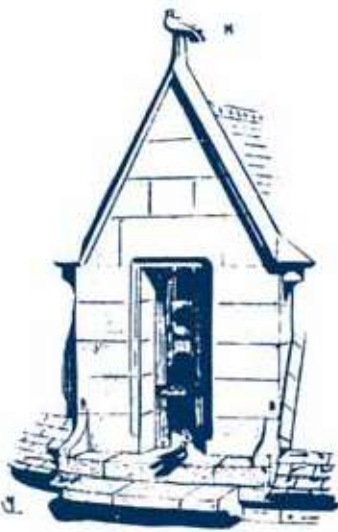


# SAUVEGARDE VEXIN SAUSSERON

Bulletin n°35 - 2018



# SOMMAIRE N° 35

---

• <b>Le mot du Président</b> .....	<b>1</b>
<i>Daniel Amiot</i>	
• <b>Openfield, paysage oublié, paysage nié ?</b> .....	<b>2</b>
<i>Patrick Gautier</i>	
• <b>Présent et avenir des parcs naturels régionaux en France</b> .....	<b>24</b>
<i>Jean-Claude Cavard</i>	
• <b>Les oiseaux communs de chez nous</b> .....	<b>33</b>
<i>Monique Cossard</i>	
• <b>Des bornes, clôtures, murs de soutènement et plantations en limite de propriété</b> .....	<b>51</b>
<i>Jean-Claude Delesne</i>	
• <b>Jean de Santeuil (1630-1697)</b> .....	<b>61</b>
<i>Jean Deschamps</i>	
• <b>La véritable histoire du manoir de Launay</b> .....	<b>81</b>
<i>Jean Deschamps</i>	
• <b>Auvers sur Oise. Maison des Illustres</b> .....	<b>91</b>
<i>Daniel Amiot</i>	
• <b>In Memoriam. Jean Luc Maire</b> .....	<b>96</b>
• <b>Nouvelles</b> .....	<b>98</b>

## Crédit photographique

ALIZARI : p 1 - - AMIOT Daniel : p 1, p 60, 96 - DELCAMPE.fr p18, 22 - CAVARD J.Cl. : p 9, 14, 21, (*iau*) 27, 39 - DELESNE J.Cl. : p 53 à 60 - COSSARD Denis : p 48 - COSSARD Monique, (*wikipedia*) p 33 à 49 - DESCHAMPS Jean: p 61, 62, 65, 69, 81, 84, 88, 89, 90 - GERMAIN Françoise: p 91, 98 - L'HISTOIRE.FR: p 11 - LEGOUT Cl p 96 - LHOMEL : p 2, 23 - MUNICH, NEUE PINACOTHEQUE, p 19 - MUSEE DU VIN: p, 7 - WIKIPEDIA : p 5, 6, 7, 15, 17, 33 à 49, 82

La SVS laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs opinions.  
La reproduction partielle ou intégrale des textes et illustrations  
est soumise à un accord préalable.



# LE MOT DU PRÉSIDENT

---

**2018**, est une année paradoxale.

*Jamais nous n'avons entendu tant vanter le Patrimoine. Le financement de sa sauvegarde par le Loto "Stéphane Bern" est une belle idée, même si elle semble privilégier des bâtiments de prestige et oublier le patrimoine rural et le petit patrimoine qui font la beauté de la France.*

*Il en est de même pour les journées du patrimoine dont l'incontestable succès conduit une grande partie du public à satisfaire une curiosité "people", des heures d'attente pour visiter l'Elysée, plutôt qu'une attirance culturelle à la découverte de patrimoines modestes ou en danger.*

*En contradiction avec les bonnes paroles de l'Etat, vantant nos richesses patrimoniales, la loi ELAN relative à l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, enfin promulguée le 23 novembre, contient des dispositions dont certaines conséquences pourraient être très négatives pour le patrimoine architectural et les sites. Ainsi l'article 15 où l'avis conforme des ABF, jusqu'ici contraignant, sur l'autorisation des travaux en site patrimonial remarquable, est remplacé par un avis simple, purement consultatif, dans deux cas : l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et les permis de démolir l'habitat déclaré insalubre ou objet d'arrêté de péril.*

*Ces dispositions sont inquiétantes. Parions que les opérateurs de téléphonie mobile n'auront aucune difficulté à convaincre nombre de maires d'installer leurs antennes dans une zone protégée, clochers d'église par exemple, et que des constructions ou des quartiers entiers, méritant une sauvegarde, seront rasés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), au prétexte de la résorption de l'habitat insalubre ou dangereux. "Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage"!*

*S'ajoute à ces dispositions, la suppression des concours d'architecture pour les logements sociaux. C'est peu faire cas des locataires. On pourrait se croire revenu aux multiplications des "cages à lapin" dans les décennies qui ont suivi la guerre.*

*Force est de constater que loi Elan, vise à "construire plus, plus vite et moins cher". On croit entendre Mao Tsé-toung: "sans destruction, pas de construction". Si dans les suites de la guerre on avait rasé tous les logements jugés indignes et insalubres, il ne resterait plus grand chose des Patrimoines, en particulier des cœurs de ville, heureusement sauvés par la loi Malraux.*

*A l'heure où l'on annonce le triplement de l'implantation d'éoliennes dans les territoires ruraux, ce qui va conduire au triplement du prix de l'électricité, le ministre de la transition écologique et solidaire, programme de remplacer l'enquête publique, notamment pour les projets industriels éoliens, par une simple consultation par voie numérique. Ce projet de décret vise à supprimer les enquêtes publiques préalables au profit d'une simple décision préfectorale.*

Daniel AMIOT  
Président SVS-Vice-président AVF.



# PAYSAGES

## OPENFIELD, PAYSAGE OUBLIE, PAYSAGE NIE ?

Patrick GAUTIER

géographe, responsable du pôle aménagement du PNR du Vexin français

*C'est en constatant combien les paysages de grandes cultures, emblèmes du Vexin français<sup>1</sup>, sont déconsidérés autant que méconnus, que j'ai présenté lors des XXXVèmes Rencontres du Sausseron (27 novembre 2017) : "Openfield, le paysage oublié, le paysage nié?". Au travers de conversations, entretiens, échanges parfois surprenants, avec des acteurs importants de l'aménagement du territoire, j'avais pu constater depuis des années, à quel point ces paysages qui nous sont pourtant si familiers sont ignorés et même, pour de nombreux observateurs, considérés comme des paysages dégradés, détruits, sans intérêt ni valeur. Et donc comprendre combien l'histoire de ces paysages était méconnue, oubliée par nos contemporains.*



*A propos de la plantation d'une haie le long de la RD 14 entre Cléry-en-Vexin et Magny-en-Vexin...au cours d'un entretien professionnel, en 2016, avec un responsable du service des routes du Val d'Oise qui souhaitait planter une haie le long de la RD 14 entre Cléry-en-Vexin et Magny-en-Vexin, côté nord, pour empêcher la formation de congères en hiver<sup>2</sup>. Alors que cette proposition semblait s'imposer comme une évidence à mon interlocuteur, je tentais de l'alerter sur le risque qu'elle pourrait faire courir à la perception du paysage depuis la route, et au problème posé en termes d'identité de ce paysage emblématique. Voyant que nous n'étions pas du tout sur la "même longueur d'onde", je m'efforçais de développer et d'étayer mon propos. Fort opportunément, le département du Val d'Oise avait récemment publié, avec l'Etat, l'Atlas départemental des paysages<sup>3</sup>. J'en montrais donc les pages relatives au plateau du centre du Vexin, pages dans lesquelles un bloc diagramme commenté invitait clairement les acteurs de l'aménagement du territoire à "maintenir les ouvertures cultivées du plateau", le texte précisant bien que "d'un point de vue paysager, il n'est pas souhaitable d'inciter à la plantation de haies qui irait à l'encontre de l'identité du plateau cultivé et de la grande valeur de ses ouvertures"*

<sup>1</sup> Le logo du Parc naturel régional est constitué d'une ligne d'horizon ondoiyante, le plateau, duquel émergent deux épis de blé et la croix pattée de Guiry-en-Vexin, l'emblématique "Croix des blés".

<sup>2</sup> L'hiver 2012-2013 avait connu un épisode neigeux sévère occasionnant le blocage total de cette portion de route pendant une journée.

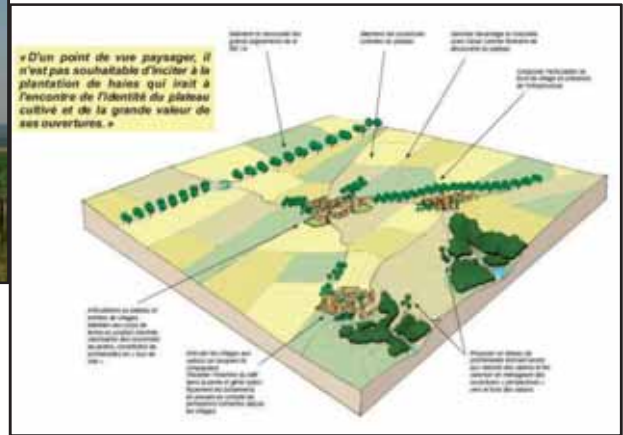
<sup>3</sup> Document original consultable dans toutes les mairies du Val d'Oise, au Parc et au CAUE, synthèse consultable sur le site du CAUE 95 :

# PAYSAGES



◀ Les grandes ouvertures visuelles du plateau vexinois depuis la RD 14. Par temps clair, la vue porte jusqu'aux confins méridionaux de la boutonnière du Pays de Bray, à 30 km de là.

*Bloc-diagramme issu de l'Atlas des paysages du Val d'Oise - Plateau central du Vexin français - Page 157*



Manifestement troublé par ces éléments, mon interlocuteur affirmait : " Mais avant, il y avait bien des haies ? " surpris que je ne partage pas son évidence. Souhaitant comprendre, quand et où se situait cet avant, je le poussais à approfondir son affirmation pour découvrir que dans sa pensée, « avant » correspondait à une période précédant la mécanisation de l'agriculture, donc les remembrements. La mécanisation est corrélée à un arrachage massif de haies qui "de toute évidence" préexistaient en ce lieu, en plein cœur du plateau du Vexin, comme partout en France.



***Le paysage « d'avant », universellement bocager, aurait été, dans l'imaginaire collectif, en grande partie détruit par les remembrements et la mécanisation du XXème siècle pour produire les paysages totalement ouverts que nous connaissons aujourd'hui.***

Suite à ce premier échange, j'ai pu à plusieurs reprises "tester" cette vision des choses auprès d'acteurs du territoire ou de simples observateurs. J'ai vérifié, à mon grand étonnement, que cette interprétation était très largement partagée. Mes interlocuteurs citaient comme référence absolue les informations télévisuelles qui, à chaque inondation catastrophique sur le territoire français, évoquent les effets pervers des « remembrements et arrachages de haies ». La France entière aurait donc été couverte de bocages, et à l'occasion de la mécanisation de l'agriculture, les remembrements et arrachages massifs auraient transformés une grande partie de ces paysages en « déserts cultivés » tels que nous les connaissons aujourd'hui. De cette chronologie « intuitive » découle assez logiquement une hiérarchie de valeurs tout aussi simpliste : le paysage "d'avant", de forme bocagère, est *supposé originel* et à connotation



# PAYSAGES

positive, à l'opposé du paysage « d'après », à connotation négative, celui des openfields (champs ouverts), considéré comme dégradé, détruit, repoussant,

## LE MYTHE D'UN PAYSAGE FAÇONNE PAR L'AGRO-INDUSTRIE DU XXÈME SIECLE

Se dessine ainsi le mythe, une sorte « légende rurale » d'un paysage de grands champs cultivés de « grandes cultures » qui aurait été façonné de toute pièces par l'agro-industrie au détriment d'un paysage préindustriel idéalisé, dominé par l'arbre et la haie, accueillant et bucolique.

*La mécanisation et l'agro-chimie sont souvent considérés comme l'origine de nos paysages ouverts et de grandes cultures qui nous sont familiers.*

Les souvenirs encore récents pour certains du passage de la traction animale à la traction mécanique, de l'apparition des engrais chimiques et pesticides, associés aux images



d'arrachages de haies et de vergers lors des remembrements bretons et normands des années 50 et 60 ont, semble-t-il, forgé cette idée que tous les paysages auraient autrefois



été plantés d'arbres et clos de haies au temps du travail manuel ou animal, et que les champs ouverts ne doivent leur existence qu'aux excès du modernisme. A aucun moment ne semble envisageable que l'histoire puisse être plus complexe ... et même bien différente !

*Il suffit pourtant de regarder les représentations de paysages que nous ont légués les peintres des périodes préindustrielles pour comprendre que ce mythe est sans fondement.*

Puisque la mécanisation, apparue au début du XXème siècle de façon marginale, qui se développe progressivement entre les deux guerres et ne supplante définitivement l'animal que dans les années 1950 est censée être l'origine des paysages ouverts, les tableaux du XIXème siècle devraient montrer exclusivement des paysages bocagers, couverts de haies et d'arbres.



Or une rapide recherche de représentations de paysages, dont certaines sont attestées comme étant du Vexin, montre qu'à l'évidence, les paysages ouverts que nous connaissons préexistaient à la mécanisation et à l'agro-industrie.

*Le goûter des cueilleuses d'oeillettes (1859, Picardie), Désiré-François Laugée (1823-1896)*

# PAYSAGES

Les peintres du XIX<sup>ème</sup> siècle nous donnent à voir des paysages de champs complètement ouverts, sans haies, avec à peine quelques arbres émergeant des vallons ou bordures de plateaux. Paysages ouverts dans toute l'étendue du bassin parisien, de la champagne berrichonne à la plaine picarde en passant par les plateaux lorrains ou franciliens, tout comme aujourd'hui.



*La moisson - (1882) Camille Pissaro (1830-1903)*



*Le sillon (1897) Edouard Debat-Ponsan (1847-1913)*



*Lever de lune à Auvers (1878), Charles-François Daubigny*



# PAYSAGES

*Ces tableaux, peints au cours du XIXème siècle, démontrent, que les paysages de champs ouverts existaient bien avant le développement de la mécanisation, des engrais et des pesticides auxquels ils sont volontiers associés dans l'imaginaire collectif.*

Ces représentations de paysage, aux horizons dégagés, quasiment infinis, où le ciel et la terre se rejoignent avec des effets de lumière saisissants d'où l'attrait des artistes pour les scènes d'aube ou de crépuscule, mettant en valeur les effets de lumière rasante comme le *Lever de lune à Auvers*, sont d'une grande beauté.

*L'homme à la houe (1860-62) Jean-François Millet (1814-1875)* ►

*Ces paysages étaient créés exclusivement à la force des animaux et des bras des hommes et des femmes, bien loin des excès de la mécanisation et de l'agro-chimie.*



**On ne trouve pas davantage de traces de bocage, de haies, ou de clôtures dans les scènes d'élevage :** que ce soit avec des moutons, des vaches ou même des oies, les paysages sont toujours aussi ouverts et dénués de frontières, de limites, de verticalité.



Pas de clôtures artificielles tels les palissades ou les barbelés que nous connaissons aujourd'hui : les troupeaux paissent sous la seule surveillance de bergers, vachers, et des chiens.

A la différence des pays de bocage où les haies assurent une fonction de clôture qui permet un pâturage individuel à la parcelle, en pays de champs ouverts, le troupeau est conduit collectivement et sans clôtures.

*Bergère avec son troupeau (1863)  
Jean-François Millet (1814-1875)*

## QUELLES SONT LES ORIGINES DE CES PAYSAGES OUVERTS ?

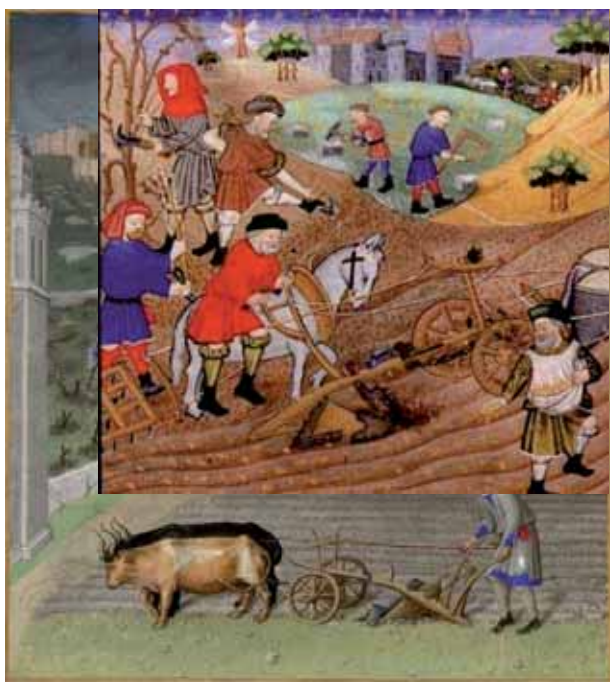
Puisque cette idée, selon laquelle les paysages ouverts seraient une création récente de la mécanisation et de l'agrochimie, est manifestement fautive, je me devais d'en évoquer les origines à mes interlocuteurs. Géographe de formation, ces notions me semblaient naturelles, et les souvenirs des cours d'histoire des structures agraires, dispensés à l'Université de Picardie Jules Verne par le Professeur Limouzin, dans les années 1990 étaient toujours dans ma mémoire.



# PAYSAGES

*Le vocabulaire agraire médiéval, autrefois connu de tous, semble aujourd'hui oublié de nos contemporains.* Les termes, finage, assolement triennal, vaine pâture, parcellaire en lanières, manse, ban ou réserve témoignaient de l'origine médiévale de ces paysages. Ils ne sont plus familiers à nos contemporains. Ces notions n'intéressent guère aujourd'hui, pas même les spécialistes du paysage. Pourtant lorsqu'on a la charge d'aménager un territoire, donc le modifier et le façonner, le préalable serait d'en bien comprendre le sens, l'origine, l'identité. Comment construire une politique pertinente d'aménagement et de paysage sur un postulat erroné?

**Peut-on s'appuyer sur l'iconographie passée pour appréhender l'histoire des paysages agraires?**



*Miniature non référencée montrant divers travaux de défrichement (essartage) et de mise en culture. On notera le soc de charrue en fer, et le collier de traction que porte le cheval, signes des progrès agricoles connus lors du moyen-âge.*

*Les très riches heures du duc de Berry(mars)*

***Il demeure difficile de déduire de ces miniatures médiévales, des représentations paysagères fiables et localisables.***

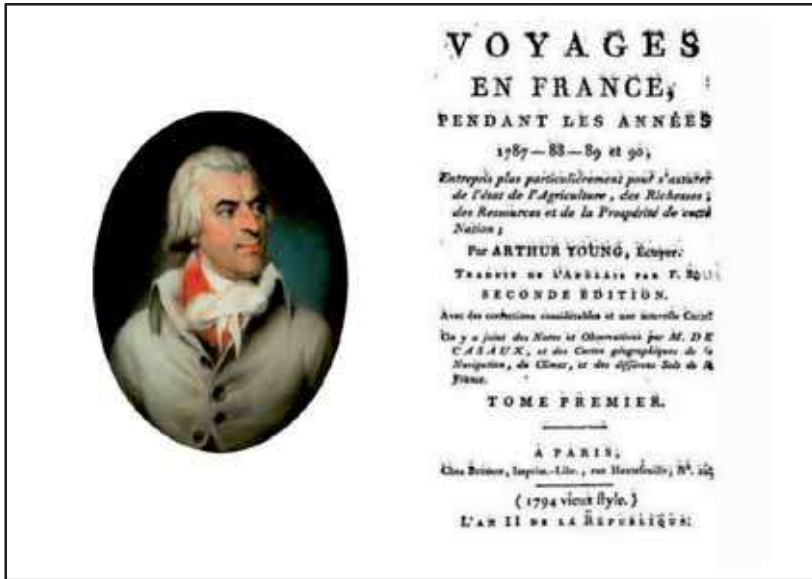
On y trouve évidemment une foule d'indices intéressants qui montrent de façon précise les travaux d'essartage, de labour, de semis, de moisson. Mais à mesure que l'on remonte dans le temps, elle se font moins figuratives et paraissent moins fiables et plus difficilement exploitables.

Les miniatures médiévales ne sont cependant pas avares en représentations de paysages de champs ouverts. On y trouve des clos de murs, des arbres isolés, beaucoup plus rarement des formes assimilables au bocage, pourtant considéré par certains comme "le" paysage de référence.

La représentation des paysages et même leur simple description dans des termes qui nous sont familiers est une pratique relativement récente.

***Nous devons une des premières descriptions des paysages ruraux français à un voyageur agronome anglais de la fin du XVIIIème siècle, Arthur Young, qui traverse le pays au tournant de la Révolution, après avoir parcouru l'Angleterre et l'Irlande.***

# PAYSAGES



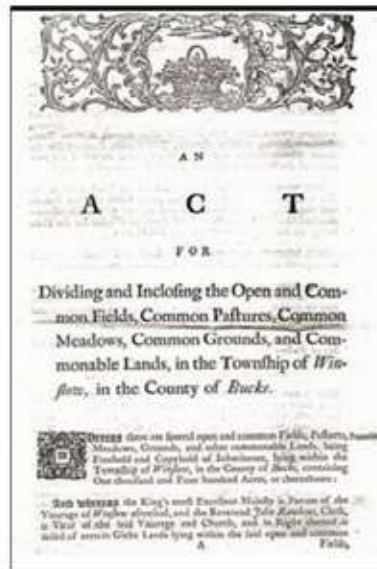
Familier des milieux aristocratiques et bourgeois éclairés, il fit ce voyage en France à l'invitation du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, bien connu dans le Vexin français pour son attachement à La Roche Guyon où il est né. Arthur Young a naturellement un regard critique sur les paysages qu'il traverse, et qu'il n'hésite pas à qualifier sévèrement. Ainsi à propos de son passage en Beauce, près d'Etampes, il décrit:

*"C'est universellement plat, sans clôtures, sans intérêt et même fastidieux, bien que partout l'on aperçoive de petites villes et des villages ; les éléments qui composeraient un paysage ne sont jamais réunis".*

Cette appréciation négative et tranchée montre une fois encore, s'il en était besoin, que le paysage que nous connaissons aujourd'hui existait déjà dans ses grandes lignes il y a plus de deux siècles.

Pour comprendre ce qui choque Arthur Young dans ce paysage ouvert, où il note d'emblée l'absence de clôture, il faut se replonger dans son paysage de référence du sud de l'Angleterre, encore marqué par le récent « mouvement des enclosures ».

Pour nous français, les paysages verdoyants et bocagers du sud de l'Angleterre peuvent paraître aussi immémoriaux que nos bocages bretons et normands.



*"Acte pour diviser et enclore les champs ouverts et communs, les pâturages communs, les prés communs, les sols communs et les terres partagées, dans le canton de Winflow, dans le comté de Bucks".* A droite, la carte de la couverture de ces actes.

***Les anglais, notamment les contemporains d'Arthur Young, savent que ces paysages ont été créés de toute pièce par des procédures volontaires, les "Enclosure Act", qui ont mis fin au système de champs ouverts et bouleversé le paysage anglais en quelques décennies.***

Ce vaste mouvement a vu ainsi au cours des XVII et XVIII ème siècle la propriété privée s'imposer progressivement aux organisations collectives. Les prés clôturés par des haies ont remplacé les vastes étendus de champs labourés et gérés collectivement par les communautés



# PAYSAGES

villageoises. Pour les physiocrates, c'est la victoire de la liberté sur la contrainte et le poids des traditions, la victoire du modernisme sur l'archaïsme. Mais c'est aussi d'une certaine manière le triomphe de la bourgeoisie sur la paysannerie, le triomphe de l'individualisme et le la propriété privée contre les organisations collectives et communautaires.

*Le bocage anglais, d'apparence immémorial, est en fait une création récente, tout comme certains bocages français.*



Mais contrairement à nous, les anglo-saxons semblent avoir mieux gardé le souvenir de ce bouleversement, et des organisations anciennes qui l'ont précédé.

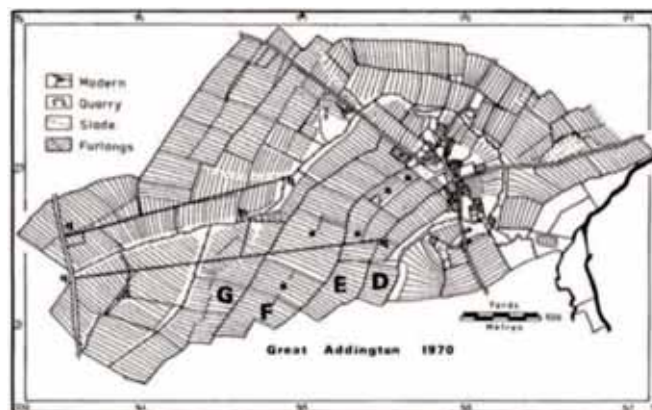
Non seulement le parcellaire labouré de l'openfield se lit encore dans le paysage,

◀ comme "fossilisé" par les herbages,

mais il fait également l'objet de publications dédiées "*Le système de l'openfield et au-delà*" par l'universitaire américain, Carl Dahlman). ▶



◀ *Labour "en planche" qui génère ces formes de micro-topographie - les "furlongs" du fait du versoir de charrue fixe à l'inverse de la charrue « brabant » réversible.*



*Plan de parcellaire et sens de labour en openfield.*

# PAYSAGES

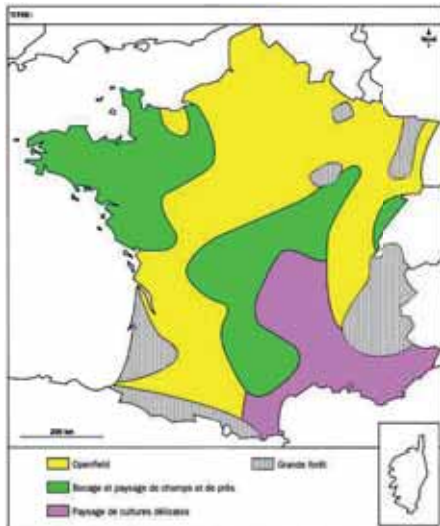
A un paysage ouvert, communautaire et solidaire, dans le sens de la survie d'une paysannerie accablée de charges, qu'il ne faudrait pas non plus idéaliser, a succédé un paysage fermé, privatisé par de grands propriétaires, généralement convertis à la production ovine, jetant sur les chemins<sup>4</sup> quantité de paysans qui s'en iront alimenter la révolution industrielle, gourmande en main d'œuvre. L'invention du capitalisme diront certains<sup>5</sup>.

*L'exode provoqué par la privatisation de l'espace rural a contribué à alimenter la machine industrielle alors en plein développement.*



## LA REVELATION DES ORIGINES DE L'OPENFIELD

Si les descriptions - *très orientées* - d'Arthur Young nous confirment l'ancienneté des paysages ouverts et nous renseignent sur la façon par laquelle ils ont *-parfois-* disparu, la question de leur origine demeure. Face à la quasi absence de représentation des paysages agraires avant le XVIIIème siècle, les textes anciens ont longtemps été les seuls indices permettant d'en retracer l'histoire.



Dès le milieu du XIXème siècle, géographes et historiens français, anglais et allemands, constatant la répartition spatiale de types de paysages bien tranchés, se penchent sur la question de leur origine et des mécanismes à l'œuvre: paysages ouverts dits « d'openfield », paysages clos de bocage, et paysages de terrasses, vignes et vergers méridionaux.

Si, parmi les nombreuses théories échafaudées, certaines ont été totalement reconsidérées depuis (comme par exemple les hypothèses déterministes naturelles, ou le caractère immuable de ces paysages<sup>6</sup>), une œuvre a conservé toute sa force et sa clairvoyance :

**" Les caractères originaux de l'histoire rurale française" de Marc Bloch.**

<sup>4</sup> "Vos moutons que vous dites d'un naturel doux et d'un tempérament docile dévorent pourtant les hommes..." Thomas More en réaction aux effets pervers des enclosures, Utopia, 1516.

<sup>5</sup>Par le vote de "l'Inclosure Act" en 1773, la Chambre des communes autorisa les propriétaires à entreprendre une action inouïe, pour l'époque : clore leurs champs pour en interdire l'accès à toute personne et à tout animal. Pour certains historiens, cet acte marque le début de la propriété au sens moderne. La privatisation et les clôtures, donc le paysage de bocage, ont été vivement critiqués par Jean-Jacques Rousseau : "Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : "Ceci est à moi", et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eut point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant un fossé, eût crié à ses semblables : "Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus." Discours sur l'origine de l'inégalité, 1754.

<sup>6</sup>Les chercheurs ont longtemps cru déceler dans cette répartition une cause principalement naturelle : aux sols et régions humides le bocage, aux sols filtrants et régions de pluviométrie plus modérée l'openfield. Il sera démontré par la suite qu'il n'en est rien. De même, les anciens auteurs ont longtemps cru au caractère immuable de ces structures, les recherches récentes ont également démenti cette idée (cf. sur ces points les publications citées de G. Chouquer et Th. Rebour). Certains openfields seront même mis en évidence dans des territoires à forte dominante bocagère comme entre Nantes et Rennes (cf. H Maheux)



# PAYSAGES

Dans cet ouvrage publié en 1931 l'auteur des *Rois thaumaturges* réunit pour la première fois les connaissances de disciplines variées comme la géographie, l'archéologie, l'histoire pour dresser un portrait général d'une grande clarté, illustré par quantité de citations de textes anciens relatant le quotidien des paysans qui ont façonné ces territoires au cours des siècles. Au regard des connaissances de l'époque, il construit un récit saisissant, d'une grande clarté sur la façon dont se sont construits ces paysages, et surtout l'organisation des communautés qui les ont produits.

Si les géographes français comme Paul Vidal de La Blache (en bas), Elisée Reclus (au centre) et le statisticien allemand August Meitzner (en haut) ont tous participé à la révélation de ces paysages, la contribution la plus notable reste celle de Marc Bloch<sup>7</sup> (au centre) avec son ouvrage fondamental « *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* » dont la force et la sensibilité demeurent intacts près de 90 ans après sa parution.



## LE PAYSAGE D'OPENFIELD, PRODUIT D'UNE ORGANISATION SOCIALE COLLECTIVE

Marc Bloch décrit ainsi la mise en place, dès le haut moyen âge, des communautés paysannes du nord et de l'est de la France (organisation qui vaut également pour le sud de l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, etc ...) et leur rôle dans la mise en valeur de leur territoire, le finage, organisé autour du village. Sans entrer dans les innombrables subtilités d'organisation de ces temps reculés que Marc Bloch décrit avec force détails et exemples (rapports entre les seigneuries, civiles ou religieuses, communautés paysannes, obligations, redevances, corvées, traditions complexes liées à la possession des terres et à leur cessibilité, variantes régionales paroissiales) nous retiendrons uniquement les grands principes et mécanismes qui ont poussé les communautés à créer, à imposer ces paysages ouverts, et comment lire encore cette organisation dans nos paysages d'aujourd'hui.

***Le premier principe est celui d'une mise en valeur concentrique du territoire .***



Autour du noyau villageois, souvent héritage d'une implantation gallo-romaine, ancienne villa (domaine agricole), la communauté exploite une surface de plus en plus importante au fur et à mesure de l'accroissement de la population. La principale occupation du sol, en superficie, est la culture de céréales. Dans les tous premiers temps du rétablissement qui a suivi la chute de l'empire romain, la pratique est celle d'une culture sur défrichements, une culture de reconquête.

◀ ***Représentations schématique de l'organisation concentrique du finage d'openfield***

<sup>7</sup> Marc Léopold Benjamin Bloch (1886-1944), est un historien français, fondateur en 1929 des *Annales d'histoire économique et sociale* qui donneront à l'historiographie française une renommée mondiale. Ancien combattant de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale, Membre de la Résistance durant l'Occupation, il est arrêté, torturé, puis exécuté par la Gestapo le 16 juin 1944

# PAYSAGES

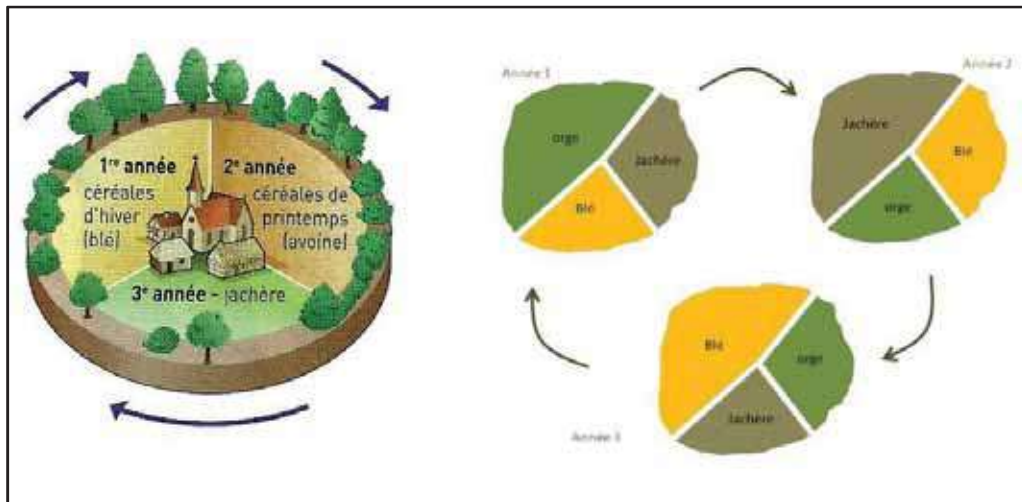
*La conquête de l'espace agricole est dictée par la démographie.*

Rapidement, avec l'accroissement démographique régulier qui suit l'An mil, les finages<sup>8</sup> des différentes communautés se rejoignent et les bois et friches qui séparaient les paroisses s'amenuisent.

Lors du "petit optimum médiéval" de l'après "An Mil", l'aménagement de l'espace rural a certainement connu un premier maximum. Pendant les grandes crises qui ont suivi (guerre de Cent ans, épidémies, famines liées au petit âge glaciaire), les surfaces exploitées se sont contractées proportionnellement au déclin démographique, des domaines entiers, des hameaux, des villages ont pu être abandonnés à la friche pendant plusieurs générations, avant de connaître une nouvelle phase de croissance, de nouveaux défrichements et de nouvelles implantations.



Les troupeaux ont de moins en moins d'espace pour pâturer dans les espaces restés "sauvages", et l'équilibre entre bétail et culture ne peut être maintenu qu'en introduisant au sein même de la sole cultivée une rotation dans laquelle un tiers sera consacré à la "vaine pâture", en alternance avec deux tiers de culture. C'est l'assolement triennal, conduit collectivement selon le même rythme, la même culture dans un tiers du finage.



*L'assolement triennal et la rotation des cultures conduites collectivement sur le "saltus"<sup>9</sup>.*

Schématiquement, les soles de cultures (« Ager ») occupent la majeure partie du finage de la paroisse, les bois (« Sylva ») sont repoussés aux extrémités du terroir, quelques terres pauvres

<sup>8</sup> Etendue d'une paroisse ou d'une juridiction

<sup>9</sup> Le **saltus** est pour les Romains et les Gallo-Romains une terre non cultivée ou sauvage (espaces plus ou moins boisés), éventuellement vouée à l'élevage ou plus précisément au pacage. Dans les paysages ruraux européens, il se distingue de : l'ager (champ cultivé), l'hortus (espaces jardinés) la silva (forêt seigneuriale, monastique ou paysanne)



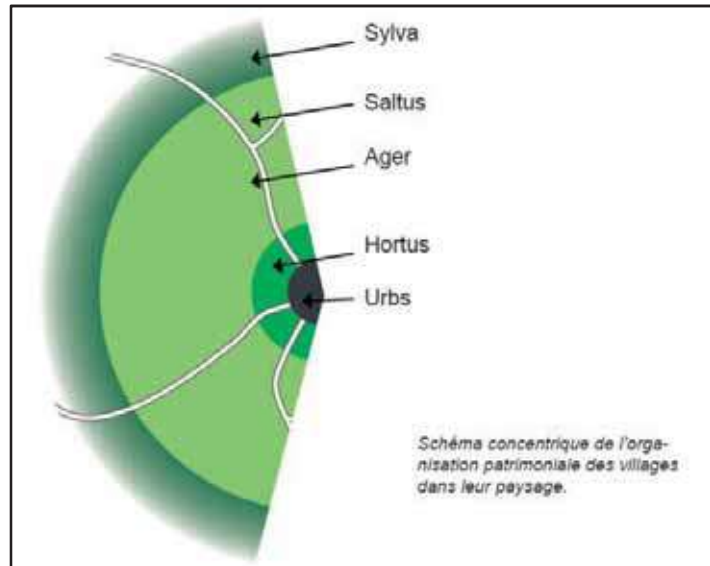
# PAYSAGES

(marais, coteaux calcaires, "Saltus") sont conservées comme zones de pâturage collectif fixe (dans certains communes elles subsistent encore en tant que "communaux"). Au plus près du village se trouve une ceinture vivrière, qu'on peut qualifier de bocagère ("Hortus", les jardins) dans le sens où *c'est la seule partie du finage où les clôtures sont autorisées pour protéger les cultures les plus délicates, des troupeaux ou de la convoitise du voisin*. Au centre, le village groupé, caractéristique des régions d'openfield, avec des variantes sensibles selon les régions, notamment les villages-rue du nord et de l'est, mais toujours groupés par opposition au bâti dispersé des régions de bocage ancien<sup>10</sup>.

*Schéma théorique concentrique de la mise en valeur de l'espace d'une communauté villageoise.*

*Atlas des paysages 95 ►*

Autour du village (urbs): une ceinture de jardins (hortus), la partie cultivée collectivement (ager), les espaces de pâturage permanents (saltus), et enfin au plus loin du village, la forêt (sylva). Plus on s'éloigne du village, moins l'espace est maîtrisé, les parcours (saltus) et la forêt étant davantage des espaces de "cueillette" que de culture.



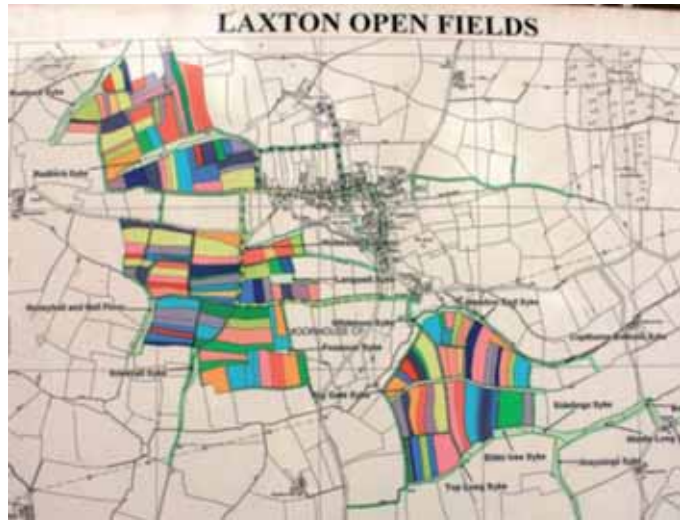
*Le territoire de la communauté est séparé en plusieurs quartiers par les chemins qui relient les villages les uns aux autres, et qui desservent les principaux groupes de parcelles de culture, les prés, et les bois.*

Il semble que l'assolement soit conduit en grande partie selon ces délimitations fixes de l'espace. Sous cet assolement collectif qui produisait sans doute un paysage de grandes masses de cultures uniformes assez proches de celles que nous connaissons aujourd'hui, le parcellaire est morcelé à l'extrême en fines lanières, chaque paysan exploitant une ou plusieurs lanières de son héritage dans les différentes soles. A chaque génération, par le jeu des transmissions et des divisions entre héritiers, les parcelles sont subdivisées en lanières de plus en plus étroites, la longueur et la quasi rectitude restant nécessaires au labour. Bien sûr, les parcelles ne peuvent être desservies individuellement par des chemins tant elles sont nombreuses, mais cela ne pose pas de difficultés puisque l'assolement est conduit en commun. Par contre le repérage et le respect des limites parcellaires dans le temps est très difficile en l'absence de repères. Le paysage est sans doute ponctué de bornes et de quelques arbres, comme on en trouve encore aujourd'hui, mais la quantité de limites générées par ce parcellaire morcelé à l'extrême engendre inévitablement des conflits de voisinage.

Marc Bloch décrit les témoignages de ces contentieux contre les "mangeurs de raies" qui sont parvenus jusqu'à nous.

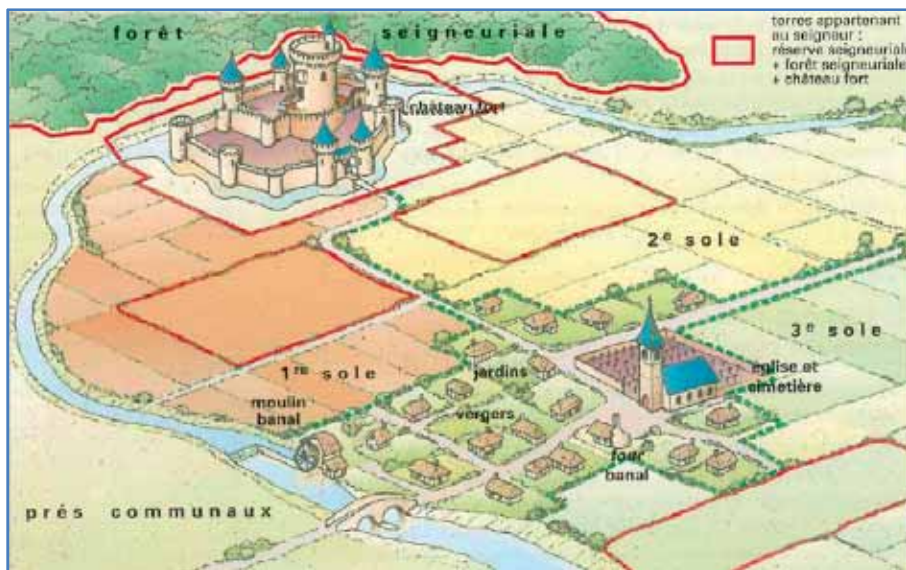
<sup>10</sup>Il convient également de distinguer les bocages anciens et les néo-bocages développés à l'époque moderne sur d'anciens openfields. Ainsi le Pays de Bray, aujourd'hui présenté comme un paysage bocager emblématique, est un paysage récent, créé de toute pièce sur les bases d'un paysage d'openfield beaucoup plus ancien (voir Th. Rebour op.cit.).

# PAYSAGES



Extraits d'ouvrages pédagogiques anglais ou allemands montrant le parcellaire laniéré à l'extrême, et la répartition spatiale de chaque tenure, y compris la réserve seigneuriale.

*La réserve seigneuriale ou les terres des grands domaines ecclésiastiques n'échappent pas à cette contrainte de l'assolement collectif.*



*Cette illustration montre de façon schématique la distribution de la "réserve seigneuriale" au sein des trois soles du finage. La réserve est soumise aux mêmes règles d'assolement que les autres terres.*

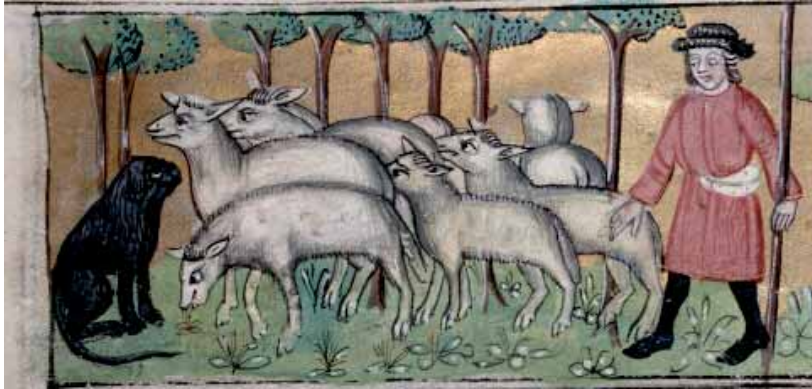
*Mais sa culture est assurée par la communauté au titre des corvées et autres obligations. Dans le même registre, cette illustration montre le moulin banal et le four banal, dont l'usage obligatoire par la communauté était source de revenu pour le seigneur.*

Marc Bloch décrit à merveille comment dans l'organisation de cette société, le collectif s'impose à l'individuel, permettant aux plus modestes et notamment aux "sans terres" de subsister grâce au bétail conduit lui aussi collectivement sur les parcours, la sole en vaine pâture, et les bois, notamment pour la glandée consommée par les cochons.

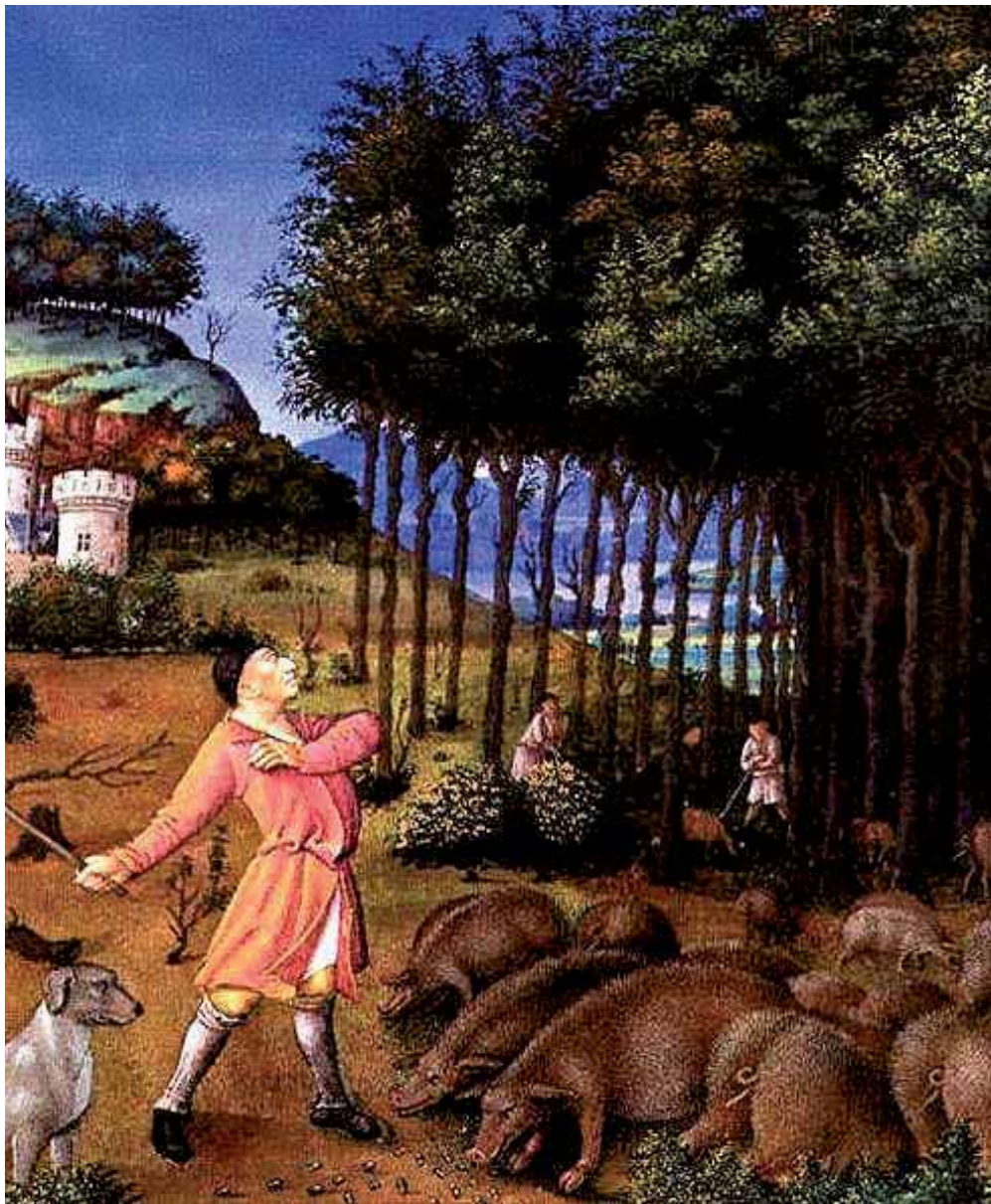


# PAYSAGES

La vaine pâture et les parcours permettent aux plus modestes, même sans terres, de subsister.



◀ *Troupeau de moutons et chien de berger.*  
*Heures de l'usage d'Amiens, fin XVème siècle.*



*Les cochons à la glandée.*  
*Les très riches heures du duc de Berry - mois de novembre. (début XVème siècle)*

# PAYSAGES

*Dans cette organisation collective, la jachère ou "vaine pâture" est un élément essentiel à la survie et à l'expression des solidarités. Elle permet à ceux qui ne détiennent pas de terres de pouvoir alimenter un cheptel, même très modeste, et de pérenniser les limites d'usage issues de la propriété ou de la tenure.*

Le récit de Marc Bloch concernant les droits de glanage, de pâture sur les repousses, les questions relatives aux différentes coupes d'herbe et regains, témoigne de l'incroyable complexité de ces usages, de ces us et coutumes qui se sont accumulés au fil des générations.

Elle est source d'une mutualisation optimale puisque le regroupement spatial des animaux, sur une sole unique, permet leur rassemblement en un troupeau unique, et sa surveillance par un seul vacher ou berger.

On retrouvera cette tradition de gestion collective du troupeau jusqu'au XXème siècle en Lorraine, en Picardie ou encore en Beauce, maintenue sur des espaces de "parcours extensif" non cultivables<sup>11</sup>.



## LA CLÔTURE, UN TABOU ABSOLU

La trame serrée de haies, vergers et jardins de la ceinture verte<sup>12</sup> est une exception notable car dans ce paysage dominé par les usages collectifs, la règle d'or est celle de l'interdiction de se clore (que ce soit par des haies ou des palissades), interdiction fondamentale qui se maintiendra sans faiblir pendant des siècles, jusqu'à nous .

*"La clôture des parcelles n'était pas que contraire aux usages; elle était formellement prohibée. La pratique de l'assolement forcé n'était pas seulement une habitude ou une commodité; elle constituait une règle impérative. Le troupeau commun et ses privilèges de dépaiements s'imposaient strictement aux habitants"...* Citation de Marc Bloch à propos de cette règle absolue qui a dominé la vie paysanne des régions d'openfield pendant des siècles, jusqu'à la disparition de l'organisation collective à l'époque moderne.

*Si l'absence de clôture était la règle absolue, celle-ci pouvait cependant souffrir de quelques exceptions précisément circonscrites, comme la ceinture villageoise, qui s'est transmise jusqu'à nos jours .*



*Besoin de clore certains espaces : les jardins, la "ceinture verte".  
Comparaison entre le Plan d'Intendance de la généralité de Paris (1778) à g.  
et la carte d'état-major des environs de Paris (1818-1824) à d.*

<sup>11</sup> Le vocabulaire vernaculaire permettant de désigner ces espaces composés de terres pauvres tels des coteaux calcaires, des marais ou des landes est très riche : larris en Picardie, pâquis en Lorraine ...

<sup>12</sup> Ceinture verte, expression curieusement retenue par la Charte du Parc, au détriment de noms vernaculaires comme "courtils" ou "bordages", provenant il est vrai de régions voisines et non strictement d'Ile-de-France.



# PAYSAGES

*C'est également le cas des clôtures temporaires édifiées pour protéger les cultures des risques de divagation des troupeaux.*

Marc Bloch évoque ces ouvrages de clôture temporaires, palissades et plessages, édifiés pour répondre à un besoin de protection de cultures ou de parcage du bétail, et systématiquement détruits de peur que certains n'en profitent pour privatiser un usage au détriment de la communauté, en affaiblissent la règle fondamentale. Un *travail de Pénélope dit Marc Bloch*.



*Plessage (en haut à gauche)*

*Les miniatures médiévales illustrent abondamment cet usage, le plus souvent sous forme de palissades jointives.*

*Cette évocation des clôtures temporaires nous permet de revenir au propos de départ: répondre à la question pratique d'un aménagement "anti-congères" posée par les services du Département.*

Il nous fallait résoudre un dilemme car seul un ouvrage physique vertical (haie, mur, palissade, bâche ou même filet) paraissait en mesure de bloquer l'écoulement de la neige, poussée par les vents du nord, alors que l'identité paysagère du plateau commande de proscrire tout élément vertical linéaire! Une solution sera suggérée par Marc Giroud, Président du Parc, faisant un parallèle entre les congères de neige et les dunes de sable. Dans les régions littorales, la lutte contre l'érosion des dunes se fait souvent par le recours à des clôtures légères, semi-transparentes, et facilement démontables : les ganivelles. Certes c'est une clôture, donc peu conforme à notre propos, mais elle nous paraît acceptable, du fait de sa relative transparence visuelle et de sa similitude aux clôtures temporaires que nous venons de citer. Ce choix sera approuvé par la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages du 19 novembre 2016.

*Les ganivelles, assemblage de lattes de bois verticales reliées par du fil de fer, se sont révélées un compromis satisfaisant adapté au paysage belvédère de la RD 14. L'examen de cartes postales anciennes a montré que ces ganivelles étaient d'usage courant dans la région au début du XXème siècle. La carte postale du train du Sausseron au passage à niveau de Vallangoujard en témoigne.*

# PAYSAGES



## PERMANENCE ET EVOLUTION

Que reste-t-il de nos jours de ces paysages créés par une organisation collective des plus complexes ? A vrai dire, l'essentiel ! *Les grandes structures paysagères que sont les trames viaires, routes et chemins, sites des villages, champs ouverts à perte de vue, ont traversé les siècles avec une relative stabilité.* Le paysage a certes considérablement évolué depuis la mise en place de l'openfield. Les historiens affirment que le paysage d'openfield s'est "perfectionné" jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle dans certaines régions comme la Lorraine, alors qu'en Ile-de-France il semble qu'il ait cessé de fonctionner en tant qu'organisation collective, mais qu'il se soit maintenu en tant que paysage, dès l'époque moderne, sous l'influence de la bourgeoisie et des "regroupeurs de terres".

*A l'inverse, le parcellaire laniéré ne semble subsister que ponctuellement dans les documents cadastraux alors qu'il a généralement disparu dans le parcellaire de culture.*

*Malgré les regroupements et remembrements, le parcellaire foncier conserve parfois encore une physionomie rappelant le laniérage extrême décrit par les chercheurs, même dans les cadastres actuels. Le cadastre napoléonien (ici un extrait du plan de Seraincourt) est également une source intéressante. Même si le parcellaire qu'il consigne au début du XIX<sup>ème</sup> siècle ne peut pas être garanti comme "originel", le dessin de ces blocs de parcelles laniérées, sans accès individuel, évoque inmanquablement le fonctionnement collectif décrit par les historiens.*





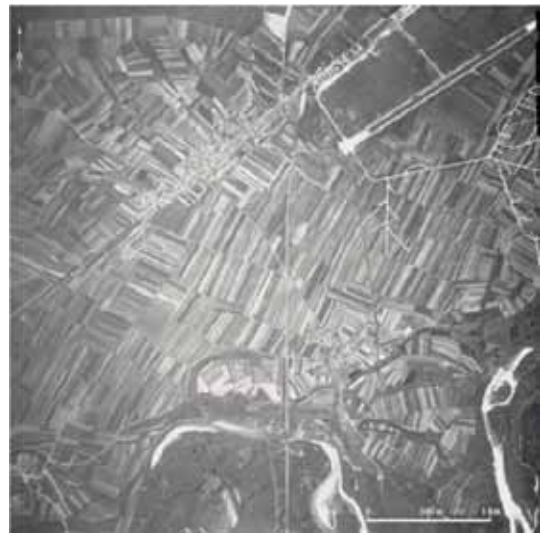
# PAYSAGES



*Comparaison dans le triangle Commeny - Le Bellay-en-Vexin - Cléry-en-Vexin (le Tillay) entre une photographie de 1935 et une vue contemporaine.*

*Le parcellaire finement laniéré de l'openfield s'est maintenu très tardivement dans certains paysages français, comme ici à Tavaux, au sud-est de Dole (Jura), dans la plaine du Doubs (photographie IGN 1953)*

► La question du rapport entre le parcellaire au sens foncier (celui de la propriété, du cadastre) et le parcellaire de culture (au sens de la pratique, de l'usage) est sans doute la plus singulière. En effet comme nous l'avons vu plus haut, le fonctionnement originel du système de l'openfield voyait se superposer un parcellaire de culture uniforme (et donc sans doute un paysage assez uniforme) sur un parcellaire foncier extrêmement laniéré.



Lorsque l'openfield fut abandonné en tant que système collectif, et les cultures conduites individuellement à la parcelle, le paysage a dû considérablement se diversifier.



◀ *La plaine près d'Auvers avec ciel nuageux  
Vincent Van Gogh, juillet 1890*

C'est ce paysage de « languettes multicolores » qu'on retrouvera sous le pinceau de Van Gogh en 1890.

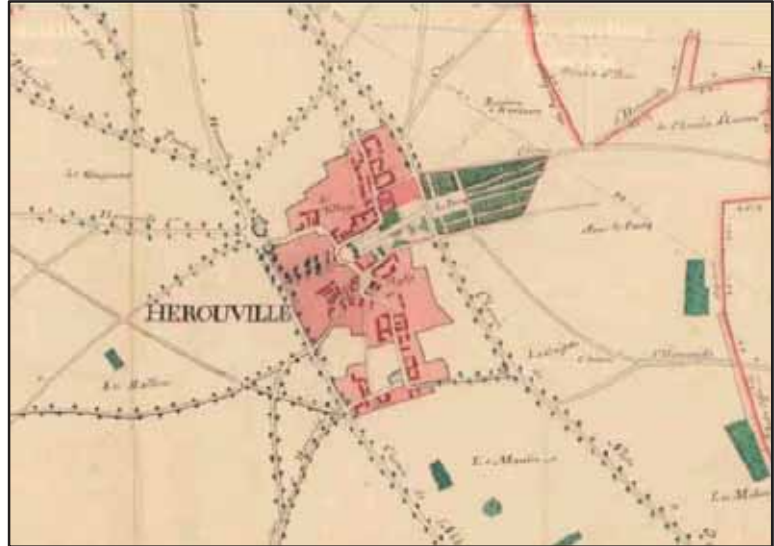
Et ce n'est que dans la seconde moitié du XXème siècle que le parcellaire de culture va à nouveau se simplifier, cette fois sous le coup de la mécanisation rapide de l'agriculture, simplification parfois (mais pas toujours) précédée d'une procédure de remembrement foncier.

# PAYSAGES

L'évolution notable du paysage au cours du 20<sup>ème</sup> siècle est aussi corollaire direct de la mécanisation. Un intense regroupement du parcellaire de cultures se poursuit de nos jours. Si les grandes structures de ce qui s'offre à notre vue sont pour une bonne part médiévales, les derniers siècles ont eux aussi largement contribué à façonner ce paysage. Ainsi le bâti vexinois est-il pour l'essentiel daté du XVIIIème ou du XIXème siècle, les constructions plus anciennes étant rares en dehors des églises et de quelques châteaux.

Les alignements d'arbres bordant quelques routes du plateau sont aussi un aménagement moderne<sup>13</sup> qui a pu avoir, localement, un impact considérable sur le paysage. Difficile d'en imaginer l'impact sur le paysage !

*Plan d'Intendance de 1778 : routes et chemins plantés de doubles alignements d'arbres à Hérouville.*



La présence de bosquets carrés ou rectangulaires, elle aussi typique du paysage du Vexin français, mériterait d'être étudiée en détail pour en connaître l'origine.

Plus rares dans le Vexin français mais très courants dans d'autres régions d'openfield<sup>14</sup>, les « rideaux » sont le plus souvent associés à des chemins. Nommés du latin *ridula* (petite ride), les rideaux sont souvent confondus avec des haies.



Leur origine est pourtant fondamentalement différente puisque le rideau est en fait un talus de terre séparant deux terrasses de culture ouvertes, alors que la haie est, comme nous l'avons vu, fondamentalement une clôture. Curieusement, ces éléments semblent avoir traversé les siècles sans encombre !

◀ *Curieuse concentration de bosquets en bordure de plateau au nord de Guiry-en-Vexin.*

<sup>13</sup>Une succession de textes du XVI au XIX encouragent et réglementent la plantation d'arbres le long des routes et des chemins français

<sup>14</sup>Les rideaux se rencontrent plus fréquemment dans les openfields des régions de craie, comme en Picardie où ils sont parfois étagés sur plusieurs niveaux, ou encore en champagne berrichonne.



# PAYSAGES

En résumé, aperçu des grandes structures identitaires du paysage d'openfield telles qu'on les retrouve dans le plateau du Vexin. Il faut y jouter *la ceinture verte* des villages.



*1ère ligne : deux vues d'alignements d'arbres (RD 983)*

*2ème ligne: deux vues de bosquets (Longuesse, Guiry)*

*3ème ligne: une vue de rideau de culture (Charmont).*

Et bien sûr les champs ouverts, qui relie toutes ces composantes du paysage vexinois...

A l'inverse de ces structures<sup>15</sup> principales qui ont traversé les siècles et accompagné les générations avec une certaine permanence, d'autres composantes du paysage ont évolué au gré des pratiques, des techniques, des besoins, des flux économiques ...

Si beaucoup ont disparu à jamais sans laisser de traces, les plus récentes sont suffisamment documentées pour qu'on puisse y prêter attention.

Dans le cadre de l'**Observatoire Photographique des Paysages**, le Parc construit actuellement un outil de sensibilisation à l'évolution des paysages qui s'appuie sur la reconduction de représentations anciennes, le plus souvent des cartes postales du début du XXème siècle. Ces sources permettent d'illustrer les évolutions les plus récentes, notamment celles qui concernent les structures végétales les plus fragiles car les plus faciles à créer comme à détruire, au gré des besoins. Les prés, les vergers, les vignes sont des ces occupations du sol qui ont pu beaucoup varier au cours des siècles sans laisser beaucoup de traces. Parfois la toponymie ou le parcellaire conservent la mémoire de vignes ou de vergers disparus, d'autres fois des plans anciens montrent que ces mêmes vignes et vergers ont été plantés tardivement au XIXème ou au XXème sur d'anciennes terres labourées.

---

<sup>15</sup>Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères, formées pendant les siècles. L'analyse du paysage nécessite un exercice de sélection des composants pour leurs relations, leur organisation particulière, leur capacité à structurer. Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage (Ministère de la transition écologique et solidaire).

# PAYSAGES



*Exemple de reconductions dans le cadre de l'observatoire photographique des paysages du Vexin. Les sources mobilisées (cartes postales anciennes, cartes et vues aériennes approximativement contemporaines) permettent de rendre compte d'évolutions fines qui échappent aux sources historiques classiques (textes et plans anciens). Leur examen minutieux, confronté aux sources historiques, doit néanmoins permettre de faire la part des choses entre les évolutions de relatifs court terme (comme le développement des prés-vergers au cours du XIXème siècle sous l'influence normande) et les permanences multiséculaires.*



*Sur cette vue vers le nord depuis le château d'Arthies on devine l'axe de la RD 983 dépourvu de ses majestueux platanes (sans doute étaient-ils à peine plantés ou pas encore), la ceinture de pré-vergers, pour la plupart disparus aujourd'hui et le parcellaire encore très laniéré (aujourd'hui totalement uniformisé).*

Enfin, constatation maintenant bien connue, la place des boisements dans le paysage vexinois, est aujourd'hui bien plus importante que lors des siècles précédents. Soumis à une forte pression d'exploitation de tout temps, les boisements n'ont été délaissés qu'au cours de la première moitié du XXème siècle. Les plus anciennes photographies aériennes les montrent particulièrement clairsemés, notamment sur les versants des vallées, et certaines cartes du début du XIXème révèlent leur absence totale de pans entiers du territoire.



# PAYSAGES



*La vallée du Sausseron, entre Nesles et Labbeville, un paysage aujourd'hui boisé, autrefois dominé par les prés. Les versants dominant les deux villages étaient également dénués de tout boisements !*

## CONCLUSION

Pour achever cette étude qui visait à redresser quelques idées fausses et fournir des repères historiques, on peut admettre que l'openfield, paysage de champs ouverts :

- n'a pas été créé par une agriculture contemporaine, mécanisée ;
- n'est en rien l'état dégradé d'un paysage antérieur qui aurait été fondamentalement différent ;
- est le résultat d'une longue histoire, le fruit d'une organisation complexe, avec une très forte composante collective, un paysage social .

***L'openfield doit être considéré comme un paysage ayant une identité propre, produit d'une longue histoire. C'est un patrimoine à part entière, à préserver et à transmettre.***



## BIBLIOGRAPHIE

- Atlas des paysages du Val d'Oise, DDT95 / DRIEE Ile-de-France / Conseil général du Val-d'Oise, Collin M. paysagiste mandataire, 2010.*  
*Bloch M, Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, Colin, 1952 (ed. originale 1931).*  
*Brunet P, Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise, Norois n°29, 1961, pp. 68-70.*  
*Chouquer G, Les formes du paysage, Paris, Ed. Errance, 1996-97, 3 vol.*  
*Dion, Essai sur la formation du paysage rural français, Paris, Durier, 1981.*  
*Duby G & Wallon A, Histoire de la France rurale, Paris, Seuil, 1980-85, 5 vol.*  
*Maheux H, Champs ouverts, habitudes communautaires et villages en alignements dans le nord de la Loire-Atlantique : des micro-sociétés fossilisées dans l'Ouest bocager, In Situ n°5, 2004.*  
*Meynier A, Les paysages agraires, Paris, Colin, 1958.*  
*Pitte J-R, Histoire du paysage français, Paris, Taillandier, 2003.*  
*Planhol X de, Géographie historique de la France, Paris, Fayard, 1988.*  
*Rebour Th., « Openfield et bocage : étude du contact entre le Vexin normand et le pays de Bray », Cahiers de Géographie du Québec, volume 44 n° 121, avril 2000, Laval, département de Géographie de l'université de Laval, 2000, pp 27-42.*

# PARCS NATURELS REGIONAUX

---

## PRESENT ET AVENIR DES PARCS NATURELS REGIONAUX EN FRANCE...

*Jean-Claude Cavard,*

*En 2018, 53 Parcs couvrent 15% du territoire français abritant 8% de la population soit un peu plus de 4 millions d'habitants. Ce sont aussi, dans leurs périmètres: 37% des zones boisées nationales, soit plus de la moitié des réserves nationales, 27% des arrêtés de biotopes et 19% des espaces Natura 2000.*

Si beaucoup de Parcs intègrent des zones rurales et montagnardes, une superficie non négligeable procède cependant de secteurs périurbains. En octobre 2018, le CESE<sup>1</sup> national a remis un excellent rapport sur le bilan des PNR et proposé des pistes intéressantes pour les rendre plus efficaces<sup>2</sup>. Outils fins de développement local avant l'heure, structure de mission c'est-à-dire porteur d'un projet de territoire, pas seulement administratif, les Parcs français sont devenus de véritables « laboratoires » d'expériences innovantes. Chaque PNR fonctionne selon un modèle national, avec une spécificité ou une personnalité propre. Leur fonctionnement, plus complexe qu'à l'origine, a intégré les débats publics actuels: transition énergétique, nouveaux rapports villes-campagnes, santé et alimentation, climat, transports, patrimoines etc...

L'heure était venue de montrer à nos lecteurs ce qu'il en était aujourd'hui des PNR dont on a fêté le cinquantenaire en 2017.

### LE PARC NATUREL REGIONAL : UNE STRUCTURE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL ORIGINALE

Les PNR créés en 1967, à l'initiative de la DATAR, par un décret signé par le Général De Gaulle, ont depuis, malgré un certain nombre d'évolutions dans leur fonctionnement, gardé la même structure. Chaque Parc est issu d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'Etat qui les classe et décide leur labellisation pour 15 ans par un décret signé par le Premier Ministre, sur proposition du Ministre en charge de l'environnement. Pour être "labellisé", c'est-à-dire obtenir son classement, tout territoire susceptible d'être identifié en tant que Parc doit être reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère nationale mais aussi pour sa fragilité (pression urbaine par exemple). Les PNR ont donc une identité : paysages pour la Sainte-Baume, ruralité, paysages et habitat traditionnel pour l'Aubrac, flore et faune pour Le Verdon ...etc.

Par delà les grandes diversités des PNR, le législateur a codifié un certain nombre de règles auxquelles "doit obéir" un Parc, ce qu'il est usuel d'appeler « *la valeur Parc* ». En effet, un PNR a pour vocation première de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Selon l'article R 333-1 du code de l'environnement, un Parc doit répondre à cinq missions : protéger les paysages et les patrimoines, aménager le territoire, contribuer au développement économique, social et culturel, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public par des

---

<sup>1</sup> Conseil économique, social et environnemental

<sup>2</sup> Compte-rendu du *Rapport Les Parcs naturels régionaux: apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives. Projet d'avis présenté au nom de la section Aménagement durable des territoires* (Alain Feretti, rapporteur),



# PARCS NATURELS REGIONAUX

actions expérimentales. C'est donc un outil d'aménagement sans équivalent en France et c'est en ce sens qu'un PNR est toujours pionnier. Il est toujours adossé à un document de référence, la charte, qui en est son socle et qui définit les grandes orientations qui doivent être partagées par tous les signataires. Le document de la Fédération des Parcs "*Bienvenue dans la culture Parc*" donne une excellente synthèse du fonctionnement.



*Carte des parcs naturels régionaux en France en 2018, un « maillage » territorial qui se densifie. Une vingtaine de projets bien avancés sont dans les cartons dont 9 très avancés au niveau de l'élaboration<sup>3</sup>. Le nombre des PNR est de 53, fin de 2018, depuis la labellisation de celui de l'Aubrac.*

<sup>3</sup> Site de la Fédération des Parcs.

# PARCS NATURELS REGIONAUX

---

Un Parc, par définition contractuel, ne peut « imposer » et n'est pas contraignant car il n'apporte quasiment pas de réglementation (sauf pour la publicité et les quads !). Il se doit de « travailler » avec tous les acteurs du développement local. Malgré cela, le Parc peut-être perçu comme contraignant par des Chambres de commerce, des comités d'expansion, des agriculteurs, les chasseurs. etc... Ainsi, le Parc Oise-Pays-de-France, au sud de l'Oise, n'a pu s'agrandir vers le Valois du fait de l'opposition des grands agriculteurs.

Dans la nouvelle charte en cours de révision du Morvan, les forestiers se plaignent vivement de n'avoir pas été consultés pour le projet de filière bois porté par le Parc. Les difficultés concernant les périmètres constructibles ne sont pas rares, souvent liées aux hypothèses démographiques sur le long terme.

Reconnaissons aux parcs, d'avoir été souvent historiquement, des initiateurs empiriquement, de politiques publiques aujourd'hui bien rodées : mesures agro-environnementales, atlas de la biodiversité communale, plan climat énergie territoriale, Charte Européenne du tourisme durable, concours national des Prairies fleuries en 2010.

Les Parcs ne doivent pas apparaître comme une structure administrative supplémentaire mais comme une structure de missions et d'ingénierie « aidant » par l'expertise de leurs équipes techniques les petites communes rurales sans grands moyens ni techniciens.

## L' « AVENTURE PARC », UN MODÈLE D'AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE TOUJOURS EN DEVENIR

Les actions effectuées par les Parcs sont « foisonnantes ». Certaines réalisations sont citées en exemple : biodiversité dans le Parc du Ballon des Vosges, concours d'économies d'énergies dans les Grands Causses, programmes éco-citoyens, pour les écoles du PNR Oise-Pays-de-France, Les « Alpilles » sont en pointe dans les politiques agricoles alternatives.

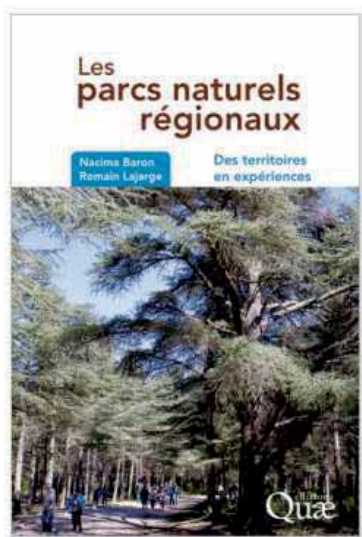
Chaque parc, en fonction de ses spécificités, de son « inventivité » et bien évidemment de la volonté des élus expérimente, lance des opérations, aide à corriger des erreurs passées.

Si d'une manière générale, les Parcs connaissent des difficultés à se positionner face aux agriculteurs, ils ont su multiplier les initiatives touristiques et aider au développement économique: subventions aux TPE, aux petits commerces, à l'artisanat. C'est sur ces terrains que les "effets Parc" semblent les plus réussis. Leur sphère d'activités s'est progressivement élargie et complexifiée<sup>4</sup>.

Beaucoup de Parcs se sont mobilisés sur l'urbanisme durable (PNR des Vosges) et travaillent à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti. La multiplication d'actions dans le milieu scolaire est une originalité des Parcs. Le développement durable est le « fil rouge » qui sous-tend leurs stratégies.

Il est inévitable que puissent surgir des désaccords entre Parc et communes ou face à certaines politiques de l'Etat sur des projets dont certains de grande ampleur. Par exemple, le PNR du Vexin français s'oppose à l'agrandissement d'une grande carrière et celui de Oise-Pays-de-France à la construction d'une centrale au gaz voulue par une commune.

Les débats sur la construction d'éoliennes à l'intérieur des Parcs en sont un exemple significatif.

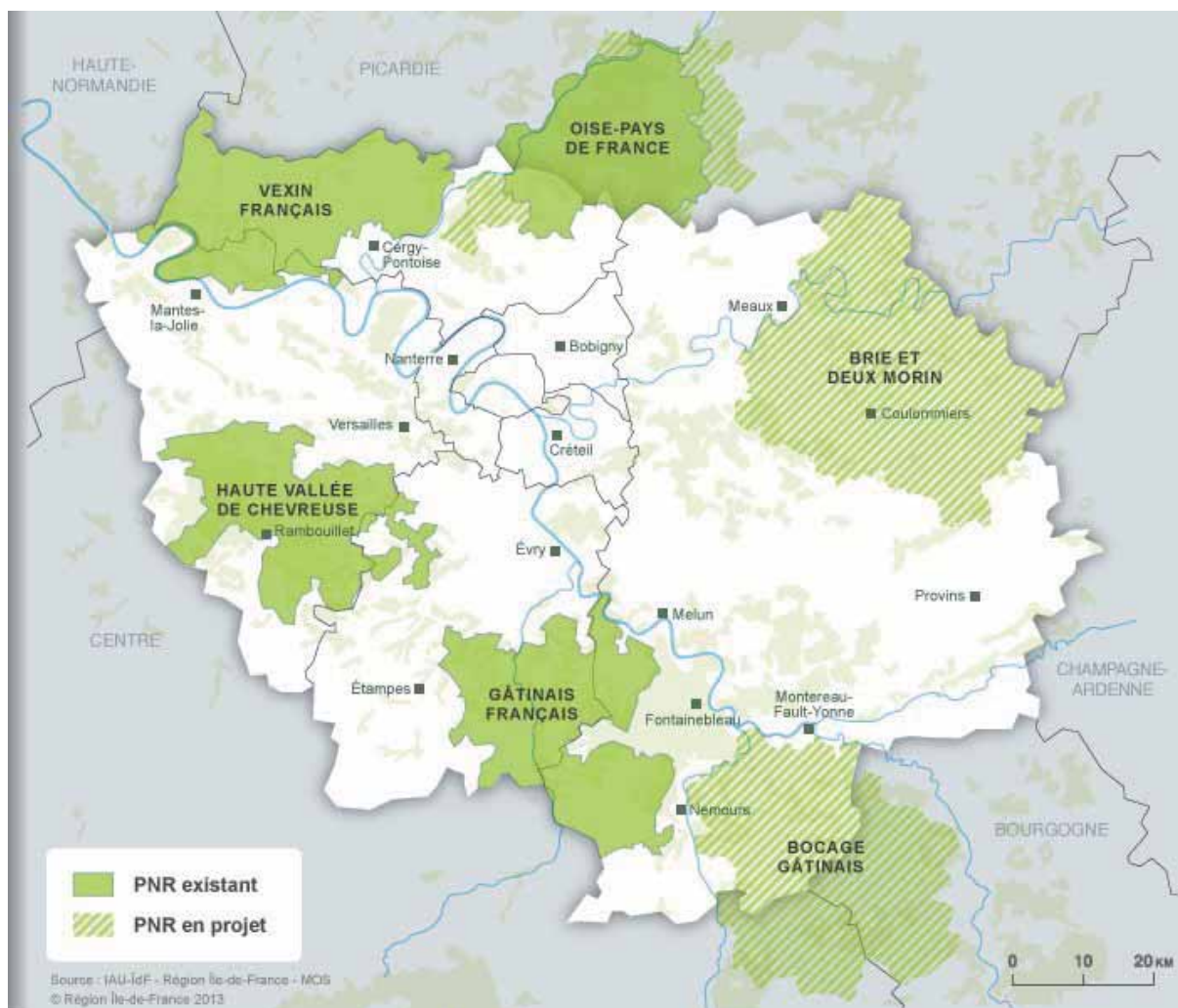


<sup>4</sup> Romain Lajarge et Nacima Baron « *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience* », éditions Quae et Fédération des Parcs, 2016, 245p. L'ouvrage est consacré pour sa première partie à la genèse des PNR (analyse originale à partir des archives de la Fédération) .



# PARCS NATURELS REGIONAUX

Un Parc est obligé de fournir un bilan de son activité et lors de la révision de la charte, opération longue et complexe (sans doute trop !), la réalité du travail fourni est un des éléments clé de sa future labellisation. Cette somme d'actions, pas toujours facile à quantifier, fait la force et l'originalité des Parcs français. La Fédération des Parcs (autre originalité) entretient par ses travaux scientifiques, ses groupes de travail, ses expertises et ses avis sur les territoires éligibles, un esprit si particulier qu'on a l'habitude de qualifier de *famille* les Parcs. Il existe un « esprit Parc » qui ne relève pas seulement de la simple communication. L'exemple du contrat de Parc en Nouvelle Aquitaine (4 PNR) est significatif.



*Carte des Parcs naturels régionaux franciliens, une "presque ceinture verte" mais avec des isthmes « hors Parc » plus ou moins larges (IAU).*

## UN DOCUMENT ESSENTIEL : LE RAPPORT DU CESE ET LES "18 PRECONISATIONS" (AVIS DU 9 OCTOBRE 2018)

La séance publique du CESE au Palais d'Iéna, à laquelle nous assistions le 9 octobre 2018 était consacrée à un projet d'avis fruit d'un précieux travail effectué par la commission aménagement de cette institution.

Lors de la séance publique à laquelle peu de personnes extérieures assistaient hormis les membres du CESE, le rapporteur Alain Ferreti dégagait d'une manière très synthétique les grandes conclusions auxquelles la commission s'était rangée après 9 auditions de personnalités et/ou de responsables de PNR, après plusieurs mois de travaux.

# PARCS NATURELS REGIONAUX

Le CESE avait souhaité, après de nombreuses auditions, effectuer un Bilan du cinquantenaire des PNR et proposer une véritable feuille de route **-18 préconisations-** pour les 50 prochaines années. En effet, du fait des nouveaux cadres législatifs, les Parcs sont obligés de se repositionner, de mieux cibler leurs actions et de renforcer leurs complémentarités avec d'autres structures telles les EPCI<sup>5</sup>. En outre, les PNR ne sont pas éligibles à certaines politiques de développement local. Il s'agit donc d'un travail de synthèse sur les Parcs, appuyé sur de nombreux exemples régionaux et offrant de riches voies de réflexion. Les nombreuses enquêtes de terrain ou interview d'acteurs ouvrent de nouvelles pistes et en font un document de première main.

Le rapport est suivi de documents annexes fort utiles : liste des personnes auditionnées, carte des Parcs, éléments sur la gouvernance des PNR, bibliographie. Il est possible d'écouter la totalité de la séance sur le portail du site de la Fédération et sur celui du CESE.

Il a donc semblé utile à la SVS de donner les grandes lignes directrices du rapport.

Un questionnaire avait été envoyé à chaque Président de Parc et deux déplacements effectués sur le terrain, l'un dans le PNR de la forêt d'Orient (Champagne) et l'autre dans le gâtinais Français. Cette information accumulée a servi de base à la rédaction du document.

## 4 AXES FONDAMENTAUX DE PRÉCONISATION SONT DÉFINIS<sup>6</sup>

- **renforcer les complémentarités avec d'autres structures intercommunales**
- **développer et simplifier les partenariats financiers**
- **conforter la participation de la société civile et de la population**
- **simplifier la structure Parc mais maintenir les exigences de sélection des futurs Parcs**

Après une introduction rapide mais incisive rappelant l'importance des PNR en France (53 Parcs, plus de 8,5 millions d'hectares, 4 000 communes et plus de 4 millions d'habitants), le rapporteur rappelle la mise en place des Parcs en France depuis 1967 et souligne l'importance des stratégies engagées. Par définition, il y a un modèle commun et une philosophie identique aux valeurs parcs: des territoires remarquables mais très divers en terme de fragilité et d'enjeux socio-économiques. Leur apport pour l'aménagement durable des territoires est important : contribution à l'évolution et à la valorisation de l'agriculture, existence de chartes impliquant toutes les parties prenantes, apport réel à la vitalité et à l'animation des espaces géographiques par le maintien d'activités industrielles ou de service, contributions diversifiées

<sup>5</sup>Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.

<sup>6</sup> Une fiche synthèse détaillée des 4 axes est consultable sur le site du CESE





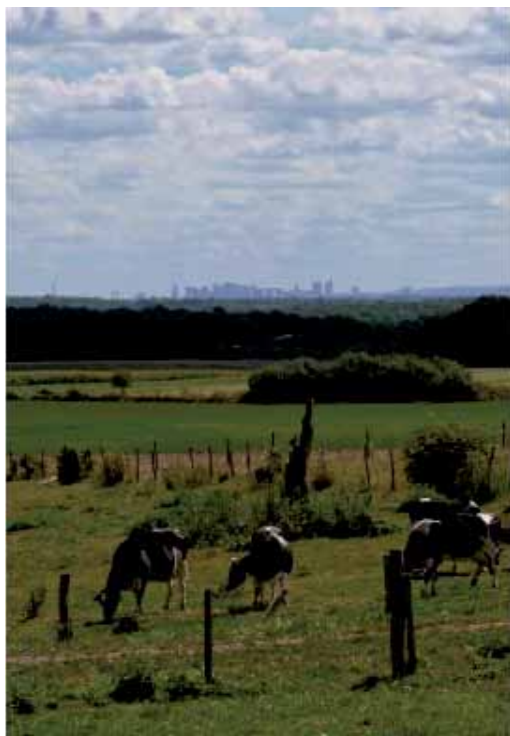
# PARCS NATURELS REGIONAUX

et utiles pour réduire les fractures territoriales et sociales, initiatives multiples en matière d'environnement et de paysage, éducation au public ...

Les 40 premières pages citent surtout des cas concrets illustrant la "plus-value" des PNR. On citera, sans être exhaustif, le PNR de **la Forêt d'Orient** investi dans le tourisme, celui de **l'Avesnois** dans le développement des produits du terroir, la renaissance du travail du chaume dans le **Parc de la Brière** ou encore les efforts du **PNR du Vexin français** pour développer le tissu d'entreprises: guide des Métiers d'Art, concours des Eco-défis, aides aux TPE et aux petits commerces.

En 2012, au niveau national, près de 1700 communes de PNR sont engagées dans une charte forestière de territoire (CFT). En matière d'efficacité énergétique, le rapport montre bien que la plupart des Parcs sont devenus des acteurs incontournables grâce à une approche systémique<sup>7</sup>. Ainsi, 40 Parcs figurent parmi les lauréats des territoires à énergie positive (TEPCV), pour la croissance verte. Le **PNR Périgord-Limousin** porte depuis 2000 (c'est donc ancien !) un espace info-énergie en direction de la population locale et 120 chantiers de rénovation de maisons qui sont en cours. Le **PNR Livradois-Forez** a mis en œuvre un pôle d'excellence rurale pour mettre en valeur le bois-énergie et le **PNR Massif des Bauges** a initié un programme "*Bougez-vous*" pour expérimenter l'écomobilité. C'est en matière d'environnement, de biodiversité et de paysage que les Parcs ont beaucoup œuvré. Le rapport cite maintes expériences de grand intérêt telles la réintroduction du bouquetin des Alpes avec le soutien de nombreux acteurs dans le **PNR de Chartreuse** ou la relance de l'élevage de la poule blanche dans le **Gâtinais**. Dans ce pan d'activités, le rapport rappelle avec raison le rôle du **Parc des Landes de Gascogne** pour préserver la vallée de la Leyre, vallée galerie unique en France. Toutes ces pages fourmillent d'exemples intéressants.

## PROBLEMATIQUES NOUVELLES S'IMPOSANT AUX PARCS



A partir du titre III<sup>8</sup> le rapport précise les nouvelles problématiques qui s'imposent aujourd'hui aux Parcs. Ils entrent en concurrence avec de nouvelles structures et le champ des compétences brouille leur travail original. Ainsi, en est-il de l'existence en France de 350 "pays" (loi Voynet) avec leur propre stratégie. Depuis 2014 des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ont été mis en place et des territoires de projets définis ou déclinés. Depuis la loi portant une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE du 7 août 2015), les intercommunalités ont été obligées de fusionner et nombre de politiques territoriales de développement sont conduites à l'échelle des EPCI. En zone rurale (en « province » pour simplifier), les Parcs ne sont pas éligibles aux récents "contrats de ruralité" pourtant importants pour aider, par exemple, à une réanimation du commerce rural.

◀ "*Frontières*" (Yves Michel)

*1er prix concours photos 2018 du PNR VEXIN*

***De nouveaux liens à créer ou renforcer avec les périphéries et les villes portes. Le travail des Parcs est donc plus complexe du fait de ses mutations législatives.***

<sup>7</sup> C'est-à-dire transversale impliquant plusieurs domaines

<sup>8</sup> Rapport page 40

# PARCS NATURELS REGIONAUX

Ainsi, on le voit selon le rapport avec les contrats de transition écologique (CTE) dans lesquels les PNR ne sont pas identifiés comme porteurs possibles (sous-entendu d'actions). Par contre, le rapport n'aborde guère l'Ile-de-France qui, avec ses 4 Parcs est à part sur beaucoup de points. Ainsi, c'est la Région qui a pris en charge le financement des Parcs. Cette nouvelle "prise en charge" induit donc pour les Parcs franciliens une nouvelle "donne".

Pour les auteurs de la commission, malgré certaines faiblesses inhérentes à la reconstruction territoriale française, les Parcs conservent de solides atouts qui sont : une grande capacité à s'adapter, l'adhésion des équipes des Parcs à une très forte mobilisation, élus et populations qui ressentent les Parcs comme étant une réelle identité, durée des chartes portée successivement de 10 à 12 ans puis aujourd'hui à 15 ans. Cette durée les affranchit des échéances électorales<sup>9</sup> et des limites administratives. Même si les contre-exemples sont assez nombreux la durée reste un solide atout!

Pour les auteurs du rapport, ce sont ces capacités qu'il convient aujourd'hui de mieux valoriser. La loi capitale du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages "*marque des avancées qui consolident la position des PNR*"<sup>10</sup>. Cette loi reconnaît en effet le syndicat mixte comme partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités et lui confie de ce fait une cohérence avec les politiques publiques (exemple sur l'eau). Selon le rapport, de nouvelles avancées sont donc possibles, ce qui fait l'objet de la dernière partie avec les préconisations, chacune étant précédée d'un assez long texte d'argumentation. Dans le peu de pages imparties à ce compte rendu, il est impossible d'explicitier davantage.

## RESUME DES 18 PRECONISATIONS<sup>11</sup>.

- 1** - L'Etat devra évaluer les nouvelles articulations entre PNR, PETR \*et EPCI
- 2** - Le partenariat entre PNR, PETR et EPCI est à développer
- 3**- Les régions sont appelées à encourager les Parcs dans leur rôle d'innovation et d'expérimentation en renforçant la territorialisation et la transversalité
- 4** - Les Préfets sont appelés à donner davantage de poids aux PNR pour tester des politiques publiques dérogatoires
- 5** - Nécessité de simplifier de la gestion financière des fonds européens
- 6** - Les Régions se doivent d'amplifier leur partenariat avec les Parcs et le CESE préconise un renforcement de leur implication financière
- 7** - Les départements sont appelés à participer davantage au financement des Parcs en consacrant une partie de la taxe d'aménagement perçue au titre du patrimoine remarquable
- 8** - Le partenariat avec les EPCI est encouragé pour des expérimentations (mutualisation d'ingénierie)
- 9**- Il est préconisé du fait des nouvelles compétences des EPCI (tourisme et taxes additionnelles) qu'une partie de ces nouvelles recettes financières soient versées aux Parcs
- 10**- Le CESE préconise une meilleure coopération et participation financière des « villes-portes » lesquelles bénéficient des agréments (ou aménités) des Parcs. Dans le cadre de contrats de réciprocité, les liens avec les territoires périphériques se doivent d'être renforcés
- 11**- Il est demandé que l'Etat du fait de l'augmentation du nombre des Parcs en France poursuive ses concours aux PNR en maintenant l'aide annuelle versée par le Ministère de l'Ecologie et son appui à l'appel à projets.

---

<sup>9</sup> Rapport page 43

<sup>10</sup> Rapport page 43

<sup>11</sup> Chaque préconisation fait l'objet d'un texte avec un chapeau introductif en caractères gras de quelques lignes.



# PARCS NATURELS REGIONAUX

12- Le CESE préconise aux Parcs de diffuser dans d'autres territoires (espaces ruraux et urbains) les solutions positives qu'ils ont expérimentées en percevant en contrepartie des contributions pour les services rendus

13- Le CESE préconise de renforcer la participation de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire (société civile organisée, associations, acteurs économiques locaux ) pour conforter les PNR dans leur légitimité en tant qu'outil de démocratie participative

14- Il semble nécessaire au CESE que les citoyens soient associés plus largement à l'élaboration des chartes, de leur mise en œuvre ainsi qu'à leur évaluation (séminaires thématiques, fêtes annuelles des Parcs, meilleure diffusion de l'information), les Parcs devant développer des outils de démocratie participative avec un renforcement de leurs actions auprès des jeunes et des familles.

15- Le CESE estime qu'il est nécessaire d'ouvrir une réflexion pour lever les freins financiers et fiscaux qui limitent les Parcs au recours à la formule du syndicat mixte élargi ou pour mettre une structure *ad hoc* gestion

16 - Le CESE préconise que les Parcs effectuent auprès de leurs populations des enquêtes de manière à mieux appréhender « l'effet PNR » sur le terrain, la Fédération se faisant le relais de diffusion des outils de démocratie locale

17- Il est demandé d'ajouter dans les indicateurs statistiques des données sur les taux d'emploi et de chômage tout en limitant le nombre des indicateurs suivis par les Parcs pour les rendre plus lisibles et plus simples

18 - Le CESE encourage la création de Parcs en demandant le respect des exigences au regard des 5 critères existants et en veillant à la qualité des territoires et des projets

## **Le rapport a été approuvé avec 132 voix, 20 abstentions et aucune opposition.**

Comme il est d'usage, à la fin de la présentation du rapport, des membres du CESE des différentes commissions ont été amenés à donner leur avis. Il a été reproché au CESE de n'avoir pas auditionné les associations ainsi que le conseil national de la nature. Seul le groupe « *Environnement et Nature* » a donc préféré l'abstention. Un représentant de groupe (celui de la *Mutualité*) a proposé d'aller plus loin, pour les Parcs, au niveau de la santé et de l'alimentaire. Le groupe *Entreprises* a loué le fait que le rapport avait abordé avec justesse l'importance des aspects économiques. Le groupe « *étudiants et jeunes* » se félicite que le rapport veuille donner plus de poids et d'influence aux jeunes et à l'éducation à l'environnement. Il est fait en particulier allusion aux *initiatives très intéressantes de la Brenne* (éducation à l'environnement, travail sur la santé, mise en place de structure pour les très jeunes enfants, une ludothèque). Le groupe *Agriculture* salue le coup de projecteur salubre car « *un Parc est une chance pour les activités agricoles* ».

Globalement, si l'on résume les grandes idées présentées oralement par les groupes sur les Parcs, on retiendra, en simplifiant, que les Parcs sont des laboratoires, qui savent travailler en transversal et en collaboration mais qu'il y a nécessité à renforcer le statut des PNR et leur légitimité. Il y a surtout obligation de donner plus de « poids » à leur financement pour leur assurer une visibilité d'actions. Leur gouvernance doit d'être améliorée pour que les habitants adhèrent mieux aux projets. Beaucoup de PNR, mais pas tous, ont des conseils scientifiques et leur généralisation doit se faire. De même, certains Parcs ont, comme les Pays, des Conseils de développement mais c'est loin d'être généralisé. Une idée forte de ce rapport est de souligner la nécessaire augmentation de la participation citoyenne. Enfin, la participation financière de plus nombreux partenaires paraît une nécessité. Les parcs se sont imposés par delà les tergiversations de la législation sur les structures territoriales. Ils ont donc des savoir-faire, unanimement reconnus, ayant toujours cherché à nouer des partenariats ce qui est, pour l'universitaire auditionné, Mr Lajarge, leur carte génétique.

# PARCS NATURELS REGIONAUX

---

## CONCLUSION

Ce rapport très riche mérite une lecture attentive. Si toutes les préconisations ne sont peut-être pas réalisables rapidement, toutes sont de bon sens et empreintes d'une excellente connaissance du fonctionnement des Parcs. Les « *parcs périurbains franciliens* » posent beaucoup d'autres problèmes que les PNR « *provinciaux* » même « *périurbanisés* » comme le Vercors et Grenoble ou celui du Pilat. Ce document de grande valeur a eu le mérite, en très peu de temps d'élaboration, d'établir un beau panorama des Parcs français. Jean-Louis Joseph, ancien Président de la Fédération des Parcs et excellent connaisseur du sujet a tenu à signaler la grande qualité de l'avis. Mais, selon nous, c'est le rapporteur Alain Ferretti qui sut parfaitement synthétiser la « *valeur Parc* » lors de sa prestation orale : « *Les PNR sont un incitateur au voyage ...c'est une belle mécanique des valeurs, des objectifs et des produits* ».

## Bibliographie

- *Compte-rendu du Rapport sur "Les Parcs naturels régionaux: apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives. Projet d'avis présenté au nom de la section Aménagement durable des territoires"* Alain Ferretti, rapporteur;
- *"Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience"* - Romain Lajarge et Nacima Baron - éditions Quae et Fédération des Parcs, 2017, 245p.
- *Jean-Claude Cavard, Les Parcs naturels régionaux, outils de développement local et d'expérimentation (étude de cas: La Brenne et la mise en œuvre d'une culture-parc), in ouvrage collectif sur la ruralité en France, éditions Atlande, sous la direction du Professeur Raymond Woessner, janvier 2019?*
- *L'avis officialisé est en ligne sur le site du CESE et a fait l'objet d'un signalement précis sur celui de la Fédération des Parcs. On peut se procurer le rapport à la documentation française. Lors de la séance du CESE, il a été projeté un film fort intéressant et didactique explicitant le concept de Parc. On peut le voir à la Maison du Parc de La Brenne (Indre). Bertrand Coly, représentant du groupe "Mouvements de Jeunesse" au CESE a tenu à parler de la fermeture de la maternité du Blanc dans le PNR de la Brenne et des problèmes de la désertification médicale.*



CONCOURS PHOTOS 2018 DU PNR VEXIN FRANÇAIS  
CATEGORIE "LE VEXIN FRANÇAIS VU D'HIER À AUJOUR'HUI"  
*"Le vieux lavoir" à Magny en Vexin (à droite)*  
PREMIER PRIX - Mr LÊ



# BIODIVERSITE

## LES OISEAUX COMMUNS DE CHEZ NOUS

Monique COSSARD

*Les oiseaux viennent du fond des âges. D'après de récentes découvertes en génétique et les examens effectués sur des fossiles nouvellement mis à jour, ils descendent des théropodes apparus au jurassique moyen, il y a environ 230 millions d'années.*

Dans un dépôt lacustre chinois, en 2008, un fossile a été mis à jour. Son squelette est identique à celui de nos oiseaux contemporains. Il porte le nom d'**Eoconfuciusornis**.



### ◀ Eoconfuciusornis

Espèce fossile éteinte, il vivait il y a 130 millions d'années. Son bec était édenté et son plumage vraisemblablement brun foncé.

Un autre fossile âgé de 48 millions d'années, trouvé en Allemagne, évoque une espèce de martinet à plumes. Il représenterait un lointain cousin des colibris.

Les oiseaux seraient les seuls dinosaures à avoir survécu à l'extinction massive du crétacé-tertiaire, il y a 66 millions d'années. Seul clade survivant des théropodes, comportant trois lignées, ils ont évolué, se sont diversifiés massivement pour aboutir aux dix mille espèces recensées de nos jours.

### Ce passé lointain est encore visible chez les hoazins, qui vivent en Amérique du sud.

Ces jolis oiseaux chatoyants volent très mal. Les oisillons portent des griffes aux articulations des ailes. Cela leur permet de s'agripper branches, notamment quand ils tombent du nid.



*L'hoazin* se nourrit de feuilles et rappelle de loin l'Archæoptéryx primitif.

Les oiseaux ont donc traversé toutes les tempêtes, résisté aux variations de climat, bravé moult dangers. Ils ont évolué et se sont adaptés pour nous offrir la beauté et la diversité que nous connaissons. Ils sont si communs et leur présence si familière que la plupart d'entre nous n'y prenons pas garde

# BIODIVERSITE

## ATTENTION DANGER : EN 30 ANS L'EUROPE A PERDU 420 MILLIONS D'OISEAUX

Le journal *Le Monde* titrait le 5 novembre 2014 : "En 30 ans l'Europe a perdu 420 millions d'oiseaux ! L'impact sur l'environnement et les écosystèmes est considérable et met en cause les grands équilibres." En France la communauté scientifique s'inquiète. Une étude menée par le CNRS et le Muséum d'Histoire Naturelle fait état d'une situation "proche de la catastrophe écologique". En milieu agricole la tendance s'est intensifiée en 2016 et 2017.

**Le 20 mars 2018 un communiqué du muséum soulignait la disparition d'un tiers de la population d'oiseaux de nos campagnes françaises en 15 ans.** Stupeur et consternation chez les amis des oiseaux qui n'avaient pas imaginé un tel désastre !

Des politiques de conservation, mises en œuvre avec succès, ne concernent que certains rapaces et des migrateurs. Dans le Vexin, chouettes et chauves-souris sont surveillées. Force est de constater que 80% des pertes concernent les petits passereaux.

Pour Richard Grégory, chercheur ornithologue à la Société Royale Britannique de Protection des Oiseaux, cette hécatombe de la faune ornithologique est une conséquence directe de notre gestion catastrophique de l'environnement. Il avance qu' "une espèce peut parfaitement disparaître". Ainsi au début du XXème siècle, le ciel américain était noir de pigeons voyageurs : il n'y en a plus un seul".

### PAS BESOIN D'ALLER SI LOIN POUR FAIRE DES CONSTATATIONS SIMILAIRES !

Il y a seulement trois ou quatre décennies, l'hiver, de grandes colonies de **corbeaux**, croassant, coraillant ou couaquant rejoignaient les corbeautières à la cime des grands arbres, aux alentours de la forêt du Lay. Ils jouaient avec le vent, gagnaient de l'altitude, puis se laissaient tomber en piqué, ailes écartées, tournoyaient puis remontaient dans un courant ascendant.



Mais voilà : ils s'abattaient dans les champs de blés et sont donc classés nuisibles par la préfecture du Val d'Oise au même titre que les corneilles (qui corbinent, craillent ou graillent), les pies, les étourneaux et les pigeons.

Les enquêtes les plus récentes sur l'intelligence animale montrent que le corbeau serait le plus intelligent non seulement des oiseaux, mais aussi de tous les animaux.

*Les corneilles reconnaissent les visages (résultat d'une étude menée en 2006 à l'université de Seattle<sup>1</sup>). Les corvidés semblent les plus intelligents, capables d'innovation. Certains comportements sont instinctifs, d'autres sont appris, partagés et mémorisés par la communauté.*

<sup>1</sup> National géographique -janvier février mars - mai 2018



# BIODIVERSITE

## QU'EN EST-IL DANS NOS JARDINS DES SEDENTAIRES ET DES MIGRATEURS ?

« *Ils sont victimes d'une interminable famine depuis quelques années* » déclare Christian Pacteau, ornithologue à la ligue de protection des oiseaux (LPO)<sup>2</sup>..

Nous devons savoir que leur température corporelle s'établit entre 40 et 44,4° C. C'est la température la plus élevée observée parmi toutes les espèces animales. Ils sont homéothermes. Ils conservent une chaleur interne constante quel que soient les éléments extérieurs. De ce fait ils consomment beaucoup d'énergie pour l'établir et la maintenir. Les oiseaux ne transpirent pas. Ils ouvrent le bec pour se rafraîchir quand il fait trop chaud. L'hiver pour lutter contre le froid, à l'instar du rouge gorge, ils gonflent leurs plumes pour installer un coussin d'air isolant.

Ils puisent leur énergie dans la nourriture. Cela consiste à ingérer quotidiennement jusqu'à 100% de leur poids pour les hirondelles, les roitelets, les pouillots et les troglodytes, et jusqu'à 200% pour les colibris, avec très peu de résistance au jeûne, sauf chez les rapaces.

Ils sont sensibles aux toxines alimentaires. Certains passereaux comme les pigeons, ingèrent de l'argile pour tapisser leurs parois intestinales et empêcher les poisons de passer dans le sang.

Granivores, insectivores, carnivores ou fructivores, ils adaptent leur régime alimentaire en fonction de la ressource.

Ils ont faim ! C'est pourquoi, dès le retour des frimas ils se rapprochent des habitations en quête de pitance. Certains oiseaux des forêts peuvent gagner jardins et parcs.

**De l'importance d'installer des mangeoires bien garnies** De novembre à mars, il est bon d'installer et remplir des mangeoires pour leur apporter de quoi se nourrir et lutter contre le froid. Placées dans un endroit approprié, hors de portée des chats et des rongeurs, elles permettent d'observer les petits oiseaux sédentaires et même quelques migrateurs venus du nord. Vifs, actifs, toujours en éveil, ils s'y succèdent.

Une vocalisation spécifique des mésanges, liée à la découverte de nourriture alerte leurs congénères et toute la gent ailée aux alentours.



### ◀ LE GEAI DES CHENES

Il prévient, lui aussi, les habitants des bois et même les chasseurs de toute intrusion en sous-bois, dès lors qu'il cajole, cajacte, cacarde, frigulote, garrule ou jase.

C'est la sentinelle de la forêt, apte à reproduire les sons, les cris, les chants et les langages entendus.

## LES OISEAUX DANS LE PNR

Il est difficile de détailler ici les 118 espèces recensées dans le PNR du Vexin Français en 2003. Les rapaces nocturnes et diurnes et les oiseaux forestiers ne seront pas évoqués. Nous nous contenterons de décrire les espèces les plus familières pour apprendre à les connaître et les reconnaître.

---

<sup>2</sup> Ligue de Protection des Oiseaux. Journal *Le Monde* 05/11/2014.

# BIODIVERSITE

## L'ACCENTEUR MOUCHET.

De la taille d'un moineau domestique, portant des couleurs semblables, il en diffère par un bec noir plus fin. Il est aussi beaucoup plus discret.

Il récupère au sol les graines tombées des mangeoires en hiver.

Insectivore le reste de l'année, il niche dans les buissons à environ 1m50 de hauteur. A raison de deux à trois pontes l'an, de quatre à six œufs chacune, la femelle couve douze jours. Les oisillons volent à onze jours.

Ses œufs sont blancs sans tache.



*Le coucou choisit souvent son nid pour y pondre. Le jeune coucou jette par-dessus bord les oisillons de ses parents adoptifs sans représailles de leur part. Ils continuent à nourrir l'intrus jusqu'à son indépendance.*

## LE ROUGE-GORGE FAMILIER.

Il nous émerveille de son chant flûté, plus doux et triste l'automne et l'hiver, parfois en chuchotis. Solitaire et belliqueux en dehors de la période de reproduction, le mâle comme la femelle défend son territoire. Cependant, l'hiver en période de disette, il partage la mangeoire. Il se nourrit



d'insectes, de vers, d'araignées à la belle saison, de graines et de petites baies, l'hiver. Il apprécie la graisse animale, les miettes de pain et de gâteau. La femelle construit seule le nid, de brindilles, de feuilles sèches et d'herbes, bien caché dans la végétation parfois entre les racines des arbustes. Elle couve, onze à quatorze jours, ses cinq à sept œufs blanchâtres ou légèrement bleutés, pointillés de roux. Le mâle la nourrit durant ce laps de temps, puis alimente les oisillons durant une semaine. A la suite les deux parents se relaient pendant quinze jours. Les petits

volent à treize jours. Deux ou trois pontes sont habituelles. Il accompagne souvent le jardinier !

*Chez tous les oiseaux, la biliverdine et la protoporphyrine sont les deux pigments à l'origine de la coloration des œufs.*

## LA MESANGE CHARBONNIERE

C'est la plus grande des mésanges. Elle a la taille du moineau domestique. Elle zinzinule comme toutes ses consœurs et possède un bec si dur qu'elle peut perforer le crâne d'un oiseau ennemi. Elle niche dans des arbres creux. Elle apprécie les nichoirs et même les boîtes aux lettres ! Elle pond en avril ou mai trois à dix-huit œufs blancs légèrement tachetés qu'elle couve quatorze jours. Les oisillons volent à vingt jours et sont nourris par les deux parents durant environ trois semaines. Insectes, graines et chenilles lui conviennent parfaitement. Les oisillons sont nourris exclusivement de chenilles, d'insectes et de larves. La quantité d'oisillons est proportionnelle à la disponibilité de la nourriture.



# BIODIVERSITE

*Mais comment un poussin si petit si fragile peut-il sortir de la coquille ? Comment peut-il briser la paroi dure qui l'emprisonne après l'avoir protégé ? Des chercheurs canadiens ont découvert qu'une protéine, l'ostropontine, était à l'origine de la dureté de la coquille. La couche extérieure en est très concentrée offrant ainsi plus de résistance. La couche intérieure s'appauvrit en calcium qui se dissout pour migrer vers l'embryon et participer à la formation du squelette. La coquille devient moins épaisse et plus facile à fracturer.*

## LA MESANGE BLEUE

Plus petite que la précédente, elle affectionne les insectes et à l'occasion, les fruits et les graines.



Elle est monogame, mais peut accepter des fécondations annexes pour des résultats plus prometteurs. Le mâle en parade nuptiale, se laisse tomber du houpier d'un arbre, ailes déployées, calotte bleue bien en vue devant sa dulcinée. Séduite, elle lui quémande de la nourriture tel un oisillon, en agitant ses ailes. Cavernicole, elle installe son nid de mousse et d'herbes parfumées dans un arbre creux ou un nichoir, l'entrée reste étroite pour éviter les intrus. Six à seize œufs blanchâtres ou légèrement crème, mouchetés de roux

l'occupent. L'éclosion survient après 14 jours de couvaison, les juvéniles s'émancipent à 4 semaines. La couleur semble importante pour l'espèce. Elle reflèterait le bilan de santé de l'individu, l'état de ses gènes et son équilibre alimentaire. Ainsi la femelle pourrait modifier le sex-ratio de sa descendance en choisissant son compagnon. Un mâle affichant une calotte bleue rayonnante, donnerait une progéniture à 70% mâle, à contrario, une calotte moins lumineuse donnerait 70% de femelles.

***L'ingestion de nombreuses chenilles donnent le jaune vif du plumage de nos mésanges***

## LA MESANGE HUPPEE

Espèce forestière, elle apprécie les forêts de pins, mais aussi les bois de feuillus où elle traque insectes et araignées dans les arbres morts. Egalement cavernicole elle couve ses six à sept œufs treize jours. Les jeunes prennent leur envol à dix-huit jours.

Ils restent encore trois semaines sous l'aile des parents. Le manque de nourriture et la jeunesse des individus les poussent vers les jardins, l'hiver.

Les fonctions cognitives semblent très développées chez les mésanges. Elles cherchent sans cesse de nouvelles sources de nourriture. Elles utilisent bec et pattes avec beaucoup d'adresse.

Elles vont jusqu'à percer les tiges mortes des végétaux pour en extirper la petite faune qui s'y réfugie.





# BIODIVERSITE



## LA MESANGE NONETTE

De taille semblable à la mésange bleue, elle a des habitudes similaires. Elle rejoint les bandes vagabondes en automne. Elle fait souvent des réserves de nourriture. L'hiver, très curieuse et peu farouche elle rejoint les mangeoires. Elle emporte plusieurs graines à la fois pour les cacher. Elle n'hésite pas à voler les réserves d'autres passereaux. Très intelligente elle transmet son savoir à ses congénères. En Angleterre elle a été surprise en train de décapsuler une bouteille de lait avec son bec.

A l'émancipation des petits, les parents sont épuisés. Ils doivent récolter jusqu'à neuf mille chenilles par couvée. Les mésanges utilisent des brindilles ou des aiguilles de pin pour débusquer les larves abritées dans des anfractuosités.

## LA MESANGE A LONGUE QUEUE

De la taille d'un roitelet huppé, son corps mince est terminé d'une queue très allongée. Elle pèse environ sept grammes, mesure treize à quatorze centimètres dont huit à neuf pour la queue. En dehors de la période de reproduction elle vit en bande de plusieurs groupes familiaux réunis en dortoir. Son joli petit nid de mousses, lichens et toiles d'araignées se présente comme une boule. Contrairement aux autres mésanges qui sont des paridae, elle appartient à la famille des aegithalidae. D'autres adultes peuvent aider les parents à nourrir les petits qui volent à quatorze jours.



**Si on agrémente les mangeoires de graines de tournesol, on ne tarde pas à voir arriver les différentes familles de mésanges. Regardez-les décortiquer avec adresse les graines sur une branche à proximité ! Les capitules de tournesol sont vite évidés de leurs graines.**

## LA MESANGE NOIRE



Très sociable et sédentaire, c'est la plus petite des mésanges. Elle a les mêmes habitudes que les autres mésanges.

Elle se déplace parfois à la recherche de nourriture qu'elle stocke dans des cachettes, mais elle vit surtout près des conifères dont elle apprécie les semences.

Elle se rapproche des humains, l'hiver, en quête de pitance. Très peu craintive elle peut se poser sur une main qui lui présente des graines.

# BIODIVERSITE

*Le pallium, partie du cerveau des oiseaux qui correspond au cortex cérébral des mammifères comporte un très grand nombre de petits neurones. Des découvertes récentes démontrent que le siège de la mémoire se situe à l'intérieur des neurones et non dans les synapses comme on le croyait. On peut donc conclure qu'une plus grande densité neuronale dans un petit espace induit une plus grande capacité à mémoriser. Le système cérébral qui concerne la mémoire à long terme est similaire chez les oiseaux et les mammifères. Les oiseaux chanteurs possèdent deux fois plus de neurones que les primates pour une cavité cérébrale de même taille et de deux à quatre fois plus que les mammifères. Cela explique la capacité cognitive supérieure de certains oiseaux et de leur intelligence dépassant celle des primates et des petits mammifères.*

## LA SITELLE TORCHEPOT

Les couples sont unis pour la vie.

Ils nichent dans les cavités des vieux troncs souvent abandonnés par les pics. L'entrée du nid est rétrécie par une maçonnerie de boue glaiseuse et enduite de résine pour décourager les intrusions. Tapissé d'écorces fines et de feuilles sèches, l'abri accueille de sept à neuf œufs blancs tachés de brun. Les parents plongent littéralement dans le trou pour ne pas salir leurs plumes. Les petits volent à vingt-trois jours. Très agile, la sitelle escalade troncs et branches souvent la tête en bas grâce aux longues griffes qui arment ses pattes. Insectes, araignées et chenilles sont au menu pour les petits. Elle se délecte aussi de graines de tournesol, d'érable et d'orme qu'elle entrepose dans les fentes des écorces pour les temps de disette mais aussi pour les décortiquer plus facilement. Elle stocke souvent plus qu'elle ne consomme !



*Les oiseaux sont de merveilleux architectes à l'adresse, l'habilité et l'agilité incomparables. Avec le bec, simplement, ils collectent, maçonnerent, tissent, entrelacent, tapissent leur nid, véritable objet d'art. Ils arrivent à vive allure et sans coup férir pénètrent dans le nid directement par un accès étroit. Ils rentabilisent les transports : le bec du merle laisse apercevoir quantité d'invertébrés qui pendent de chaque côté de celui-ci.*

## LE MOINEAU DOMESTIQUE



Originaire d'Asie centrale il a colonisé tous les continents excepté l'antarctique. Il se nourrit majoritairement de graines, mais les petits sont gavés de coléoptères, de chenilles de pucerons et autres araignées et punaises. Opportuniste il absorbe les reliefs laissés par les hommes. A la recherche de subsistance facile, effronté, il arrive à ouvrir les portes automatiques des grandes surfaces ! Il déchire au printemps les fleurs jaunes. Il niche sous les toits dépourvus de cache-moineaux, dans le creux des murs, les buissons, la vigne

# BIODIVERSITE

vierge, le long des façades. Bruyants, criards, les « piafs » pépient, piaillent sans cesse et se chamaillent sans relâche. Le couple élève trois à quatre nichées par an.

La femelle pond trois à cinq œufs. Après douze jours d'incubation et quatorze jours de nourrissage, les moinillons s'envolent et sont indépendants la semaine suivante.

***Certains oiseaux savent reproduire les sons qu'ils entendent. Geais, pies, perroquets peuvent imiter le langage humain à bon escient. Ils aiment la musique et ont le sens du rythme. En 2007 sur un air des Backstreet Boys, un cacatoès du nom de Snowball, d'un centre de sauvetage d'oiseaux en Caroline du Sud, BirdloversOnly, s'est rendu célèbre, en dansant en mesure (à voir sur YouTube) ! Adeptes de musique classique, un petit étourneau sansonnet recueilli par Mozart, reprenait certaines mélodies de son protecteur.***

## LE PINSON DES ARBRES

Granivore, il devient insectivore pendant la reproduction c'est-à-dire d'avril à juillet. Il y a deux nichées par an. La femelle construit seule le nid qu'elle installe entre deux et dix mètres de hauteur dans un arbre, souvent dans un embranchement ou sur une branche latérale. Joli entrelacs de racines, de fibres végétales, de soie récupérée sur des cocons, il est calfaté de mousse, de lichen et de toiles d'araignée pour se fondre dans l'environnement.

Il reçoit quatre ou cinq œufs verdâtres ou grisâtres tachés de marron ou de gris-violet, qui éclosent à douze jours.

Les oisillons, nidicoles (qui naissent glabres ou légèrement duvetés, parfois les yeux fermés comme tous les précédents), s'envolent à quatorze jours. Le mâle participe au nourrissage.

Le pinson ramage, frigotte ou siffle du haut d'un arbre dès l'aube. Les notes puissantes, variées et répétitives peuvent légèrement changer d'une région à l'autre. Il y met tout son cœur, ne dit-on pas "gai comme un pinson". Il annonce la pluie par un cri particulier.



***Les oiseaux sont très curieux. C'est une preuve supplémentaire de leur intelligence. Ils sont capables de décision. Ils sont très observateurs et vous repèrent très vite. Les pigeons font des choix en fonction des probabilités.***

## LE MERLE NOIR



Il lève la queue à l'atterrissage pour rétablir son équilibre ! A la recherche d'insectes, de vermineux et de larves, il retourne les feuilles et les mousses qui jonchent le sol.

Il court sur la pelouse, tête en avant à l'horizontale avec le dos, derrière une mouche ou un papillon. Il piète, sautille sur place pour inviter les vers à remonter en surface avant de les extirper de leur trou. Il mange aussi des fruits, des baies, des escargots et des limaces.

Le mâle présente une belle livrée noire et un bec jaune dû aux caroténoïdes ingérés, témoin de sa bonne santé.

Ce beau bec attire la femelle.

Plus discrète en habit brun roussâtre, la merlette porte un bec marron. Les merleaux lui ressemblent avant de se différencier.



# BIODIVERSITE

Le merle siffle, appelle, babille ou flûte selon les circonstances. En cas de forte inquiétude il pousse des cris gloussants, rapides et sonores. Il salue l'aurore (avant celle-ci en présence de pollution lumineuse) et le crépuscule. Sa prestation se répand loin à la ronde. Il module un long et lent chant mélodieux aux notes claires, sonores et flûtées d'une grande diversité et d'une grande variabilité : chaque mâle a son propre répertoire et il improvise !

Il peut y avoir trois nichées par an parfois davantage. Les œufs bleu-vert mouchetés de brun éclosent au bout de quinze jours. Les petits sautent du nid en moyenne à treize jours mais ne savent pas voler. Ils se précipitent alors sous le couvert de la végétation. Ils volent la semaine suivante et sont nourris pendant un mois souvent par le père, tandis que la mère couve à nouveau.

***Les oiseaux sont propres : ils appliquent des règles d'hygiène. Ils débarrassent le nid des sacs fécaux de la progéniture à chaque passage. Ils entretiennent leur plumage avec soin et prennent des bains de terre ou de poussière pour se débarrasser des parasites. Ils aiment se baigner. Le merle adore faire ses ablutions, au soleil printanier, dans un récipient peu profond rempli d'eau où il s'ébroue.***

## LE TROGLODYTE MIGNON

Très secret, vif, tout petit mais rond et dodu, avec sa queue qu'il relève sur le dos, il possède un long bec sombre qui lui permet d'atteindre les cavités et de les fouiller. Il recherche les araignées et les insectes car il est insectivore. Il pèse environ neuf grammes.

Le mâle construit plusieurs nids en boule avec beaucoup de mousse.



La femelle choisit l'abri.

Elle l'agrémentera de plumes et y pondra

cinq à huit œufs. Les petits naissent après seize jours de couvée. Ils volent à dix-huit jours. Le troglodyte ne fréquente pas les mangeoires mais gravite furtivement aux alentours, recherche les crevasses des murs, les tas de bois, les broussailles. Il y a deux pontes par an.

◀ Nid de troglodyte mignon



***Les oiseaux emploient des ruses pour éloigner les prédateurs. Nombreux sont ceux qui feignent une aile cassée pour attirer l'ennemi loin du nid. Ils sautillent et entraînent l'intrus à leur poursuite. Trop content de rencontrer une proie facile, ce dernier se laisse berner et dès que la menace est suffisamment éloignée de la nichée, l'oiseau s'envole laissant l'attaquant pantois !***



## LA PIE BAVARDE

En frac noir et plastron blanc elle est une dangereuse prédatrice. Nécrophage et omnivore elle pille aussi les nids des petits passereaux. Elle construit dans les arbres de grands nids de brindilles. La position du nid dans l'arbre est significative en matière de météorologie. Les nids hauts perchés annoncent un été sec alors que situés plus bas, ils prévoient un temps pluvieux. Les oisillons seront alors protégés par la végétation. « Plus le nid est haut plus le temps sera chaud » dit l'adage. Mais comment peuvent-elles savoir dès le début de l'année le

# BIODIVERSITE

temps de juin ? Elle peut vivre seize ans. Son intelligence est très développée comme beaucoup de corvidés. En captivité, elle reproduit les sons qu'elle entend et les voix humaines. Elle se reconnaît dans un miroir. Elle dérobe les petits objets brillants. Elle jacasse, jase ou cajole.

*On est en droit de se demander si les expressions cervelle de piaf, tête de linotte sont bien appropriées pour qualifier ces génies de l'adaptation, de la résistance et de la persévérance ? Nous devrions plutôt dire : futé comme un oiseau. Plusieurs espèces sont aussi aptes à fabriquer des outils : découper des feuilles dures en crochet pour hameçonner les proies dans les cavités.*

## LES PICS



Ils sont insectivores. Les fourmis représentent 90% de l'alimentation du **pic vert**. Sa longue langue gluante de salive (10 cm de long) lui permet d'atteindre le cœur de la fourmilière dès lors qu'il a pioché le sol à sa recherche. Habillé de vert, de jaune, coiffé de rouge il est en parfaite harmonie avec l'herbe. Il se nourrit principalement au sol. Apeurés, ils s'envolent en «ricanant».

Ils creusent les arbres pour établir le nid;  
Les deux parents couvent une seule nichée l'an.

Ils picassent, jacassent ou pleupleulent.

Les pics tambourinent les troncs d'arbre, pour creuser le nid, mais aussi pour communiquer avec leurs semblables.

### PIC EPEICHE

Il tambourine aussi pour déloger les insectes xylophages dont il s'alimente. Car il recherche plutôt sa pitance sous l'écorce des bois morts. Affichant un plumage plus rutilant, il s'accroche aux troncs et peut ne pas s'envoler à votre approche. Il tourne simplement autour du tronc !

Les pics ne visitent pas les mangeoires. Femelles et mâles vivent séparés en dehors de la période de reproduction.

Comment leur cerveau peut-il résister et ne pas être endommagé quand ils cognent dans le bois à la vitesse de 25km/h en vingt rafales successives, jusqu'à deux mille fois par jour ?



*En février 2018 une équipe de chercheurs de l'université de Boston a trouvé une accumulation de protéines Tau dans le cerveau des pics. Ces dernières jouent un rôle dans l'assemblage et la stabilisation des microtubes des cellules. On retrouve une accumulation de ces protéines dans la maladie d'Alzheimer. Chez ces oiseaux ce pourrait être une protection et non une pathologie. Des scientifiques chinois de la « Beihang university », pensent que chez les pics, grâce à une puissante musculature au niveau du cou qui le rigidifie, les chocs sont amortis. Pour eux, lorsque le pic frappe, la répercussion se propage le long de la partie inférieure du bec et le choc est absorbé à sa base. Le crâne est en os spongieux dans ses parties frontale et postérieure, cela contribuerait aussi à neutraliser les vibrations et protégerait leur encéphale.*

# BIODIVERSITE

*Les facultés des poules sont difficiles à évaluer du fait de la domestication. Cependant elles éprouvent des émotions, s'ennuient, se sentent frustrées, et voient leur rythme cardiaque s'accroître si on souffle sur les plumes de leur poussin, ce qu'il déteste. (Etudes rapportées dans National Géographic de février 2018).*

*Deux pigments sont responsables de la coloration du plumage des oiseaux.*

- la mélanine, synthétisée dans leur organisme par les mélanocytes, contrôle la pigmentation des plumes, confère la couleur noire, grise, marron et orangée du plumage.
- les caroténoïdes issus uniquement de l'alimentation donnent des couleurs plus brillantes, le jaune, le rose, le rouge ou le crème.

*Ces pigments s'installent au cours de la mue. Les couleurs ne vieillissent donc pas au fil des ans. La couleur bleue n'est pas d'origine pigmentaire, mais structurelle. Elle résulte de notre perception de la diffraction de la lumière et de son absorption par les microstructures du plumage.*



**LE PINSON DU NORD**

Ce timide visiteur hivernal est venu début 2018.

En provenance de Scandinavie, il s'est approché de la table commune à la recherche de graines dont il se nourrit.

De même corpulence que le pinson des arbres, il porte une magnifique livrée haute en couleurs.

Il ne niche pas ici.

Des **TOURTERELLES TURQUES** ou **tourterelles à collier** et quelques **PIGEONS RAMIERS** ou palombes fréquentent aussi le jardin.



**La tourterelle gémit, roucoule ou caracoule**



**Le pigeon roucoule, racacoule ou jabotte**

Il me semble, sans en être certaine, qu'ils me débarrassent des bulbillles et des tubercules des ficaires qui ont une fâcheuse tendance à l'invasion !

*Au printemps les migrateurs reviennent. Avec une résistance hors normes, ils se déplacent sur des distances phénoménales. Ils s'orientent comme par magie et reviennent chaque année sur*



# BIODIVERSITE

*leurs lieux de reproduction. Pas de GPS, ni de boussole, mais un incroyable sens de l'observation et une mémoire sans faille, puisqu'ils se repèrent au relief, aux odeurs et aux infrastructures terrestres. Ils naviguent selon la position du soleil le jour et des étoiles la nuit.*

*Les scientifiques s'interrogent sur l'incidence du champ magnétique de la Terre.*

*La migration n'est pas sans danger pour les espèces. Aux difficultés du voyage, s'ajoutent les prédateurs de certaines populations humaines en Afrique qui se nourrissent d'oiseaux. Par ailleurs, la sécheresse, omniprésente, affaiblit les petits organismes qui ont soif et doivent tout de même entreprendre la traversée du Sahara pour regagner nos contrées. Mais cette transhumance est obligatoire. Ils quittent nos régions quand le manque de nourriture approche. Insectivores par nature, ils ne peuvent plus survivre chez nous dès l'automne et ce jusqu'au printemps.*

## L'HIRONDELLE DES FENETRES

Elle nous annonce le printemps quand la température est supérieure à dix degrés.

Elle revient du nord de l'équateur et parcourt plus de huit mille kilomètres avec quelques grammes de graisse pour carburant. Elle peut aussi se nourrir en vol sur le chemin.

Début avril elle revient à l'endroit où elle est née. C'est pourquoi il est très important de ne pas détruire son nid.

Elle s'alimente en vol. Bec ouvert elle avale mouches, moucheron, fourmis volantes, pucerons et autres coléoptères qui s'agglutinent dans son bec.

Dans son élégante silhouette fuselée, avec sa queue fourchue très échancrée dont les deux brins sont très apparents et plus longs chez le mâle elle sillonne le ciel de son vol gracieux en virevoltes. Elle élève deux nichées par an. Quatre cents allées et venues par jour assurent l'alimentation des hirondeaux. Ses derniers de la première couvée aident les parents à nourrir les secondes naissances.

Avant l'orage elle vole plus bas. Elle poursuit les insectes qui se rabattent vers le sol en raison de la pression atmosphérique. Perchée sur les fils électriques ou les antennes de télévision elle gazouille, en vol, elle trisse.

Elle boit et se lave en rasant l'eau. Son nid est maçonné avec de la terre, sa salive et de l'eau. Le moineau peut le lui voler.



***La population d'hirondelles a perdu 40 % de ses effectifs en vingt ans. Beaucoup ignore qu'elles sont protégées par la loi du 29 octobre 2009 du code de l'environnement. La destruction d'un oiseau, d'un nid ou d'une couvée est passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à un an et d'une amende pouvant atteindre 15 000 euros.***



## LE ROUGE- QUEUE NOIR

Perché sur la tuile faitière il surveille le sol en quête d'insectes qu'il ingurgite en quantité. Les graines sont marginales dans son régime. Il agit nerveusement, et en permanence, sa queue de haut en bas. Il chante dès l'aurore.

Visiteur estival il repart en septembre après avoir fait deux pontes. Il a la taille du rouge-gorge. Le nid de mousse et d'herbe est tapissé de poils et de plumes. Les œufs blancs sont incubés uniquement par la femelle pendant treize jours ; les juvéniles volent à douze jours.

# BIODIVERSITE

*"Manger comme un oiseau" est une expression qui se rapporte à une personne qui a peu d'appétit et mange peu. La comparer à un oiseau est une erreur ! Les oiseaux dévorent des quantités impressionnantes. Selon une étude publiée dans "The Science of Nature", les oiseaux consomment entre quatre cents et cinq cents milliers de tonnes d'insectes par an, de par le monde. Ils jouent un rôle considérable dans la préservation des cultures.*

*Troglodyte, mésange et hirondelle avalent mille insectes chacun par jour. Les proies sont très vite digérées en raison du grand besoin d'énergie pour le vol, la nourriture, l'élevage de la couvée et la thermorégulation.*

SI CERTAINES ESPECES, MIGRATRICES, COMME CELLES QUE NOUS VENONS D'EVOQUER SONT PLUS FACILES A OBSERVER, D'AUTRES RESTENT CACHEES ET MANIFESTENT LEUR PRESENCE EN CHANTANT.

## LE COUCOU GRIS

Au début du mois d'avril, le mâle va nous inonder de ses coucous sonores et répétés qui lui ont donné son nom.

Il se taira après la troisième semaine de juin.

La femelle peut pondre jusqu'à vingt-cinq œufs dans différents nids de petits passereaux, chez l'accenteur mouchet comme nous l'avons déjà signalé et aussi chez le rouge-gorge ou chez le pinson des arbres. Elle pratique *le parasitisme de couvée*.

Adulte le coucou, de la taille d'un faucon crécerelle, mange des insectes et surtout des chenilles. Il est le seul à pouvoir ingurgiter les plus velues d'entre-elles.

Il rejoint ses quartiers d'hiver en Afrique du sud, dès l'automne. ***Il coucou ou coucoule.***

L'adage populaire dit "*Il faut avoir de l'argent dans sa poche quand on entend le coucou pour la première fois dans l'année, pour ne pas être dans le besoin au cours de celle-ci*".



***Soulignons l'importance de ne pas toucher à un nid, quel qu'il soit. Il serait aussitôt abandonné.***

## LA GRIVE MUSICIENNE



On pourrait la confondre avec la merlette ou les merleaux. Cependant son poitrail est plus clair, tacheté régulièrement. Elle s'alimente d'invertébrés et de fruits. Elle casse les coquilles des escargots sur une pierre. Elle babille.

Elle passe l'hiver en Afrique du nord. Le mâle revient en premier. Les couples se forment dès l'arrivée des femelles. L'intérieur du nid, de brindilles et de tiges entrecroisées, est recouvert d'un mélange de boue, d'argile et de salive bien lissé. Les œufs bleus sont légèrement tachetés de brun. Quel que soit le nombre de

# BIODIVERSITE

naissances, la femelle ne s'occupera que de trois oisillons. Les autres sont éjectés du nid et abandonnés à leur triste sort.

A la cime d'un arbre, la grive musicienne nous enchante dès février d'une succession de notes sonores et très variées.

Elle change de registre et change encore et recommence. Son chant mélodieux se répand très loin et se mêle à l'aurore à celui du merle. Les sons seraient plus facilement transportés, intensifiés et repérables dans l'air humide du matin et du soir, alors que l'activité humaine est moindre, dès potron-minet et s'estompe au crépuscule.

*Les oiseaux chanteurs laissent à penser qu'ils communiquent entre eux et peut-être entre espèces et qu'ils se racontent quelque chose. Le "toui été", tout petit perroquet du nord de l'Amérique du sud semble prénommer chacun de ses oisillons: les oisillons répondent individuellement selon le cri émis.*

## LE ROSSIGNOL PHILOMELE

Visiteur estival il hiverne en Afrique tropicale, au sud du Sahara. Il traverse à Gibraltar ou à Messine. Il arrive en avril et repart en septembre. Très vite on repère son chant nuit et jour. Son plumage est terne. Son ramage est extraordinaire. Non averti on pourrait le confondre avec celui de la grive musicienne. Il déguste des insectes, des araignées et des escargots.

Les œufs vert olive sont déposés dans un nid confectionné avec des feuilles, des racines, des tiges et des fibres, au sol ou à moins de cinquante centimètres dans la végétation.

Il aime les bois, les jardins épais à la végétation dense avec de l'eau à proximité. Il chante, gringotte, quiritte ou trille.



## CERTAINES ESPECES SE FONT PLUS RARES DANS NOTRE REGION OU NOUS NE RENCONTRONS PLUS:

- *de chardonnerets* si élégants dans leur habit noir jaune et roux qui s'attablaient en bandes il y a encore peu sur les plantes invasives tels les chardons.
- *de bergeronnettes*, tellement gracieuses avec leur longue queue qu'elles hochent en cadence pas très loin d'un point d'eau.
- *d'alouettes des champs* au chant si doux exécutés début mars "A la sainte Colette, chante l'alouette". Insectivore et granivore elle niche en plaine, au sol. Elle servait d'horloge à nos aïeux, par sa façon de s'élever à la verticale au zénith, à midi à l'heure du soleil. Elles ne grisolent plus, ne turlutent plus et ne tirelient plus. **Un tiers de cette population a disparu en quinze ans.**
- *De perdrix rouges et grises* qui cacabent, brourent, gloussent, pirouettent ou rappellent. Elles débarrassent les cultures et parfois les jardins des pucerons, des fourmis, des coléoptères des chenilles et des araignées. Adultes à l'automne elles ajoutent des graines de céréales et de végétaux à leur régime. Les perdreaux, nidifuges, quittent le nid dès la naissance.



# BIODIVERSITE

Les corvidés, les rats, les chats, les sangliers, les renards, le froid et la famine ne leurs laissent pas beaucoup de chances de survie. **Elles paient un lourd tribut à l'agriculture.**

- **De cailles** qui carcaillent, pituissent, courcaillent ou margottent. Elles se nourrissent de graines d'insectes et de petites proies. **Elles ont plus à craindre des machines-outils agricoles que de la chasse**, car elles migrent avant l'ouverture de celle-ci.
- **De vanneaux huppés**, limicoles, fouillant dans les terres labourées l'hiver.

## D'AUTRES SONT EN RECRUESCENCE



### LE FAISAN

Introduit par les chasseurs, il peut offrir un plumage noir en opposition au très coloré plumage de son frère mordoré. Il s'agit d'une mutation mélanique de certains individus.

Le coq est flamboyant, la poule plus petite et plus discrète. Il a investi les parcs et les jardins de mon village et échappe ainsi à la chasse. Ils nichent au sol et sont menacés par les animaux domestiques.

## LES PERRUCHES EXOTIQUES

Invasives, vertes, en collier noir et bec rouge, elles colonisent aussi notre contrée.

Le premier groupe de perruches se serait échappé d'un chargement à Orly (Val-de-Marne) vers 1974, scénario qui se serait reproduit à Roissy au début des années 1990.

Ces perruches sont importées en France en raison de la forte demande des animaleries.

Fructivores, nous ne savons pas encore si elles vont entrer en concurrence avec le reste de la population aviaire.

Pour l'instant elles s'abattent sur les cerisiers et autres pruniers.



## L'UTILITE DES OISEAUX.

Nous comprenons au fil de notre évocation l'utilité des oiseaux:

- **Ils éliminent les insectes, empêchent la prolifération des graines. Ils pollinisent et assurent par leurs fientes la dispersion des espèces. Ils nettoient les charognes. Certains, avec les rapaces, détruisent les rats.**
- **Ils sont les témoins de la bonne santé et de l'équilibre écologique du milieu environnant.**
- **L'avifaune qui occupe les moindres recoins de la planète, parvient à survivre dans des conditions extrêmes comme en antarctique. Ainsi elle agit partout.**
- **Seuls les micro-organismes sont plus nombreux que les oiseaux**
- **Ils ont su survivre, s'adapter et évoluer et entretenir d'étroites collaborations avec la nature.**
- **Depuis longtemps déjà, certains états, comme le Canada, la Grande Bretagne et les Etats Unis d'Amérique, ont compris l'utilité des migrateurs. L'année 2018 fête le centenaire de la convention qu'ils ont ratifiée pour assurer leur protection.**
- **Remarquons que les oiseaux nourrissent leur progéniture uniquement de protéines animales. Le régime granivore et insectivore n'intervient qu'à l'âge adulte. La période de reproduction coïncide exactement au renouveau des insectes ravageurs au printemps.**
- **Leurs chants nous déstressent et nous émerveillent.**

# BIODIVERSITE

## POURQUOI DISPARAISSENT-ILS ?



Où peuvent-ils se réfugier, s'abriter, nicher et se nourrir dans cet univers uniformisé, et stérilisé?

*Photo. D Cossard*

***Le déclin de la perdrix grise, de l'alouette des champs, du moineau et de l'étourneau atteint jusqu'à 90% de chaque espèce. "Cette hécatombe ornithologique est une conséquence directe de notre gestion catastrophique de la nature"<sup>3</sup>.***

- Aux yeux des humains ils n'ont aucune valeur économique !
- L'humanité transforme la planète à une telle allure qu'ils n'ont plus le temps nécessaire à une adaptation et une évolution.
- L'agriculture intensive, avec sa mécanisation, l'augmentation des parcelles, la suppression des haies, des prairies naturelles et des jachères, l'emploi massif des pesticides et des insecticides systémiques, détruit et empoisonne ressources alimentaires et abris. Les insectes disparaissent. Il est aisé de le constater. Souvenons nous qu'il y a encore quelques années, à la suite d'un voyage en voiture, le pare-brise et les phares étaient constellés d'insectes écrasés. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.
- Le dérèglement climatique les affecte. Imaginons une brusque chute des températures en mai comme cela s'est encore produit il y a peu : les hirondelles meurent de faim, plus d'insectes volants. Les tempêtes, la violence du vent et des bourrasques, les inondations sont autant de périls pour ces petits organismes. Par ailleurs il installe un décalage entre la période de reproduction et la présence de la nourriture. En 30 ans les oiseaux migrateurs ont perdu 50% de leur population mondiale. Dans 30 ans, 80% des espèces migratrices pourraient pâtir des conditions climatiques<sup>4</sup>.
- La chasse détruit encore de nombreuses espèces. Une enquête menée en 1998, et cela ne s'est pas amélioré depuis, concluait qu'en France, chaque hiver, elle était responsable de la disparition de sept millions d'oiseaux, parmi lesquels figurent la bécasse, la grive, le merle, le canard, et autres pigeons " *Faute de grives on mange les merles* "
- L'alouette des champs pourrait perdre cette année 1,3 millions d'individus. Une récente décision ministérielle de l'été 2018 porte le quota de piégeages à cinq cents mille.

<sup>3</sup> Richard Grégory, chercheur ornithologue à la Société Royale Britannique de Protection des Oiseaux.

<sup>4</sup> Revue "Nature, Climate Change".

# BIODIVERSITE

*En effet, le piégeage barbare, parfois à la glu, est toujours autorisé, bien que condamné par l'Union Européenne. Il touche aussi la fauvette babillarde. Le pinson n'est pas épargné. Les chasseurs tirent environ 250 millions de cartouches par saison de chasse. Cela représente plus de six tonnes de grenailles de plomb disséminées dans la nature. Nous connaissons tous la toxicité de ce métal lourd. Il est aussi nocif pour la faune que pour l'homme*



*Une grive prise au piège*

- Les rapaces et certains corvidés font partie des dangereux prédateurs de nos petits amis. Cette loi de la nature ne porterait pas de préjudices si l'humain ne se mêlait pas de régulation et ne privilégiait pas une famille par rapport à une autre.
- **Les installations terrestres** : éoliennes, lignes électriques, parois de verre des constructions... représentent aussi des pièges mortels.
- **La pollution lumineuse**<sup>5</sup> : elle déränge leur perception, induit un affaiblissement de leurs défenses immunitaires et de leur fécondité. Ils chantent jusqu'à 18 jours plus tôt pour trouver une compagne. La ponte prématurée provoque des naissances en décalage avec la prolifération des insectes.
- **Les feux d'artifices**, si prisés de la plupart des humains, sont dramatiques pour la faune et particulièrement pour la gent ailée. Le bruit et les lumières les épouvantent, les stressent et appauvrissent leur système immunitaire. Effarouchés et en panique, ils fuient et abandonnent le nid vouant la couvée à une mort certaine. **Sans parler de l'augmentation des particules fines dans l'atmosphère** déjà saturée, qu'ils respirent comme nous !
- **Les chats errants** ou domestiques livrés à eux-mêmes sont, de part nature, des prédateurs idéals. En 2013 une étude publiée dans "*Nature communications*" concluait que les chats étaient responsables annuellement de la mort de 1,3 millions d'oiseaux aux Etats Unis d'Amérique.
- **Les façades ravalées**, les murs rejointoyés ne leur offrent plus de trous pour nicher. Trouvons des substitutifs.
- Autrefois, **chaque village abritait de nombreuses petites fermes avec des animaux**. L'aisance du propriétaire se mesurait alors à la hauteur du tas de fumier à la fin de l'hiver ! Evidemment les mouches et autres insectes pullulaient et on n'utilisait aucun insecticide. Les hirondelles avaient de quoi se nourrir et les façades, les poutres dans les étables accueillait de nombreux nids. Pour l'heure il y a de moins en moins de petits agriculteurs, peu d'animaux et donc d'hirondelles!

---

<sup>5</sup> *La pollution lumineuse par Monique Cossard- Bulletin S.V.S. n° 34 - p 45 à 51*



# BIODIVERSITE

- La gestion des bois et des forêts n'est pas toujours bien menée. Après une coupe radicale ou un éclaircissement intempestif : plus de petite végétation. Il faut du temps pour que buissons et ronciers repoussent. En attente : plus d'abri pour la faune.
- Nous avons une fâcheuse tendance à éliminer les arbres morts, à tondre ras et régulièrement pelouses, fossés et talus et à tailler les haies au printemps ce qui réjouit l'œil mais pas les oiseaux ni les petits mammifères!
- Artificialisation des sols, bétonnage à outrance et déforestation accentuent le dérèglement climatique et réduisent l'habitat et l'alimentation de la faune.
- Certains esprits chagrins détruisent les nids au motif dérisoire que les fientes souillent les façades!

## QUE FAIRE CONTRE CE DECLIN?

Sachant que la superficie cumulée en France de tous nos parcs et jardins dépasse celle de nos réserves naturelles, nous pouvons agir au quotidien. Soyons vertueux. Laissons un coin sauvage au jardin, taillons les haies à partir d'août, plantons des arbustes persistants donnant des baies, oublions le bois mort.

**Nourrissons régulièrement, l'hiver, nos petits amis qui peuvent perdre 10% de leur poids en une nuit de gel.** Nombreux autour des mangeoires, ils témoignent d'une grande disette. Des points d'eau sont également nécessaires.

Si leur extinction nous indiffère continuons à cumuler la faim, l'empoisonnement, le piégeage, et les abattages ! Avons-nous besoin de les chasser et de les manger? Ce qui était compréhensible du temps de nos aïeux qui peinaient à se nourrir alors que les oiseaux pullulaient, ne l'est plus actuellement où ces pratiques archaïques perdurent au nom d'une hypocrite tradition culturelle.

### Si "*nécessité fait loi*" qu'y a-t-il de nécessaire dans ces conduites?

L'équilibre de la vie sur notre planète repose sur la biodiversité. Chaque être vivant intègre une longue chaîne où chaque maillon est interdépendant.

Tout est lié comme les mailles d'un ouvrage. Or furtivement, insidieusement et dans une quasi indifférence, 60% d'oiseaux ont disparu en 44 ans. Le déclin est de cent à mille fois plus intensif et rapide que celui que la terre a jamais connu jusqu'ici. Les espèces se raréfient silencieusement. D'après nombre de scientifiques, nous produisons la 6ème extinction massive des espèces. Elle pourrait être similaire à celle de la fin du crétacé.

Espérons que cela n'arrivera jamais. Ne nous y trompons pas l'humain n'y survivrait pas. Peut-être n'est-il pas trop tard, mais le temps presse. Sans réaction et une politique mondiale courageuse, responsable et curative, l'hécatombe ne sera pas stoppée.

Puisse le chant des oiseaux ne pas demeurer qu'un souvenir!

*La jeune fille et l'oiseau* ►  
(Berthe Morisot 1891)



# URBANISME

## DES BORNES, CLÔTURES, MURS DE SOUTÈNEMENT ET PLANTATIONS EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ.

Jean-Claude DELESNE  
Architecte Diplômé par le Gouvernement

*L'histoire du bornage semble apparaître alors que les premiers chasseurs cueilleurs se sédentarisent et commencent à cultiver une terre. C'est à partir de ce moment que l'on tente de délimiter la propriété, en dressant des repères visibles.*

### BORNE OU MÉGALITHE, LE REPÈRE EST SITUÉ A LA VUE DE TOUS

Qu'il soit borne ou mégalithe, le repère mis en place sera à l'origine situé à la vue de tous, de préférence en bordure d'un axe de communication et le plus souvent sur une éminence naturelle. Cette pierre dressée délimitera par la suite un pays, une commune, une limite entre ville et faubourg, une propriété seigneuriale ou ecclésiastique, mais aussi marquera les distances entre villes. Ça sera le rôle des bornes militaires qui donneront la distance tous les mille pas chez les romains, toutes les mille toises (1 lieue) sous l'ancien régime, puis tous les 1000 m.



Il y eut aussi les bornes dites de justice ou de corvée matérialisant leur limite d'application pour les seigneuries et les évêchés.

Les croix propres à certaines régions, notamment occupées par les Templiers, indiquaient les limites pour le paiement de la dîme.

◀ *La croix des friches à Nesles la Vallée, croix pattée emblématique du Vexin, est signalée dès 1206 comme limite d'un droit de péage et en 1474, comme borne délimitant les fiefs de Nesles et de Parmain.*

### UN PEU D'HISTOIRE

**La Coutume de Paris a été codifiée en 1510 et révisée en 1580.**

L'ouvrage d'Antoine Desgodets, Architecte du roi "*Les lois des Bâtiments suivant la coutume de Paris*" (1748) est explicite et commente ces textes de lois sur la délimitation de propriété.

Il s'agit d'un exemple parmi d'autres Coutumes qui ont eu cours dans d'autres régions. Notre Code Civil y a trouvé des sources. Il est à l'origine des textes réglementaires

### ARTICLE 187

**Qui a le sol a le dessus & le dessous ? s'il n'y a Titre au contraire.**

Nous extrayons de cet ensemble de textes réglementaires quelques articles, tout en vous invitant à vous reporter à leur entière lecture et commentaires d'Antoine Desgodets:



# URBANISME

*"De tout temps les réparations terrières de différentes Seigneuries ont été marquées par des bornes de pierres, plantées en terre aux angles que forment les lignes qui les environnent ; & cela se pratique ainsi à l'égard des terres particulières, pour marquer les réparations des héritages entre les Voisins dans les campagnes, & ces fortes de bornes sont si respectables, que la peine encourue pour la borne de l'héritage arrachée, ôtée, rémuée ou changée de place, n'est point pécuniaire ; mais elle est punie selon la qualité, condition de méchanceté du fait, & de ceux qui ont commis la faute, selon le Droit Civil."*

**(1) Les bornes qui séparent les terres des Particuliers, le plus souvent ne forment point de terre, & ne sont point apparentes :** on prend un morceau de pierre brute, faite en forme de borne, qu'on enterre sur le point de la réparation ; et afin qu'on ne croie pas que cette pierre se trouve en cet endroit par un effet du hasard, on a la précaution d'enterrer autour de cette borne d'autres moindres pierres, qu'on nomme témoins, servant à faire reconnaître que c'est réellement une borne. Dans les difficultés qui arrivent au sujet de la contenance des terres, les Experts font faire des fouilles aux endroits où ils jugent qu'il pourroit y avoir des bornes, elles sont toujours plantées aux angles que forment les pièces de terre : lorsqu'elles se trouvent & sont reconnues pour bornes, la difficulté est levée.

**(6) Les héritages ne sont réparés les uns des autres que par une ligne ; de sorte que s'il y a une clôture entre-deux, soit de murs, soit de haies ou de fossés, & qu'il n'y ait point eu de Titre qui signifie que le mur, la haie ou le fossé ait été fait sur le fonds de l'un ou de l'autre héritage, la ligne du milieu du mur, de la haie ou du fossé fera la réparation, & ils seront censés avoir leur épaisseur ou largeur, moitié sur l'un des héritages, & moitié sur l'autre.**

Et lorsque l'on veut clore les héritages, au lieu où il doit y avoir clôture, l'on donne l'alignement de la ligne du milieu de la réparation des héritages, & l'on fait l'épaisseur du mur moitié d'un côté et moitié de l'autre (a)

Exemple ; Lorsque un mur de clôture n'est chaperonné que d'un côté, c'est une présomption que ce mur appartient à celui du côté duquel est le chaperon ; sans quoi ce Propriétaire n'auroit pas souffert que toutes les eaux pluviales qui tombent sur ce mur, se fussent écoulées de son côté. Cet indice n'est cependant pas suffisant, il faut un Titre qui assure la propriété de ce mur ; mais pour une haie, lorsqu'il y a un fossé ou jet de terre au pied de cette haie, la haie et le fossé sont censés appartenir à celui sur lequel est le jet de terre ; parce que si la haie avait été la réparation des héritages, celui du côté duquel est le fossé n'aurait pas souffert qu'on l'eût pris entièrement sur son terrain, ainsi que le jet de terre ; et à l'égard du fossé simple, lorsqu'il y a un jet de terre, ce fossé appartient en total à celui sur lequel est le jet de terre, sans quoi il n'auroit pas permis qu'on eût jeté sur son terrain toutes les terres provenant de l'excavation de ce fossé. Ces marques sont suffisantes sans Titres : plusieurs Coutumes l'ont décidé ainsi. Le milieu de la largeur du fossé ne fait la réparation des héritages, que lorsqu'il n'y a point de jet de terre, ou qu'il y en a des deux côtés également.

**(7) C'est toujours au droit du Sol, nommé Rez-de-Chauffée, que les héritages sont réparés, & où on doit prendre l'alignement de leur réparation, s'il n'y a Titre au contraire ; de sorte que s'il est nécessaire de refaire quelque ancien mur ou cloison mitoyenne entre deux héritages, l'on examine leur affiète & l'endroit où étoit le Rez-de-Chauffée dans le temps de leur ancienne construction : soit que ledit Rez-de-Chauffée ait été rehaussé ou abaissé.**

**(8) Lorsque l'on veut démolir un mur mitoyen caduc, ou autrement, pour le reconstruire à neuf, l'on doit en prendre l'alignement avant que de le démolir, pour que le nouveau mur soit reconstruit sur les anciens vestiges ; & c'est au droit de l'ancien Sol ou Rez-de-Chauffée que l'on doit prendre cet alignement ; précisément au-dessus de l'emplacement de la fondation ; & l'on ne doit point avoir aucun égard à l'aplomb & à l'alignement de l'élévation du haut.**



# URBANISME

(10). *lorsque le Rez-de-Chauffée a été rehauffé par des terres rapportées, également des deux côtés, depuis la construction de l'ancien mur, l'on doit faire des tranchées de côté et d'autre, jusqu'à l'empatement de l'ancienne fondation, pour avoir l'alignement et l'épaisseur du mur précifément au-deffus dudit empatement; & l'on doit observer la même chose, si le Rez-de-Chauffée a été élevé plus haut d'un côté que l'autre, en prenant toujours son alignement au droit du deffus de l'ancienne fondation.*



(13) *Pour conserver les murs mitoyens aux endroits où il passe des caroffes, charrettes & autres harnois, l'on doit mettre des bornes au-devant du parement de ces murs de distance à autre, pour empêcher que les effieux ne touchent lefdits murs.*

## ARTICLE 118

### **Prescription par trente ans, sans titre, comment s'acquiert.**

*Si aucun a joui, usé & possédé d'un héritage ou rente, ou autre chose prescriptible, par l'espace de trente ans continuellement, tant pour lui que pour les prédécesseurs, franchement, publiquement & sans aucune inquiétude, supposé qu'il ne fasse apparaître de titre, il a acquis prescription entre âgés & non privilégiés.*

## ARTICLE 214

### **Marques de Murs mitoyens**

*Filets doivent être faits accompagnés de pierres, pour faire connaître que le Mur est mitoyen ou à un feu.*



*Explication:*

*1 ; L'usage est de faire des filets ou larmiers au bas des chaperons des murs de clôture : on fait des filets des deux côtés, & le chaperon a deux pentes sur l'épaisseur, lorsque les murs de clôture sont mitoyens, & l'on ne fait qu'un filet et le chaperon a une seule pente de celui auquel le mur appartient feu, s'il n'est pas mitoyen. Ces sortes de chaperon peuvent être un indice ; mais cela ne suffit pas pour prouver que le mur de clôture est mitoyen, ou non ; car il faut un titre par écrit pour prouver que le mur appartient à un feu.*

*Mur couvert en petites tuiles plates avec larmier en pierre*

# URBANISME

4. Lorsque le mur est mitoyen entre deux voisins, & sert à porter des Edifices de part & d'autre, si l'un des voisins fait abattre son Edifice sans le reconstruire, le mur lui reste toujours mitoyen jusqu'à la hauteur de l'héberge de l'Edifice qu'il a fait démolir, & pour le connaître, il faut y laisser des vestiges de l'Edifice démolie, comme font les corbeaux de pierre qui étaient sous les poutres, ou les marques des tranchées de planchers et combles qui ont été décellés, ou les enduits des différents étages, ou autres marques visibles, ou un Acte en forme & par écrit comme celui à qui étoit l'Edifice l'a fait démolir, & jusqu'à quelle hauteur le mur étoit mitoyen.

**De nos jours, l'édification ou la modification de murs de clôture privatifs est soumise à déclaration préalable en mairie, et réglementée par différents textes :**

- Le Code Civil
- Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)  
ou plus récemment, si la commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) rendu public ou approuvé, les articles de ces plans s'appliquent par priorité sur le Code de l'Urbanisme.  
sont à considérer également;
- Le Code Rural
- Les usages locaux
- Les règlements de lotissements, règlements de copropriété, etc..

*Des spécificités peuvent exister pour les clôtures contiguës à des espaces boisés, à des parcelles en zones naturelles ou agricoles, en zones inondables :*

● **la notion de corridor écologique** est apparue récemment dans les règlements d'urbanisme. Il exige de réduire la hauteur ou supprimer les murs au profit de dispositifs ajourés permettant le franchissement par la faune. (P.L.U. de Pontoise par exemple).



● **dans les zones inondables** il est spécifié que les clôtures ne doivent pas faire obstacle à l'écoulement des eaux. Les solutions, grillagées ou ajourées sont imposées dans les P.P.R.I.

◀ *écoulements d'eau ménagés dans un mur privé (Labbeville)*

## MUR DE SOUTÈNEMENT

*Le Code Civil étant muet sur ce sujet, il convient donc de consulter en l'absence de titre, la jurisprudence et les usages.*

En principe, le mur qui soutient les terres du fond supérieur est sauf preuve contraire, présumé appartenir à la personne dont il retient les terres. Le propriétaire d'un terrain en surplomb est responsable de la retenue de ses terres. Ce principe peut cependant être remis en cause dans le cas où par exemple le mur borde une voirie dont la réalisation a nécessité un décaissement des terres.

# URBANISME

La notion de mur de soutènement-mur de clôture apparaît si ce mur sert à clôturer des terrains, s'élève au-dessus du terrain même du fond supérieur : le mur est présumé mitoyen car il sert de clôture aux deux fonds. Dans ce cas le propriétaire du dessous doit participer aux frais de construction et partager la responsabilité du mur.

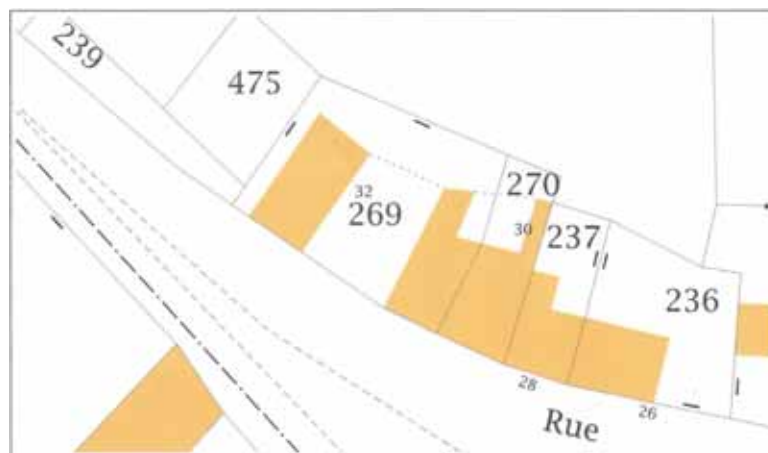
Le propriétaire du dessous ne peut en être dispensé qu'en renonçant à la mitoyenneté et il doit en informer son voisin.

**Exemple d'un très haut mur de soutènement auquel étaient jadis adossées des constructions, qui supportait des planchers et comportait des accès à des caves:**

L'extrait cadastral suivant (parcelle 269) nous indique que la bande de terrain en partie haute de ce mur appartient à la même propriété ce qui évite tout problème d'attribution de propriété. Le mur de soutènement est indiqué en pointillé.

Notons également les repères de propriété qui figurent bien souvent sur les plans cadastraux :

un tiret (--) pour une pleine propriété, deux tirets (=) pour un mur mitoyen.



Ce ne sont cependant que des indications à vérifier sur titres.

## ALIGNEMENT

*Sur la rue, l'édification de murs de clôture fait appel à la notion d'alignement, limite entre le domaine public et le domaine privé.*

Il importe de connaître cet alignement, et de faire confirmer par une Déclaration de travaux en Mairie, les dispositions prévues en application des textes réglementaires.

Un recul par rapport à l'alignement peut être imposé. Les règles peuvent être plus contraignantes suivant le classement des sites, protégé, classé, AVAP ou AMVAP.



# URBANISME

---

*La définition des clôtures et leur nature figurent dans les documents d'urbanisme communaux.*

*La clôture sur rue forme le premier plan de lecture visuelle, avant la façade si le bâtiment est construit en retrait, prolonge cette façade si le bâtiment est construit à l'alignement, et forme une liaison avec les bâtiments adjacents. Une harmonie d'ensemble, continuité et simplicité doivent être recherchées. Les aspects « décoratifs » sont à éviter aussi bien dans le choix des matériaux, que dans celui des végétaux étrangers à notre région.*



*Continuité de hauts murs en pierre, portail intégré, constructions en retrait (Auvers)*



*Unité de matériau (pierre), simplicité d'aspect et continuité visuelle malgré des volumes disparates de constructions (Hédouville)*

# URBANISME

---



*Dureté de l'aspect minéral tempérée par la présence de végétaux*



*Muret sur voie publique avec chaperon en pierre remarquable*

C'est aussi par rapport à cet alignement que sont mis en place les différents équipements, branchements, coffrets, boîte à lettres, interphones, et les accès : portail et portillon.



*Continuité de clôture, végétaux, mur en pierre, muret et grille mais présence significative de nombreux coffrets encastrés.*

Ces équipements sur rue vont devenir de plus en plus nombreux dans les réglementations nouvelles qui facilitent les divisions de parcelles, et l'implantation de certains branchements n'est malencontreusement pas toujours laissée au choix du propriétaire.

Une tendance est de décrocher, en retrait de l'alignement, l'implantation du portail afin de faciliter la manœuvre des véhicules. Une rupture se crée dans la continuité visuelle.

Quelques exemples photographiques récents, illustrent bien nos propos.



# URBANISME

---



*A l'opposé du cliché précédent, retrait de clôture avec portillon et portail en matériau de synthèse.*



*Outre ces petits équipements intégrés dans les murs et murets, les portails et portillons viennent interrompre le dispositif de continuité de clôture.*

Les hauteurs doivent se rapprocher au plus près des piliers existants. Nous voyons malheureusement trop souvent de nouveaux portails se substituer aux anciens, qui étaient plus importants, sans se référer à cette notion de hauteur de pilier.



# URBANISME

---



*Portails inadaptés aux hauteurs de piliers*

## PLANTATIONS

Le Code Civil impose certaines règles de hauteur en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds voisins : arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être implantés :

- à 2m de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- à 50cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer une distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen le seul propriétaire a le droit d'y apposer les espaliers.

- la distance de plantation se mesure à partir du milieu du tronc
- la hauteur limite admise se mesure du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe
- la prescription trentenaire peut être acquise

Notons toutefois que cette règle posée par l'article 671 du Code Civil n'a qu'un caractère supplétif qui peut céder devant la preuve d'un usage local, et qu'en Région Parisienne il est permis dans certaines communes de planter jusqu'à l'extrême limite des jardins.

A l'alignement, les implantations de végétaux ne sont pas soumises aux mêmes règles de hauteur et de distance qu'en limite séparative, et sont adaptées suivant le classement de la voie. Les articles 671 et suivants du Code Civil ne sont pas applicables aux arbres et végétations plantés en bordure d'une voie publique.

# URBANISME

---

## CONCLUSION

*L'implantation d'une clôture doit être abordée avec prudence, avec un esprit de concertation de voisinage. Rappelons que l'implantation des constructions se mesure par rapport aux bornes et limites.*

Dans une situation de doute, d'absence de borne, d'absence de titre, la consultation d'un Géomètre expert est indispensable. Lui seul saura définir les limites réelles des parcelles au besoin en réalisant un certificat de bornage, contradictoire, qui pourra être judiciaire.

*L'édification, la définition de la construction elle-même, le choix des matériaux, doivent se référer aux textes réglementaires et bien respecter les autorisations délivrées.*



*Imitation pierre en ciment. Site classé*



*Portails plastiques sinusoïdaux!*

Les dérives sont grandes, et les tentations de produits en vente, parfois inadaptés, sont fréquentes. Les matériaux de clôture du commerce sont nombreux et variés : palissades, grillages, ferronneries, lisses en béton, balustres, plaques de ciment, éléments en briques. Soutenus par les diffusions publicitaires multiples, des produits dérivés, à moindre coût, sont proposés : faux semblants en tous genres, matériaux de synthèse, fausses pierres, faux bois. La noblesse des matériaux traditionnels est oubliée.

Les mises en œuvre des produits traditionnels ont fait l'objet de multiples articles au sein de nos bulletins. Les efforts d'information de notre Association et d'autres, ont porté leur fruit depuis des années, et ils sont maintenus auprès des collectivités, des concepteurs, des artisans, et des particuliers.



*Pierre et végétation. Belle intégration de clôtures dans le paysage*

# HISTOIRE & PATRIMOINE

## Jean de SANTEÜIL (1630 - 1697)

CHANOINE REGULIER DE L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR A PARIS.  
COMMENSAL DU PRINCE DE CONDÉ, POÈTE<sup>1</sup>

*Jean DESCHAMPS*

*A l'occasion de ses promenades sur le territoire de la charmante commune de Nesles la Vallée, il arrive à l'auteur de rencontrer des promeneurs, amoureux du village et curieux de son histoire. Quand ils l'interrogent sur ce mystérieux Jean de SANTEUIL, lié à la tour de la ferme de Launay<sup>2</sup>, il leur répond volontiers car sa curiosité pour l'histoire l'a poussé à connaître ce personnage érudit, haut en couleurs et quelque peu imprévisible. C'est le résultat de ses recherches qu'il nous livre ici.*

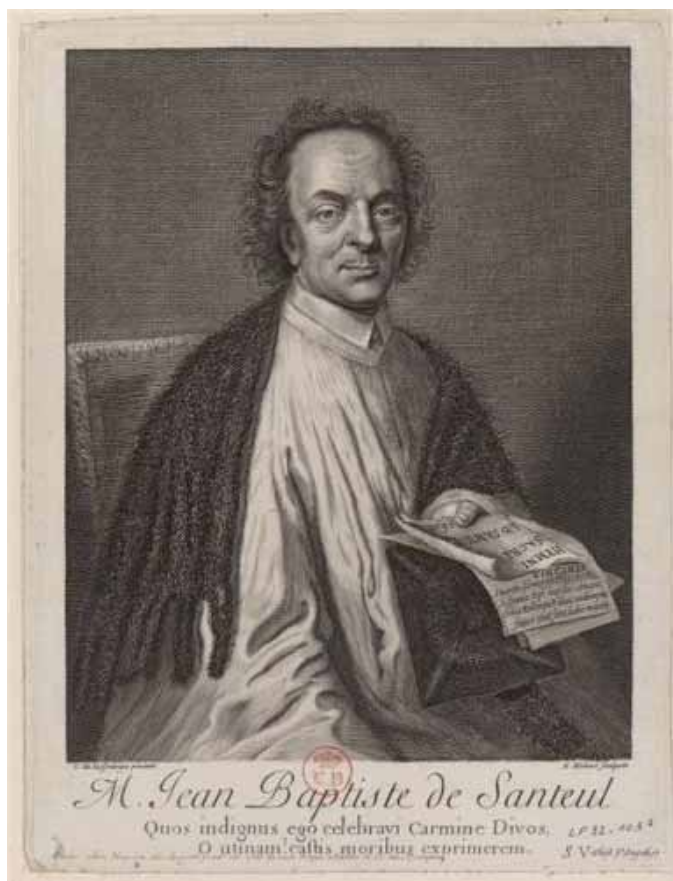
### QUI EST CELUI DONT LE SOUVENIR DEMEURE TOUJOURS A NESLES-LA VALLEE

Le poète Jean de Santeuil a peu de chance d'être lu aujourd'hui puisque son œuvre est composée de lettres, pièces, poésies, épitaphes ainsi que d'hymnes religieuses où la poésie s'allie à une très pure latinité.

Jean de Santeuil naquit à Paris le 12 mai 1630. On ne sait pour quelle raison dans la suite on l'a appelé Jean-Baptiste, mais le registre baptistaire de l'église où il a été nommé, ne lui donne que le prénom de Jean. La famille de M. de Santeuil est une des plus anciennes familles de France. Mr de Colbert, Ministre d'Etat, ayant eu la curiosité de la connaître, trouva dans le mémoire qu'on lui en donna qu'elle était alliée à celle de Messieurs de Bragelonne. Claude de Santeuil, père de celui dont on va vous raconter la vie, était Marchand Bourgeois de Paris (négociant en fer), dont il fût fait Echevin. Il avait un cadet appelé Nicolas de Santeuil qui fut Président au Bureau des Finances de la même ville, et ensuite Intendant du Département de Beauvais pendant vingt ans.

Claude de Santeüil épousa Madelaine Boucher, descendante de la famille de Charles de Saint Marc, qui fut anobli, et sa descendance avec, à ce qu'on dit, (particularité contraire à l'usage, que les filles des

maisons annobliraient les hommes qu'elles épouseraient) ce fut pour avoir été à pied à Jérusalem pour un de nos Rois, qui avait fait vœu d'y aller. Si cette circonstance à l'égard des hommes était justifiée, Messieurs de Santeüil seraient nobles, du moins ceux qui sont issus de cette Madelaine Boucher qui était Damoiselle. Elle portait pour Armes, comme le reste de sa famille, un blason d'argent à cinq Croix de Jérusalem de Gueule.



<sup>1</sup> Encore appelé Jean-Baptiste de Santeuil ou Ioannes Baptista Santolius Victorinus

<sup>2</sup> Voir article du même auteur page 81.

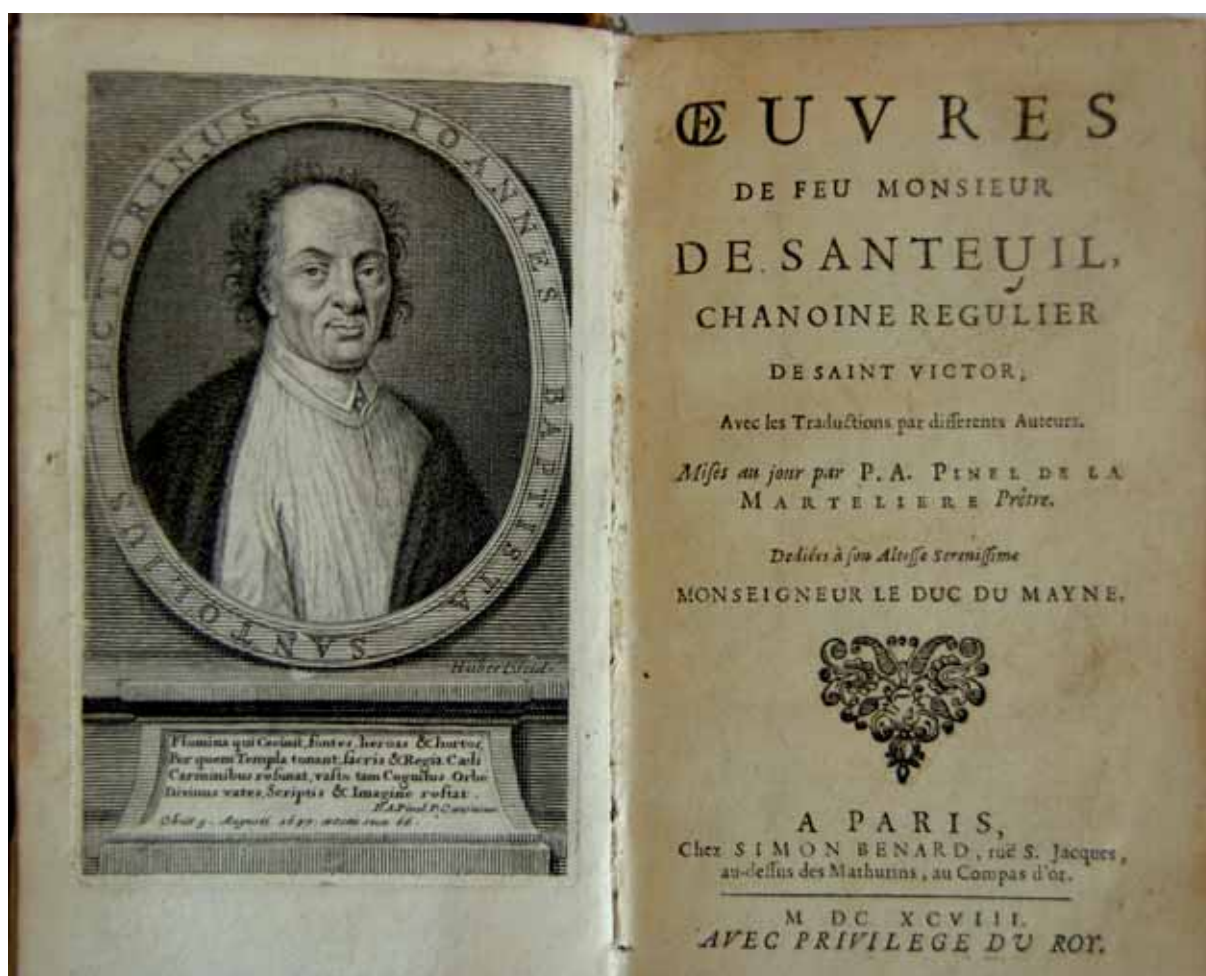


# HISTOIRE & PATRIMOINE

De ce mariage, Claude et Madelaine eurent quinze enfants, dont quatre se sont distingués par leur mérite; Claude, Jean, Charles et Didier. Claude, l'aîné des quatre était un homme rempli d'érudition et de politesse, de science et d'humilité. Didier embrassa le parti du Barreau, il avait dans l'esprit on ne sait quoi de plus délicat et de plus fin que les autres ; mais une vie courte l'empêcha de se distinguer dans la profession, il mourut à vingt-cinq ans. Charles a été plus heureux, son mérite, ses emplois, ses ouvrages, et plus encore la bonté de son cœur, l'ont fait connaître dans le monde : il a été d'abord Contrôleur Général des Fermes-unies à Grenoble, et ensuite Trésorier et Commissaire Général des Armées d'Italie

**JEAN-BAPTISTE HÉRITA EN NAISSANT DES QUALITES QUI FORMENT LES EXCELLENTS POETES.**

Jean-Baptiste apporta en naissant toutes les qualités qui forment les excellents poètes: un naturel bouillant et plein de feu, qui semblait souvent le transporter hors de lui-même, un génie sublime et élevé, et tout à la fois fin et délicat, une imagination vive et brillante, dont le feu se répandait sur toute sa personne et paraissait même se faire sentir dans tous les mouvements de son corps. Les progrès qu'il fit dans la poésie répondirent à de si heureuses dispositions et à l'ardeur extrême avec laquelle il les cultiva dès ses plus tendres années. Il donna des marques de ce qu'il devait être un jour car il avait le génie grand et élevé, l'esprit net et pénétrant, l'imagination heureuse.



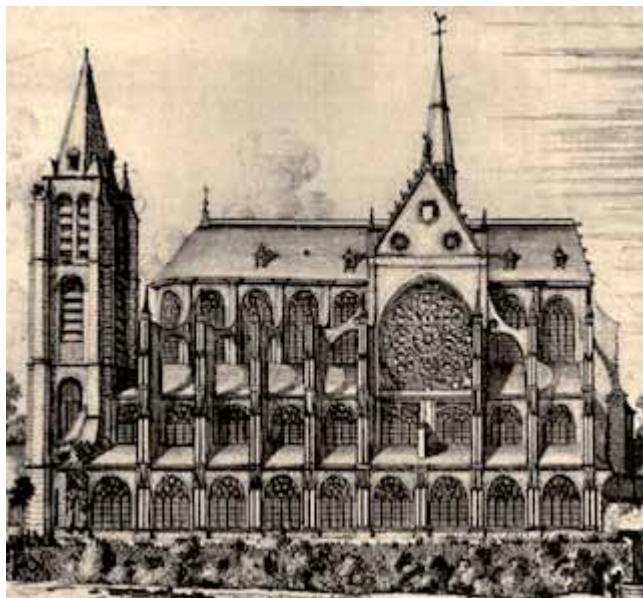
*Première édition posthume de la traduction française des œuvres de Jean-Baptiste de SANTEUIL avec le texte en latin par différents auteurs. La deuxième partie se compose d'Epitaphes latines et françaises sur feu Monsieur de Santeuil. 1698. In 12 ; 288 pp. (Collection particulière).*

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

Après avoir fait une partie de ses études au Collège Sainte- Barbe, ses parents voulurent qu'il les achevât dans celui de Clermont (aujourd'hui le collège de Louis le Grand) déjà fameux alors par les grands hommes qui y faisaient fleurir les Arts et les Sciences. Parmi eux tenait un des premiers rangs, l'un des plus illustres savants de son siècle, le célèbre Père Cossart distingué par un talent égal pour l'éloquence et pour la poésie.

Ce fut sous cet excellent maître que le jeune de Santeuil acheva de former son goût.



Quand il fut en âge de se choisir un état, il résolut de quitter les embarras du monde pour ne songer qu'aux affaires de son salut ; il crût que la vie monastique lui serait d'un grand secours pour cultiver le talent qu'il avait pour la poésie, et choisit l'abbaye de Saint Victor à Paris<sup>3</sup>, tant parce qu'on y recevait que des enfants de famille, que parce qu'elle était alors remplie de gens distingués par leur piété et leur mérite.

Elevé par les jésuites, il fut reçu à l'abbaye de Saint-Victor l'an 1653 et y fit profession l'année suivante; en tant que chanoine régulier, sans jamais postuler les ordres supérieurs, se contentant de rester

sous-diacre. Cinq ou six ans se passèrent sans qu'on entendit parler de lui, comme s'il eut été mort. L'une des premières pièces qu'il mit au jour fut *La Bouteille à Savon*, qu'il appela de cette manière, à cause de la description qu'il y a faite de la diversité des couleurs de ces bouteilles que les enfants font avec du savon fondu et détremé dans l'eau.

Sa passion principale fut la poésie latine où il se distingua bientôt par la supériorité de ses talents; mais, comme sa muse semblait choisir de préférence des objets profanes, ce fut le grand Evêque de Meaux, Bossuet (1627-1704) qui le catéchisa; il promit de ne plus chanter que sur un autre ton; cependant, comme le naturel l'emportait toujours, de Santeuil abjura les Muses profanes qui l'avaient alors occupé tout entier. S'il eut encore quelque commerce avec elles, il en fit une espèce d'amende honorable. Témoin la pièce qu'il composa pour s'excuser de ce que depuis son abjuration il avait fait paraître un poème intitulé "*Pomona in agro Verfallienfi*", qu'il dédia à M. Jean de la Quintinie (1626-1688) qui était Agronome et directeur des fruitiers et potagers du Roi à Versailles.

Jacques-Bénigne Bossuet, *l'Aigle de Meaux*, lui en fit des reproches. Il s'excusa par une pièce de vers toute remplie des sentiments de la piété la plus tendre et pour mieux exprimer la sincérité de son repentir, il se fit représenter dans une vignette en taille-douce, à genoux, la corde au cou et un flambeau à la main, sur les marches de la porte de l'église de Meaux.

---

<sup>3</sup> **Saint-Victor** est une ancienne abbaye de chanoines réguliers fondée au XII<sup>e</sup> siècle par Guillaume de Champeaux, archidiaque et directeur (*écolâtre*) de l'école cathédrale de Notre-Dame de Paris. En quelques dizaines d'années Saint-Victor était devenue l'un des centres les plus importants de la vie intellectuelle de l'Occident médiéval, surtout dans le domaine de la théologie et de la philosophie. Son rayonnement perça au travers de maîtres aussi illustres que Hugues, Adam, André, Richard ou Thomas Gallus, explorant de nombreux champs de la connaissance. Supprimée en 1790, l'abbaye fut démolie en 1811 et remplacée, d'abord par la halle aux vins, puis, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle par la faculté des sciences, et aujourd'hui les sites de l'institut de physique du globe et de l'université Jussieu. La devise de l'abbaye était : *Jesus, Maria, sanctus Victor, sanctus Augustinus*.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

Le grand théologien Antoine Arnauld, défenseur des jansénistes contre les jésuites, mourut en 1694 à l'âge de 82 ans; Santeuil fit son éloge: les jésuites se fâchèrent; de nouveaux vers les désarmèrent. Ses poésies lui firent plusieurs ennemis et lui valurent aussi des protecteurs puissants.

Jean-Baptiste de Santeuil fut un éminent représentant du latin vivant, à une époque où cette langue disputait encore la prééminence sur le français et les autres langues d'Europe.

Chargé par l'archevêque de Paris de substituer aux hymnes anciennes du bréviaire de nouveaux morceaux plus modernes et plus clairs, il obtint un grand succès littéraire avec son recueil de nouvelles odes sacrées et surtout par les plus belles hymnes qu'on ait jamais faites en l'honneur de la religion catholique ainsi que celles dont sont dotés tant de monuments de Paris et fontaines par de magnifiques et ingénieuses inscriptions. Ne peut-on pas dire que cet excellent homme a su trouver l'art d'immortaliser les marbres et l'airain par la beauté de ses vers. On lit aujourd'hui au-dessus d'une des chambres du Palais de Justice de Paris:

*Hic Poeno scelerum ultrices posuere tribunal  
Sontibus undè tremor, civibus indè salus.*<sup>4</sup>

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, on considérait déjà que les éditions des œuvres de Santeuil étaient *devenues excessivement rares*. Figure singulière de son siècle, protégé de Charles Perrault (1628-1703), célèbre écrivain immortalisé par ses contes, de Santeuil s'entoura des plus grands hommes de cette époque : Fénelon, Rancé, Ménage, Bossuet, la duchesse du Maine, Nicole, Arnauld, Bourdaloue, et bien sûr les Condé.



Portrait de Jean-Baptiste de Santeuil par Hyacinthe Rigaud., Huile sur toile 81 x 65 cm. Musée des Granges de Port-Royal.

---

<sup>4</sup> C'est ici que la loi plaça son glaive auguste  
Pour l'effroi du coupable et du salut du juste



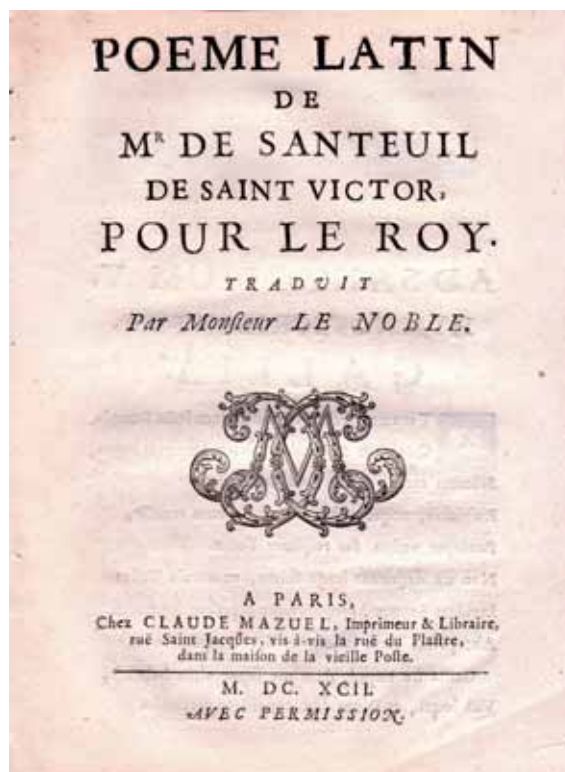
# HISTOIRE & PATRIMOINE

Presque tous les grands hommes de son siècle, les du Bouchet, les Bignons, les Lamoignon, les le Tellier, les Louvois, les Pelletier, les de Bellière, les Turgot, les de Fourci, les Péliissons, les Cossarts furent célébrés dans ses vers.

Il osa aussi chanter les glorieux exploits du plus grand des Rois et avec quelle sublimité, avec quelle élévation ne traitât-il pas de si nobles sujets ? Ses amitiés avec les artistes de la Cour ne se bornaient pas là : le sculpteur François Girardon (1628-1715), esprit vif et extrêmement enjoué n'entreprenait point de sujet de l'histoire ou de la fable, sans prendre son avis. Le peintre Nicolas Largillière (1656-1746), dont il était également l'ami, l'a représenté, à son côté, dans le fond d'un tableau (conservé dans l'église Saint-Etienne du Mont à Paris) un Ex-voto à Sainte Geneviève, offert par les Echevins de Paris, à la suite de la famine de 1694.

De SANTEUIL devint l'ami de tout ce qu'il y avait de grand à la cour du Roi Louis XIV, par la naissance comme par le talent.

*Poème en Latin pour le Roy, traduit par Monsieur Le Noble. A Paris, chez Claude Mazuel, 1692. In-4 11 pp. (Collection particulière).*



Doué d'une vanité excessive, J-B de Santeuil aimait se rendre dans toutes les églises de la capitale afin d'y entendre chanter les hymnes qu'il avait faites.



Devenu un vieillard, il se promenait dans les rues de Paris en faisant des grands gestes, les cheveux au vent, toujours revêtu du costume de chanoine,

Monseigneur le Prince de Condé, en son château de Chantilly, avait pour commensal<sup>5</sup> et poète favori de SANTEUIL. On peut facilement supposer que c'est une des principales raisons qui motiva le célèbre poète à venir s'établir au manoir de Launay et où il y aurait passé une dizaine d'années.

De nombreux auteurs affirment que le Prince de Condé lui aurait fait don du manoir. Aucun document, à notre connaissance, corrobore cette affirmation.

<sup>5</sup> Commensal : Personne qui mange à la même table ( du lat. cum, avec, et mensa, table).

# HISTOIRE & PATRIMOINE



Par contre, nous savons que c'est son frère Jacques de SANTEUIL, Receveur des Finances du Dauphiné, qui se porta acquéreur, le 31 mai 1688, du manoir de Launay<sup>6</sup>.

Fréquemment invité dans le domaine de Chantilly, Jean-Baptiste venait se reposer dans le calme de la vallée du Sausseron pour versifier. Il n'en fut donc jamais propriétaire. Personnage original aux allures et aux propos les plus excentriques, il s'employa, d'après la légende, pendant les premières années de son séjour dans le domaine de Launay, à faire aménager la tour carrée à trois étages qui porte depuis son nom, et les gens du pays rapportaient qu'au cours des travaux il leur disait plaisamment : "*chaque fois que je m'élève dans ma tour, il me semble que mon esprit s'élève aussi d'un étage*".

◀ Prince de Condé<sup>7</sup>

*Pour mieux faire connaître l'homme célèbre dont nous parlons, voici un charmant portrait parmi les nombreuses descriptions que Jean de La Bruyère (1645-1696) nous a laissées de ses contemporains dans son livre « LES CARACTERES », sous le nom de THEODAS :*

*"Concevez un homme facile, doux, complaisant, traitable et tout d'un coup violent, colère, fougueux, capricieux. Imaginez-vous un homme simple, ingénu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris ; mais permettez-lui de se recueillir, ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose dire, sans qu'il y prenne part et comme à son insu : quelle verve ! Quelle élévation ! Quelles images ! Quelle latinité ! Parlez-vous d'une même personne ? me-direz-vous. Oui du même, de Théodas et de lui seul.*

*Il crie, il s'agite, il se roule à terre, il se relève, il tonne, il éclate ; et au milieu de cette tempête il sort une lumière qui brille et qui réjouit. Disons-le sans figure : il parle comme un fou, et pense comme un homme sage ; il dit ridiculement des choses vraies, et follement des choses sensées et raisonnables ; on est surpris de voir naître et éclore le bon sens du sein de la bouffonnerie, parmi les grimaces et les contorsions. Qu'ajouterai-je d'avantage ? Il dit et il fait mieux qu'il ne sait ; ce sont en lui comme deux âmes qui ne se connaissent point, qui ne*

<sup>6</sup> A la veille de la Révolution, le château de NELLE possédait un chartrier de vingt-deux caisses contenant toutes les pièces et actes intéressant la Seigneurie dudit NELLE depuis l'an 1327 (pièce 1, boîte 1) jusqu'au 27 septembre 1788. Tous ces précieux documents de la plus grande importance pour l'histoire de notre village auraient été répartis, pendant la Révolution, entre les Archives Nationales et Départementales ? L'inventaire de toutes ces pièces fut rédigé par le Lieutenant de la Justice pour le compte de la Châtelaine de NELLE, Madame la Comtesse de CHALON, née Marie Anne Jeanne Françoise Aglaé d'ANDLAU, dont le mari, Hardouin, comte de CHALON, marquis de PUYNORMAND et seigneur de NELLE, ambassadeur, avait acheté, le 24 septembre 1784, les Seigneuries de NELLE et HEDOUVILLE. Ce manuscrit calligraphié comportant 462 pages (un travail de titan) a été rédigé entre 1787 et 1789, à la demande de la comtesse dont le but principal était de connaître et préserver ses droits.

<sup>7</sup> Henri Jules de Bourbon, né le 29 juillet 1643 à Paris et mort le 1<sup>er</sup> avril 1709, est un prince du sang français. Il porte les titres de prince de Condé, premier prince du sang, duc de Bellegarde, duc de Châteauroux, duc de Montmorency, duc d'Enghien (1646-1686) et duc de Guise, Pair de France, marquis de Graille, comte de Sancerre (1686-1709), comte de Charolais et seigneur de Chantilly.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

dépendent point l'une de l'autre, qui ont chacune leur tour, ou leurs fonctions toutes séparées. Il manquerait un trait à cette peinture si surprenante, si j'oubliais de dire qu'il est tout à la fois avide et insatiable de louanges, prêt de se jeter aux yeux de ses critiques, et dans le fond assez docile pour profiter de leur censure. Je commence à me persuader moi-même que j'ai fait le portrait de deux personnages tout différents. Il ne serait pas même impossible d'en trouver un troisième dans Théodas ; car il est bon homme, il est plaisant homme, et il est excellent homme.

Ce portrait était-il parfaitement ressemblant ? M de SANTEUIL du moins ne le crut pas, et il ne puit s'empêcher d'en témoigner son chagrin à l'auteur qui lui fit cette réponse :



"Je n'ai eu en vue dans cette peinture que de vous faire ressembler, et tout ce qu'il y a de connaisseurs qui l'ont lue, disent que je l'ai fait....Ainsi, toute ma défense, Monsieur, est de vous prier de redire votre caractère où il faut qu'un homme habile et pénétrant comme vous, trouve son compte, c'est encore une fois le sentiment de tout Versailles, qui me trouve heureux d'avoir eu à travailler d'après un si excellent original, et j'ose penser que vous-même n'êtes pas aussi fâché que quelques censeurs le voudraient bien, puisque avec toute la gronderie qui est dans votre lettre, vous ne laissés pas de m'envoyer vos Hymnes, les plus belles Hymnes, les plus latines, les plus pieuses et les plus élégantes qui soient encore sorties de votre esprit...Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et toute l'admiration que vous méritez, et si vous le voulez même, avec respect"

De La Bruyère

Buste en marbre (H : 78cm ) de J-B-de Santeuil par François Jouffroy( (Château de Versailles).

Autre lettre de Monsieur de La Bruyère, ce jeudi matin à Paris.

" Voulez-vous que je vous dise la vérité, mon cher Monsieur ? Je vous ai fort bien défini la première fois, vous avez le plus beau génie du monde, et la plus fertile imagination qui soit possible de concevoir mais pour les mœurs et les manières vous êtes un enfant de douze ans et demi. A quoi pensez-vous de fonder sur une méprise, ou sur un oubli, ou peut-être encore sous un mal entendu, des soupçons injustes et qui ne convenaient point aux personnes de qui vous les avez contés ; que M. le Prince et Madame la Princesse sont très contents de vous, qui sont très incapables d'écouter les moindres rapports ; qu'on ne leur en a point fait, qu'on a point dû leur en faire sur votre sujet, puisque vous n'en avez point fourni de prétexte, que la première chose qu'ils auraient faits, aurait été de condamner les rapporteurs : Voilà leur conduite, que tout le monde est fort content de vous, vous loue, vous estime, vous admire :et vous reconnaitrez que je vous dis vrai ; la circonstance du pâté est faible contre les assurances que vous donne avec plaisir et avec une estime infinie, Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur, De La Bruyère"

D'après Jean de La Bruyère, SANTEUIL aimait beaucoup la poésie, les champs et les oiseaux, plus particulièrement les serins.



# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

*"Sa maison<sup>8</sup> n'en est pas égayée, mais empestée. La cour, la salle, l'escalier, le vestibule, les chambres, le cabinet, tout est volière ; ce n'est plus un ramage, c'est un vacarme. Il a en pension un homme qui n'a point d'autre ministère que de siffler des serins au flageolet et de faire couvrir les canaris. Il passe ses jours à verser du grain et à nettoyer les ordures "*

*Un homme simple, imbu de sa personne et d'une certaine roublardise...*

« Avec cela, jamais homme n'a été plus simple, il ne savait aucun détail des choses les plus nécessaires à la vie, si on lui eût demandé quarante écus d'une paire de souliers, il se fut seulement contenté de dire en les payant, *"quarante écus, bons Dieux, une paire de souliers, cela est bien cher" !* Mais ses impétuosité le rendaient ridicule à bien du monde, tantôt il brusquait l'un, tantôt il injurait l'autre, faisait une mauvaise raillerie de celui-ci, agaçait celui-là, courait et s'agitait souvent comme un homme qui a perdu l'esprit, et cela par des raisons dont peu de gens ont connu la cause.

Quoique sa famille l'eût souvent sollicité de se faire prêtre, il resta Sous-diacre, se trouvant indigne du caractère de la prêtrise. Ayant été prié de prêcher un jour de fête dans un village près de Paris (pourquoi pas Nesles ?) à la place du prédicateur qui avait manqué, il monta en chaire, mais après qu'il eut parlé peut-être un quart d'heure de suite, il perdit son sujet de vue et se brouilla, il est vrai qu'il se tira d'affaire par un tour d'esprit ; car comme il aimait mieux ne pas continuer que battre la campagne, il dit en se riant : *"j'avais bien d'autres choses à vous dire : mais il est inutile de vous prêcher davantage, vous n'en serez pas meilleurs"*.

Nicolas Boileau-Despréaux (1636-1711) le dit très imbu de sa personne car il se croyait le plus grand poète au monde. Mais comme il était railleur et bouffon, et qu'il ne pouvait souffrir les mauvais poètes, il se fit des ennemis et des querelles avec la plupart de ceux de son temps. Le roi Louis XIV, pour la gloire duquel il avait déjà fait des vers, et qui s'était contenté de l'honorer de plusieurs gratifications, le fit alors coucher sur l'Etat pour une pension de huit cent livres, ce qui caractérise bien la piété de ce grand monarque, de sorte que M. de SANTEUIL composa un revenu très honnête, tant de la pension que sa famille lui faisait, que des présents qu'il recevait de temps en temps de Messieurs les princes de Condé et du Maine, de l'Hôtel de ville de Paris, dont il était le poète perpétuel, et de plusieurs églises et paroisses pour lesquelles il travaillait.

La ville de Dijon qui l'avait adopté pour son enfant, à cause de l'amitié singulière qu'il lui avait témoigné par divers beaux ouvrages, avait coutume de lui envoyer toutes les années deux muids<sup>9</sup> de son meilleur vin de Beaune, comme un tribut de la reconnaissance qu'elle avait de sa prédilection et des vers qu'il a faits pour elle.

Ses hymnes étaient si belles et les anciennes si pleines de fautes, que l'on se vit en quelques façons dans la nécessité de les recevoir et de les adopter. On ne saurait exprimer la joie qu'il en eût : il courait les églises où on les chantait et tout hors de lui-même quand le chant y était propre. Il lui arrivait quelquefois de danser à leur harmonie, ce qui lui faisait dire fort agréablement, *"que quoiqu'il n'y eût point de salut hors de l'Eglise pour tout le monde, il était néanmoins excepté de cette règle si générale, parce qu'il était obligé d'en sortir pour faire le sien, y entendant chanter ses hymnes avec trop d'amour propre"*. Aussi ne les récitait-il jamais qu'avec des contorsions et des grimaces à faire peur, il entraînait en enthousiasme dès les premiers vers, et déclamaient les autres comme un démoniaque tourmenté de plusieurs esprits ; ce qui donna lieu à cette épigramme que le célèbre M. Boileau-Despréaux fit sur le champ, un jour qu'il récitait une de ces hymnes devant messieurs de l'Académie Française.

---

<sup>8</sup> Le manoir de Launay à Nesles -la-Vallée

<sup>9</sup> Muid: Ancienne mesure française de capacité, valant à Paris 268 litres pour le vin.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

*A voir de quel air éfroiable,  
Roulant les yeux, tordant les mains,  
Santeuil nous lit fes Himnes vains,  
Diroi-t-on pas que c'est le Diable,  
Que Dieu force à louer fes Saints.*

## "Des Bons Mots"

Dans le tome premier des œuvres de feu Monsieur de Santeuil, voici quelques-uns *Des BonsMots* parmi les centaines que comporte cet ouvrage, mise à jour par P.A. Pinel de La Martinière, prêtre, paru en 1698 chez Simon Bernard à Paris, avec privilège du Roy.

« Monsieur X... donnant un jour à dîner à plusieurs de ses amis, pria M.de Santeuil d'en vouloir être. On le plaça entre deux belles dames ; de sorte que chacun enviait son sort. Un de la compagnie lui ayant dit en plaisantant, *"que vous êtes heureux, M. de Santeuil, d'être si bien placé"* ! *"Le bonheur n'est pas bien grand,* répondit-il, *quand il ne passe pas la table* ».



◀ *Portrait de J-B de Santeuil jeune avec sa signature par Delpéch (Collection particulière).*

"On dit de M. de Santeuil que s'étant allé promener seul dans le jardin du Luxembourg, il y trouva un jeune écolier qui faisait sur l'herbe son devoir de classe ; il s'en approcha et lui dit : *que faites-vous là, mon ami ? Je tâche, Monsieur de faire de méchants vers,* lui dit l'écolier. Cette réponse lui ayant plu, Santeuil lui demanda en quelle classe il était ? L'écolier lui dit qu'il était en troisième. *Que je voie votre devoir,* lui dit M. de Santeuil ? *Je ne l'ai pas encore fait, Monsieur,* répondit le petit garçon : *Hé bien je vous aiderai,* reprit Santeuil. Alors ayant pris la matière des vers de cet écolier, il les lui dicta l'un après l'autre de la manière dont on sait qu'il les faisait. L'écolier le remercia et Santeuil s'en allant, lui dit : *"Si on te demande qui t'a fait tes vers, tu n'as qu'à dire que c'est le Diable"*.

Cet enfant ne se souciant pas de qui que ce fut, pourvu que sa besogne fut bien faite, s'en alla à son collège tout en sautant. Le régent<sup>10</sup> venant à lire les thèmes, tomba sur celui de cet écolier ; il le lût, et en ayant trouvé les vers admirables, il lui dit d'un ton menaçant : *Un tel, qui vous a fait vos vers ? Personne, monsieur,* dit l'écolier. *Je veux le savoir ; ce n'est pas vous qui les avez faits. Pardonnez-moi, monsieur,* continua l'écolier : *Vous avez donc un répétiteur ? Non, monsieur,* dit l'écolier, *celui que j'avais est malade, et personne depuis ne voit mon devoir. Ça, vous méritez qu'on m'aille chercher le correcteur.* L'écolier se mit à pleurer, ne sachant pas le nom de celui qui lui avait fait ses vers, et n'osant pas dire que c'était le Diable : mais la crainte d'avoir le fouet, lui fit dire, quand il vit le correcteur, que si on voulait lui pardonner, qu'il allait tout avouer. Sur la parole qu'on lui en donna, le petit garçon

<sup>10</sup> Le professeur

## HISTOIRE & PATRIMOINE

---

après bien des façons, dit naturellement que c'était le diable. *Comment, fripon*, reprit le régent, *avez-vous quelque commerce avec cet homme-là ? Non* dit l'écolier, fondant en larmes : *je ne l'appelais point et il m'est venu trouver au Luxembourg où je faisais mon thème. Comment est fait ce diable*, reprit le régent ? *Monsieur*, dit l'écolier, tout tremblant : *il est grand et noir, et il a une chemise blanche dessous un grand manteau.*

Le régent ayant compris par cette peinture qui était ce Diable, fit retirer le correcteur et pardonna à l'écolier, qui voyant passer depuis M. de Santeuil dans la rue, le suivait en disant à ceux de ses camarades qu'il rencontrait sur son chemin : *Voilà le Diable qui a fait mes vers.*

Tout le monde savait qu'il était dangereux d'offenser Santeuil, car il avait des réparties tuantes, pour ainsi dire, et il n'épargnait personne, ni rang, ni sexe, ni condition.

« Un jour s'étant allé de bon matin chez un peintre qui avait fait son portrait, pour lui dire qu'il l'avait mal tiré, il ne trouva que sa fille, à laquelle il dit en colère ; *je crois que ton père se moque de moi : pourquoi, monsieur*, répondit la fille ? *C'est qu'il m'a peint comme un fou*, dit Santeuil. *Il vous a peint comme vous êtes, monsieur*, lui répliqua la fille, qui n'y entendait peut-être pas finesse. *Et toi*, répartit brusquement Santeuil, *pour te bien représenter, il faudrait te peindre en guenon, comme tu l'es* ».

« Un jour qu'il s'était mis dans un confessionnal pour dire ses vêpres ou rêver en repos à quelque ouvrage, une femme croyant que ce fut un confesseur, se mit à genoux et lui demanda : *Mon père, auriez-vous la bonté de m'entendre* . Santeuil alors lui dit ; *pourquoi m'appelles-tu mon père ? Je ne crois pas de bonne foi avoir jamais connu charnellement ta mère* ; Ayant tiré sur lui la petite fenêtre, Santeuil lui demande : *Madame ou mademoiselle : êtes-vous fille, ou bien avez-vous un époux ? Je suis femme*, lui dit-elle. *A votre époux êtes-vous bien fidèle ? Non monsieur, car de son côté, il me fait infidélité avec une dame qu'il aime et chez laquelle il est du matin jusqu'au soir. Voyant cela j'ai cru pouvoir faire de même* puis enfila encore d'autres péchés et lui dit toute sa vie. Au fur et à mesure du récit interminable, Santeuil marmonnait de plus en plus fort, elle croyait qu'il la blâmait pour en finir au plus vite la confession. S'apercevant qu'il ne disait plus rien, elle lui demanda l'absolution : *je n'ai pas l'honneur d'avoir la qualité de prêtre, et pour absoudre il le faut être. Malhonnête homme, je m'en vais de ce pas le dire et me plaindre à votre prier. Cessez votre fureur, car si de mon côté, je me mets en colère ainsi que vous, je pourrais bien à votre époux révéler tout le mystère.* En entendant ces mots, la dame demeura muette et pour ne rien risquer, jugea fort à propos de faire une prompte retraite ».

« Monsieur..X... passant par devant une porte où M. de Santeuil s'étant arrêté, soit pour attendre quelqu'un, ou pour rêver à la poésie, dont il était toujours extrêmement occupé, le salua, et s'en approchant, il lui demanda ce qu'il faisait. *Arrêtez, je compte*, lui répondit M. de Santeuil, *combien de cocus passeront dans un quart d'heure, tu es le vingtième* » !

« Monsieur l'Abbé F... distingué par son rang et par son mérite, étant un jour avec M. de Santeuil, ils eurent un différend ensemble à l'occasion de quelques vers que l'Abbé ne trouva pas aussi beaux que le poète les disait. M. de Santeuil en fut si indigné, qu'il lui dit des injures. Le lendemain l'Abbé homme honnête et bon, envoya dix pistoles à M. de Santeuil ; celui-ci les prit, et comme un de ses amis qui savait le différent, se trouva avec lui quand on les lui apporta, et lui eût dit que c'était une lâcheté de les prendre ; il répondit *que la lâcheté serait bien plus grande à les refuser* et se tournant du côté de la personne qui lui avait apporté les dix pistoles ; *dites à M. l'Abbé que je suis fâché de ne lui avoir pas dit plus d'injures et qu'une autre fois je le batterai, parce que sans doute il m'envoyera beaucoup plus d'argent* ».



# HISTOIRE & PATRIMOINE

« Madame de.... lui demanda un jour qu'il était chez elle, je ne sais par quel esprit de curiosité ou de plaisanterie, combien ils étaient de Moines à l'Abbaye de Saint-Victor ? Santeuil qui n'était point dans sa belle humeur, lui répondit : *Nous sommes autant de Moines que vous avez de clous de girofle dans la bouche* voulant ainsi parler de ses dents qui étaient extrêmement noires et qu'elle avait gâtées, quoique d'ailleurs très belle femme ».

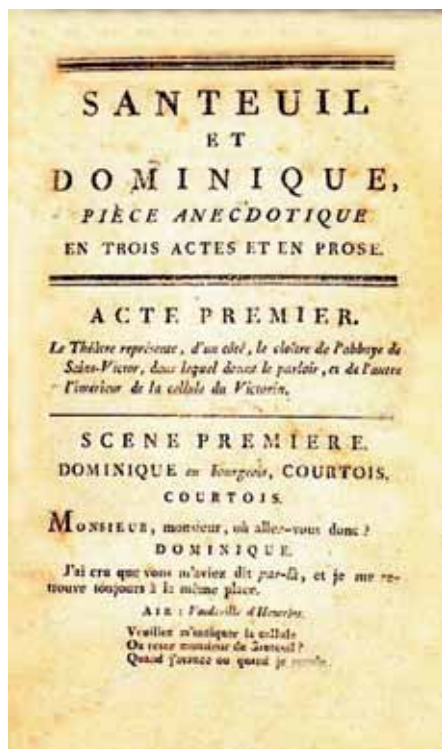
On agitait un jour dans une maison où Santeuil se trouva, cette question: pourquoi les femmes ne rebutaient point leurs maris lorsqu'elles étaient enceintes, et que les femelles des animaux, ne pouvaient souffrir leurs mâles lorsqu'elles étaient pleines. Il y avait déjà quelque temps que chacun tâchait d'en dire les meilleurs et plus solides raisons qu'il pouvait, lorsqu'on s'adressa à Monsieur de Santeuil qui avait gardé le silence, et vous, lui dit-on, qu'en pensez-vous? *Ma foi*, dit plaisamment Santeuil, *je n'en sais pas d'autre raison, sinon que les unes sont raisonnables, et que les autres sont des bêtes.*

Il avait le don de la répartie. Dans le feu d'une discussion littéraire, il tient tête au prince de Condé, qui croit trancher la question par ces mots :

« *Oublies-tu que je suis prince du sang ?*

- *Eh bien ! Moi, je suis prince du bon sens*, répond Santeuil...*c'est infiniment plus estimable.* »

## SANTEUIL REPRÉSENTÉ AU THEATRE



Les traits si particuliers de la vie de Santeuil, "l'homme double", ont été représentés, avec succès le 20 brumaire, an 5<sup>11</sup>, au Théâtre du Vaudeville, dans une pièce anecdotique en trois actes de Pierre-Antoine-Augustin de Piis<sup>12</sup>.

Pierre-Antoine-Augustin de Piis en 1810 peint par Lagrenée (musée de la Révolution française) ▶



Voici l'aventure de Dominique, l'arlequin de la Comédie Italienne, venu à Saint-Victor pour demander quelques vers latins destinés orner son portrait.

<sup>11</sup> 10 novembre 1796

<sup>12</sup> Pierre-Antoine-Augustin, chevalier de Piis<sup>1</sup>, né le 17 septembre 1755 à Paris où il est mort le 22 mai 1832, est un haut fonctionnaire de police, homme de lettres et dramaturge français.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

Santeuil avait demandé coup sur coup : *"Qui êtes-vous ? De quelle part venez-vous ? Pourquoi venez-vous ? Où m'avez-vous vu ?"* Puis, il lui avait fermé sa porte au nez sans même attendre de réponse. Dominique résolut alors d'attaquer par la brusquerie un personnage aussi brusque. Il se fit porter en chaise avec son habit de théâtre recouvert d'un manteau rouge et il s'en fut heurter de nouveau la porte de Santeuil, quoiqu'elle fût entr'ouverte. *"Qui est là ?"* cria Santeuil qui composait. Le visiteur, sans répondre, continua de frapper. Santeuil, importuné et ne voulant pas se lever, cria en colère : *"Quand tu serais le diable, entre si tu veux !"* Dominique prend son masque, met son chapeau et entre brusquement, puis, restant quelque temps dans une posture, en réponse à la stupéfaction de Santeuil, se met à gambader dans la chambre. Revenu de sa surprise, Santeuil se lève pour en faire autant, mais Dominique, tirant son épée de bois, lui, distribue des petites tapes sur les joues, les mains et les épaules sans attendre les coups de poing de son partenaire. Puis, détachant sa ceinture et Santeuil son aumusse<sup>13</sup>, ils se firent sauter l'un et l'autre jusqu'à ce que Santeuil tout essoufflé lui dit :

*"Quand tu serais le diable, il faut que je sache qui tu es"*. Je suis, dit Dominique en contrefaisant sa voix, le Santeuil de la Comédie-Italienne. *"Si cela est, je suis, pardieu ! l'arlequin de Saint-Victor."* répliqua Santeuil. Puis les deux combattants s'embrassèrent comme les meilleurs amis du monde. Cette fois, Santeuil consentit à la demande d'Arlequin et lui fit ce vers, aujourd'hui l'un des plus connus de toutes ses œuvres :

*Castigat ridendo mores<sup>14</sup>*

Dans la suite, Santeuil se plut beaucoup à conter et à mimer cette aventure.

*Tout le monde le craignait, et non seulement la plupart des princes le payaient afin d'en être loué, mais aussi afin qu'il n'en médit point.*

Il était néanmoins d'une docilité admirable pour tous les connaisseurs, il leur montrait ses ouvrages et les écoutait avec beaucoup de reconnaissance, les avantages qu'il retirait de leurs critiques le consolait toujours de la peine qu'il ressentait à être critiqué; car il ne pouvait souffrir les demi-savants ni les orgueilleux, qui se font un mérite de trouver à redire aux meilleurs ouvrages; il les comparait aux chenilles, qui s'attachent à tout ce qu'il y a de meilleur dans la campagne, pour n'en composer que du venin. Véritablement, il s'estimait au-dessus de tout le monde; mais, comme il rendait justice aux habiles gens, il mettait cinq ou six personnes au-dessus de lui, et qu'on peut dire de lui que son orgueil était plus dans les manières que dans le cœur.

*Santeuil n'était pas un travailleur de nuit.*

C'était à l'aube que sonnait l'heure de ses inspirations. Dès le petit jour, il descendait au jardin du couvent, traversant les allées, gesticulant, criant comme s'il eût tenu tête à trois ou quatre personnes. A huit heures, il montait dans sa chambre, une chambre à feu, où il y avait deux lits, l'un pour lui, l'autre pour Pierre, son vieux domestique. Tout en faisant sa trempette dans un verre de vin, il adorait les trempettes, Santeuil écrivait ce qu'il avait ruminé pendant sa promenade matinale; à dix heures il allait à l'église entendre les offices, puis sortait presque toujours pour dîner en ville. Attaqué en 1690 d'une colique néphrétique qui, pendant quarante jours, lui fit souffrir les plus cruelles douleurs, il écrivit en ces termes à M. Gourreau son confrère.

*"Que je crains bien d'avoir reçu toute ma récompense en recherchant trop les applaudissements des hommes ! Et cela n'est pas trop difficile à prouver, puisque ma vie dément entièrement les vertus que j'ai mises en beaux vers, et non pas dans la mesure d'une vie réglée et canonique ; je ne le connais que trop tard, et j'en demande pardon à Dieu et à*

---

<sup>13</sup> Aumusse : Fourrure que les chanoines et les chantes portaient sur le bras gauche.

<sup>14</sup> Elle [sous entendue la comédie ] corrige les mœurs par le rire.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

*tous les Saints, je les prie de ne point s'élever contre moi, et que Dieu ne me dise point, quare ennarras justitias mea<sup>15</sup>. vous savez, mon cher confrère, qu'une petite femme sera sauvée, n'ayant dit que son chapelet, et que les Poètes orgueilleux élevés sur leur Cothurn<sup>16</sup> seront humiliés.... Je vois toutes les nuits que je souffre mon néant. L'éternité se présente à moi, ses peines sans fin, mes péchés qui crient contre moi, un Dieu juge de lui à moi, Mais ne désespérons de rien, Dieu est bon. J'y viens, j'y accours".*

**DIEU, DANS SA GRANDE MISERICORDE, LUI ACCORDA ENCORE SEPT ANNEES SUR TERRE !**

*La Religion trouvait dans lui un cœur docile, humble, simple et soumis au milieu même des applaudissements qu'il recevait.*

Recommandable par son humilité, il ne l'était pas moins par la pitié compatissante qui l'intéressait en faveur des malheureux, au soulagement desquels il sacrifiait les pensions<sup>17</sup> que lui avaient méritées ses excellents ouvrages. Tant de familles honteuses qu'il a fait subsister dans les temps les plus difficiles, tant de pauvres malades qu'il allait consoler par les secours qu'il leur donnait et par les pieux sentiments que la Religion lui inspirait pour les exhorter à la patience ; il en parlait avec une telle véhémence qui faisait sur le cœur de tous ceux qui l'écoutaient, les plus vives impressions.

Il donna des preuves de l'attachement qu'il avait pour son abbaye en plusieurs rencontres, surtout lorsqu'il refusa le Prieuré de Soussilanges aux minimes de Chaumont en Auvergne, que Mr le Cardinal de Bouillon voulut lui donner, en cas qu'il eut voulu sortir de Saint Victor. Il en était un des plus anciens et comme on lui disait à cette occasion qu'on l'eut déjà fait Prieur s'il eut été Prêtre et plus sage, il répondit :

*"Nous ne prenons pas pour supérieurs, ceux qui ont été vertueux et bien réglés toute leur vie, nous élisons ceux qui eussent été pendus, s'ils fussent restés dans le monde, comme ceux qui ont volé le tronc, ou qui ont eu des maitresses étant jeunes, ceux-là, ajouta-t-il, sont ordinairement plus capables de gouverner une Maison que les autres, ils connaissent par eux-mêmes les faiblesses de la nature, dont ils sont revenus, et savent mieux que personne les remèdes qui y sont propres, et l'usage qu'on en doit faire. D'ailleurs, reprit-il, ils sont toujours sur leur garde, de peur de faire mal à propos des réprimandes, parce qu'ils savent bien qu'on aurait de quoi leur répondre".*

**AU SOIR DE SA VIE, IL REVIENT VIVRE AU MILIEU DE SES FRERES A L'ABBAYE SAINT-VICTOR**

*"Mes frères, je me fais vieux : soixante-six ans ! Je reviens vivre à l'abbaye, Je veux passer avec vous mes derniers jours dans la retraite, et expier ainsi les nombreux sujets de scandale qu'il m'est arrivé de donner au monde."*

Ainsi parlait, en se promenant sous les cloîtres de la vieille abbaye de Saint-Victor, par une belle soirée d'été de 1697, un vieillard au front large et chauve, aux yeux noirs, les joues creuses et le menton relevé, comme on l'observe assez fréquemment chez les gens qui se livrent aux excès de table.

*L'abbaye Saint-Victor détruite en 1811 à l'emplacement de la Halle aux vins puis de la faculté Jussieu.* ►



<sup>15</sup> *Par quel moyen faire acte de justice.*

<sup>16</sup> Chaussure à haute semelle des acteurs de l'antiquité..

<sup>17</sup> Outre une pension de 800 livres dont M. de Santeuil avait été gratifié par sa Majesté Louis XIV, il en recevait encore une autre de l'Abbaye de Cluny, et une troisième de la ville de Paris.





Il était revêtu du costume des chanoines réguliers de la congrégation, mais l'expression de sa physionomie et toutes les habitudes extérieures de son corps contrastaient étrangement avec ce vêtement monastique. Un soir, pendant qu'il parlait, on se pressait autour de lui pour entendre sa conversation tour à tour pétillante d'esprit, ou empreinte d'une naïveté presque enfantine; et il avait à répondre à vingt questions à la fois

◀ Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor

"Ah ! lui disait le prieur, l'ordinaire de l'abbaye est bien frugal auprès de tous ces joyeux soupers dont vous étiez l'âme...

- Et qui me brisaient le corps. Par Bacchus ! j'y renonce.

- Serment de païen ! Mon frère.

- Qu'importe, mon père, si je suis

**décidé à le tenir en chrétien !**

- Oh ! s'écriait un vieux chanoine, vous avez beau dire, vous ne pourrez résister aux prières de M. le Prince<sup>18</sup>, et je suis sûr que vous ne manquerez pas au prochain voyage de Chantilly.

- Si fait, je l'ai résolu.

- Quoi ? Quand bien même M. le duc de Bourbon, votre élève, que vous aimez tant, quand madame la duchesse, viendraient eux-mêmes vous chercher ici...

- Hélas ! Le cœur me saigne de renoncer à les voir, mais le soin de mon salut l'exige.

- Quel bonheur ! Ainsi, vous allez vous consacrer entièrement à nous ; vous nous ferez encore des hymnes, des inscriptions ....

- Halte-là ! Ne me parlez plus de poésie : j'y ai renoncé. Ce n'est point à mon âge, quand le sang commence à se glacer, que les doigts deviennent tremblants, qu'il faut saisir les cordes de la lyre. A cet égard, mon parti est bien pris. Il ferait beau voir qu'on pût dire de moi ce qu'on a dit du bonhomme Corneille, après ces dernières tragédies. Cela ne sera pas, mes très chers frères, car, à partir de ce jour, je ne suis plus le poète Santeuil, je vous en préviens, je suis tout bonnement Santeuil, et je ne ferais pas un vers, quand il s'agirait d'acheter ainsi dix ans d'indulgence.

- Allons ! Allons mon frère, calmez-vous, dit en riant le prieur, vous êtes plus jeune encore que vous ne pensez, et je suis sûr, moi, que vous changerez de résolution rien qu'en entendant les belles voix que nous avons au chœur.

- Moi, changer ! Mon père, je quitterais plutôt l'abbaye...

- Oh ! Pour cela, il ne le fera pas, c'est un refuge contre les créanciers quand le diable se fait vieux...murmura tout bas un envieux, comme il s'en trouve même sous le froc, au sein des

<sup>18</sup> Monsieur le PRINCE : Il s'agit du Prince de CONDE, fils du vainqueur de ROCROY.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

cloîtres. Si bas que ces *paroles* eussent été prononcées, elles n'échappèrent point à Santeuil, qui, sans donner à l'envieux chanoine le temps d'achever sa phrase, s'écria vivement :

- *Le diable se fait ermite; mais je sais des ermites qui ont toujours été diables.*

En parlant ainsi, il fixa sur l'envieux un regard plein de malice. Celui-ci baissa la tête en rougissant. Tout le monde se mit à rire beaucoup de cette saillie. Soudain, un grand bruit se fit entendre sous le porche de l'abbaye, et l'on vit de loin plusieurs frères lais<sup>19</sup> accourir avec tous les signes extérieurs de la surprise et du respect.

- *Qu'est-ce donc*, s'écria le prieur ; *est-ce que par hasard la maison de Bourbon viendrait déjà réclamer son commensal.*

Santeuil n'en entendit pas d'avantage et se mit à fuir à toutes jambes, contrairement aux lois du calme et de la gravité monastique. Plusieurs membres et serviteurs de l'abbaye s'agenouillèrent dévotement lorsqu'une riche chaise à porteurs revêtue extérieurement d'armoiries épiscopales s'arrêta: *c'était Monseigneur l'archevêque de Paris.*

*Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris de 1695 à 1729*

"Mes frères, dit-il en venant prendre place au milieu d'eux, je n'ai pas voulu passer devant l'abbaye sans venir vous visiter et sans me réjouir avec vous d'une nouvelle qui a comblé mon cœur. Est-il bien vrai que M. de Santeuil se soit repenti de l'irrégularité de sa vie, et qu'il rentre enfin au giron de la sainte Eglise? Ses yeux errants sur tous ces fronts inclinés, s'écria : où est donc M. de Santeuil? Je ne le vois point."

Santeuil apparaissant derrière un pilier du cloître, il y eut un grand silence. "Je demande pardon à votre éminence de l'avoir fait attendre". Fronçant légèrement le sourcil, l'évêque fit une grimace et s'écria :

"Savez-vous monsieur de Santeuil, que vous n'êtes pas seulement en haute estime auprès de notre monarque? Vous avez encore pour vous les souverains étrangers. Le roi et la reine d'Angleterre font le plus grand cas de votre talent". Santeuil s'inclina.

"Je sais que vous ne travaillez plus depuis longtemps mais j'ai besoin de vous, car ces personnes royales seront à Notre-Dame pour l'Assomption. Toute la cour y sera également. J'ai annoncé hautement que nous aurions à cette occasion une nouvelle hymne de votre composition, vous en faites de si belles". Santeuil rougit, balbutia puis s'inclina.

Voyant que le rusé chanoine gardait un silence obstiné, l'archevêque entraînant à part le poète récalcitrant lui dit en baissant la voix: "Tenez, je sais que votre bourse n'est pas très bien garnie dans ce moment ; fixez vous-même le prix de votre hymne, le trésor est riche, ne vous gênez pas. Voulez-vous cinquante louis ? Est-ce assez ? Désirez-vous davantage ?"

Santeuil les yeux baissés, semblait faire un effort sur lui-même, et après avoir promené sur son interlocuteur des regards empreints d'une naïve surprise, il répondit froidement:

- *Monseigneur, votre éminence oublie que Jésus-Christ chassa les vendeurs hors du temple.*

Le prélat, pourpre de colère devant le refus de Santeuil, salua brusquement le prieur et regagna sa chaise à porteurs puis sortit précipitamment de l'abbaye.

*La religion qu'il a honorée par ses Hymnes sacrées, trouvait en lui un cœur docile, humble, simple et soumis, au milieu même des applaudissements qu'il recevait de toute l'Europe.*



<sup>19</sup>LAI : ou laïc, adjectif signifiant, "ne faisant pas partie des congrégations". Le frère lai est un frère servant non destiné aux ordres sacrés. Le moine lai est en général un militaire invalide placé par le roi dans une abbaye.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

Un jour que M. de Berulle, Premier président de Grenoble, lui ayant reproché qu'il ne faisait des vers que pour lui, il lui écrivit sur le champ ce sonnet où l'on trouve toute la franchise et la liberté du génie de Santeuil :

*Ma muse n'est point mercenaire,  
Je fais des vers comme je bois,  
Et n'en ferais pas pour un Roi,  
Si je n'avais dessein d'en faire.  
Mon style est libre et volontaire,  
Mon caprice est ma seule loi,  
Et Seigneur quand j'écris pour toi,  
Je me plais avant que de plaire.  
Il est vrai que ma volonté  
Penche en cela de ton côté,  
Et suit la vertu qui m'anime ;  
Heureux si dans ce beau projet  
Je pouvais élever ma rime  
A la dignité du sujet.*



Portrait de SANTEUIL par Chevallier Dumket (Musée de Chantilly)



# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

Dans quelques compagnies qu'il se trouvât, il souffrait quand les devoirs de la Religion n'étaient pas remplis. Voici ce qu'il écrivit lors de son dernier voyage de Chantilly, au mois de Mai 1697: *"Je serai, pour la Fête de l'Ascension, et me rendrai à Saint Victor : car je ne veux pas oublier mon devoir, et j'ai un plus grand Prince à servir que celui qui m'appelle ici. C'est ici le Paradis Terrestre ; tous les Princes y sont, et j'ai l'honneur de manger avec eux, et je m'en retire souvent, pour songer que les vanités passeront comme une fumée"*.

D'après le Duc de Saint-Simon (1675-1755), *"Santeuil était le plus grand poète latin (moderne) qui eut paru depuis plusieurs siècles. Plein d'esprit, de feu, de caprices les plus plaisants, qui le rendaient d'excellente compagnie ; bon convive surtout, aimant le vin et la bonne chère, mais sans débauche, quoique cela fût fort déplacé dans un homme de son état"*.

***Mort d'un poète tourmenté, dans les douleurs, la pénitence, la piété et... les honneurs.***

Tourmenté au commencement de l'année 1697, par de violentes attaques de gravelle, il voulut pour se mettre en état de penser plus sérieusement à la mort, aller faire retraite à Port-Royal; et peu de temps après, il alla passer quelques jours à la Trappe avec deux de ses Confrères. Monsieur le Prince<sup>20</sup> l'avait presque toujours à Chantilly quand il y allait, Monsieur le Duc de Bourgogne, fils du précédent, dont il était aussi le précepteur, le mettait de toutes ses parties. Le Duc qui tint, en 1697, les états de sa province, en la place de Monsieur le Prince de Condé, son père, voulut l'emmener à Dijon ; Santeuil, qui prenait quelques repos dans son manoir de Launay allégua tout ce qu'il put : *"il fallait obéir"* poursuit Saint-Simon et le voilà chez Mr le Duc, établi pour le temps des états. C'étaient tous les soirs des soupers que le Duc donnait ou recevait, et toujours Santeuil à sa suite, qui faisait tout le plaisir de la table.

Un soir que Mr le Duc soupait chez lui, il se divertit à pousser Santeuil de vin de Champagne de AY et de gaîté en gaîté, il trouva plaisant de verser sa tabatière pleine de tabac d'Espagne dans un grand verre de vin, et de faire boire Santeuil pour voir ce qui en arriverait. Il ne fut pas longtemps à en être éclairci; les vomissements et la fièvre le prirent et en deux fois vingt-quatre heures, le malheureux mourut dans des douleurs de damné, mais dans les sentiments d'une grande pénitence, auxquels il reçut les sacrements,

Son corps fut d'abord inhumé dans l'Eglise de Saint-Etienne de Dijon, et fut peu de temps après transporté vers Paris.

Pour ne point payer les droits considérables à tous les curés sur le territoire desquels le corps devait passer, on s'avisa d'emballer le cercueil dans une caisse ordinaire sur laquelle on écrivit : *Marchandises mêlées.*

Ainsi, par une fortuite ironie du destin, l'épigramme poursuivit ce poète original jusque sur son cercueil. Santeuil était, en effet, un mélange du sacré avec le profane, de sagesse et de folie, de gaîté et de raison, ce qui semble avoir voulu faire ressortir le mélange singulier de défauts et de qualités qui le caractérisait

Le 10 août 1697, un carrosse de chasse, aux armes de la maison de Bourbon, s'arrêta devant le beau porche gothique de l'abbaye Saint-Victor. Son fidèle valet Pierre<sup>21</sup> descendit le premier et franchit en silence le seuil du monastère. Il se trouva en face avec un des vicaires qui l'ayant reconnu, l'arrêta et lui dit : *Vous arrivez de Dijon: eh bien! Nous rapportez-vous enfin l'hymne que nous a promise M. de Santeuil ? Non,* répondit tristement le valet; *mais je vous rapporte M. de Santeuil lui-même.*

---

<sup>20</sup> *Le Prince de CONDE, fils du Grand Condé, le vainqueur de ROCROY.*

<sup>21</sup> Avant d'entrer au service de Jean-Baptiste de SANTEUIL comme valet de chambre, PIERRE (c'est son nom de famille), était enfant de chœur à l'abbaye de Saint-Victor. C'est là que, transporté d'admiration pour le talent du chanoine-poète dont on lui faisait chanter les hymnes, il s'était épris pour lui d'un attachement tel, que bientôt l'unique objet de son ambition avait été de devenir un jour son valet de chambre. Une fois parvenu à ce poste important, il passa toute sa vie à servir et aimer un seul maître, dont il se constitue en quelque sorte l'ombre. (Maître et valet-p.147 De Lavergne -1844).

## HISTOIRE & PATRIMOINE

---

Les quatre porteurs entrèrent dans le cloître et déposèrent le coffre contenant les restes du malheureux chanoine que, selon ses dernières volontés, on rapportait dans son abbaye. C'était le moment de l'Angélus. L'orgue faisait entendre un majestueux prélude dont les notes ébranlaient les vitraux, pendant que les voix des enfants de chœur chantaient, comme celles des anges dans le ciel, cette hymne admirable du soir:

*Sic vita supremam cito  
Festinat ad metam gradu.*<sup>22</sup>

*Mais il existe une autre version de la fin de Jean-Baptiste de Santeuil, par cette lettre de M. le Comte de Hautoyo écrite à M. de la Garde, Trésorier Général de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince.*

*"Vous serez surpris, Monsieur, d'apprendre la mort de Monsieur de Santeuil; après quatorze heures de maladie d'une inflammation de poitrine. Le samedi troisième, il soupa avec nous au Logis du Roy, à la table de Monseigneur le Duc, qui n'y était pas, parce qu'il soupa chez Monsieur l'Intendant. Monsieur de Santeuil se plaignit un peu de la poitrine avant que de se mettre à table; mais il soupa assez bien, et s'étant mis en humeur à la fin du repas, jamais il ne témoigna plus de gaieté, et ne fit de si bons contes. Dimanche au matin, il assista à toutes les Harangues et Compliments qui furent fait à Monseigneur le Duc sur son départ, et en dit son sentiment avec son esprit ordinaire. Il se trouva mal sur les onze heures d'une espèce de colique. Il devait aller dîner chez Monsieur le Président le Goux, avec une compagnie de beaux Esprits. On l'attendit jusqu'après deux heures; mais son mal augmentant, il dit d'abord qu'il était mort, et demanda un Confesseur.*

*Monsieur Bussière qui eut aussitôt mauvaise opinion de sa maladie voulut être assisté des Médecins; et comme la première potion ne fit rien, on lui en donna une seconde, qui fut aussi sans effet. Monseigneur l'Evêque d'AUTUN vint le voir, et l'exhorta deux fois. Il se trouva dans des dispositions si chrétiennes qu'elles édifièrent tous les Assistants. Monsieur de Santeuil demanda avec instance pour Confesseur le Curé de la Paroisse, qui est le Trésorier des Chanoines de St-Etienne, homme fort exemplaire. Il se confessa sur les six heures; il demanda ensuite le Viatique qui lui fut apporté entre sept et huit heures, et l'Extrême-Onction à onze. Il fit des remontrances et des satisfactions publiques à toute l'Assemblée, avant que de recevoir les deux Sacrements, et jamais on n'a vu un cœur plus touché. Monsieur le Curé s'étant retiré sur les onze heures et demie. Dans la croyance qu'il pourrait revenir à temps le lendemain; il ne fut pas plutôt sorti que nous vîmes extrêmement baisser le pouls de Monsieur de Santeuil. Monsieur de Bussière m'ayant dit qu'il approchait de sa fin je courrus prendre à la salle des Gardes le Sieur de la Fontaine Garde; et nous fûmes heurter chez les Révérends Pères Jésuites, pour avoir deux Religieux. Nous éveillâmes le Portier à force de bruit, et on nous donna les Révérends Pères de Villars et de Tarannes, que j'amenai près du Moribond. Il répéta entre leurs mains tous les sentiments de piété et de regret de ses fautes.. Sur le minuit, je lui demandai s'il n'avait pas quelques dispositions à faire, et m'ayant témoigné qu'il serait bien aise de les faire mettre par écrit; j'appelai Monsieur des Noeux, qui les rédigea en dix ou douze articles, par lesquels il donne cent livres à l'Eglise de Saint Victor, sa canne et ses tablettes, quelques livres, ses oiseaux, et sa montre à ses parents et amis. Il signa ces dispositions, à minuit trois quarts; je les signai aussi comme témoin. Il eut la connaissance parfaite et réitéra plusieurs actes de contrition entre les mains desdits Pères de Villars et de Tavanès. Il perdit la parole à une heure après minuit et rendit l'âme tranquillement à une heure et un quart sans délire ou contorsion.*

---

<sup>22</sup> "Ainsi, en ces derniers instants de la vie,  
Dans la joie faisons un pas vers le repentir."

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---

*Voilà la fin de Monsieur de Santeuil, à moins que de l'avoir vu dans ces derniers moments, on ne saurait croire avec quels sentiments de piété et de résignation, il s'est soumis à la volonté du Seigneur. Il nous répéta plusieurs fois qu'il nous demandait pardon de tous ses mauvais exemples, et de n'avoir pas mené une vie conforme à son état ; qu'il avait eu de la vanité de ses ouvrages, mais qu'il reconnaissait qu'il n'était qu'un ignorant. Que si Dieu lui redonnait la santé, qu'il ne demandait pas, ce ne serait que pour faire pénitence ; enfin quand il eût vécu toute sa vie à la Trappe, il ne pouvait mourir plus chrétiennement. Il avait toujours à la bouche: *Bonum est Domine, quia humiliasti me.*<sup>23</sup> » Voilà, Monsieur l'histoire exacte de la maladie et de la mort de cet homme illustre, si connu dans la République des Lettres, et parmi les savants.*

Rappelé à Dieu le 5 août 1697 à Dijon, la dépouille mortelle du chanoine poète fut d'abord inhumée dans le caveau des Chanoines de l'Abbaye Saint Etienne de Dijon puis transféré dans le cloître de l'abbaye Saint Victor à Paris, non loin de celle de Guillaume de Champeaux, le maître d'Abeilard, Hugues et Adam de Saint-Victor, et tant d'autres dont l'histoire a enregistré les noms. On pouvait y voir encore sa tombe avant la Révolution.

Un procès-verbal de la Commission Municipale du Vieux Paris (1898), en dit d'avantage:

*"On fit de nouveau rouvrir le caveau de la chapelle Sainte Anne, puis à l'aide d'une hachette on parvint à ouvrir le cercueil de plomb qu'on avait déjà remarqué à la visite précédente.*

*Ce cercueil, à double enveloppe de plomb, avait sur la seconde enveloppe ces mots de gravés au burin en lettres capitales JEAN-BAPTE SANTEUIL.*

*Le squelette entrevu était entier mais brisé. On était bien en présence des restes de Santeuil. Procès-verbal fut dressé sur-le-champ par Jules Périn qui s'empessa de rappeler aux personnes présentes que l'église Saint-Nicolas du Chardonnet ne reçue la dépouille de Santeuil que ses restes ont reposé à Saint-Victor jusqu'au moment où la Halle aux vins fut construite en 1811."*

On sait également que le matin du 16 février 1818, à onze heures, on a transféré avec pompe, du Collège Royal de Charlemagne dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet les restes mortels de Jean-Baptiste de Santeuil qui ont été déposés dans un cercueil en plomb et descendu dans le caveau. Une plaque de marbre, avec l'épithaphe latine gravée par Ledru-Rollin (1807-1874) a été placée sur la tombe du célèbre poète.

Il est peut-être bon de rappeler aussi que, contrairement à une calomnieuse légende, Santeuil n'est pas mort empoisonné. Selon Saint-Simon, c'est M. le prince de Bourbon qui, par plaisanterie, y aurait versé sa tabatière. Il a été prouvé par M. de Lescure que le prince était à ce moment loin du lieu où mourut Santeuil et l'on sait, par le président Jean Bouhier de Savigny (1673-1746) jurisconsulte et académicien, qui voyait le poète tous les jours et à toute heure, que sa mort est une cause toute naturelle. Nous sommes tous plus édifiés de cette mort, que par tous les sermons des plus habiles prédicateurs du Royaume.

Lorédan Larchey (1831-1902) reste muet sur les nombreux écrits de Santeuil. on ne peut le lui reprocher, mais il est triste qu'un poète inspiré, qui croyait à son génie poétique, soit resté dans l'histoire littéraire comme un bouffon grotesque. François Gacon (1667-1725), poète satirique connu pour son esprit mais aussi son cynisme, laissait entendre dans une satire publiée à l'occasion du second tome, en latin, des Œuvres de Santeuil:

*Santeuil n'était pas fou, mais il feignait de l'être;  
Et quoiqu'en Poésie il fut un savant maître :  
Sans cette fiction jamais son beau Latin  
N'aurait eu chez les Grands un si charmant destin.*

---

<sup>23</sup> Le bien est souverain qui suscite l'humilité.



# HISTOIRE & PATRIMOINE

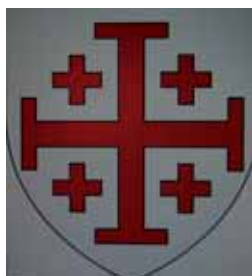
---

Pour Voltaire (1694-1778) la vie des gens de lettres était dans leurs ouvrages. Il voulait faire entendre qu'une fois mort on devait oublier leurs faiblesses pour ne voir que leur talent. Ceux de Santeuil sont trop oubliés. On n'en dit rien que ce qu'il en dit lui-même. Ses hymnes, remplies de grandes beautés, et qui l'ont placé au premier rang des poètes latins mériteraient un peu plus de reconnaissance. Sa mort surprit tout le monde et donna l'occasion à divers poètes de versifier. Voici quelques uns parmi ceux des plus beaux:

*Cy gift le celebre Santüeil,  
Poètes et foux prenez le deüil.  
Sur Santeuil à qui la Bourgogne allait faire un présent de vin lorsqu'il mourrut.  
Quoi faut-il, que Santeuil expire,  
Dans le temps qu'il nous charme et que chacun admire,  
Faut-il, par un cruel destin,  
Qu'il change en un moment nos plaisirs en allarmes;  
Et que nous lui donnions des larmes,  
Au lieu de lui donner du vin.  
Santeuil est mort et partout regretté,  
Santeuil en tous lieux si vanté,  
A qui fut la Bourgogne et si bonne et si chère,  
Il était avoué pour son fils en effet,  
Mais, hélas ! Il est mort au sein de cette Mère,  
Pour avoir trop pris de son lait.*

On peut, sans exagération, avancer que Jean-Baptiste de Santeuil fut un enfant gâté du siècle de Louis XIV et le qualifier, avec son ami La Bruyère, d'avoir été:

*"Un enfant en cheveux gris".*



*Blason de la famille de SANTEUIL ( Argent à cinq croix de Jérusalem de gueule).*

## Bibliographie

- Œuvres de Feu Monsieur de Santeuil.1698 par Pinel de La Martelière- (collection particulière).
- SANTEUILLIANA ou Les Bons Mots de Monsieur de Santeuil 1708 (collection particulière).
- Mélange de littératures à Monsieur de Santeuil sur ses ouvrages. 1740(collection particulière)..
- Les caractères ou les mœurs de ce siècle par Jean de La Bruyère.
- Nesles - la-Vallée par E.J.B. Marchand .1937. (collection particulière).
- La dernière Hymne de Santeuil par Alexandre de Lavergne Sans date (collection particulière)..
- Histoire littéraire Tome II (pages 428 à 435).
- Gens singuliers par Lorédan Larchey-1867-(collection particulière).
- Souvenirs par Jean Bouhier de Savigny(1866).
- Annales de Philosophie Chrétienne- Tome XIII- 1856
- Archives de Roland Berling (†) (collection particulière).
- Guide de PARIS mystérieux-1985

**N.B.** Nous avons conservé l'orthographe des textes de l'époque.

# HISTOIRE & PATRIMOINE

## LA VERITABLE HISTOIRE DU MANOIR DE LAUNAY

*"DONT LE FIEF ET IMMEUBLES SONT SITUÉS DANS LA MOUVANCE FÉODALE ET IMMÉDIATE DE LA SEIGNEURIE DE NELLE".*

Jean DESCHAMPS

*NESLES avait, au XVIIIème siècle, un aspect monumental dont il subsiste encore d'importants reliefs. Ce village, bâti au sein d'une étroite vallée, était entouré de coteaux boisés du plus gracieux effet. On découvrait en y arrivant sa belle église et son vénérable clocher, ses deux châteaux, dont l'un tombait en ruines, la ferme de la seigneurie avec ses quatre tours, la grande ferme du prieuré des CUGNAC datant du XVIème siècle et renfermant dans son enceinte un beau colombier de la même époque. Tous ces monuments dominaient superbement les modestes maisons des laboureurs, couvertes de chaume et serrées en groupes autour d'eux.*

Au cœur du village coulait paisiblement et coule toujours, sans bruit, une petite rivière nommée le Sausseron. Le ru du Sausseron, agrémenté de son faux ru et de son *mauru* (fossé), faisait tourner un moulin banal. Dans cette rivière se prélassaient des truites bien saumonées. Elle contournait de belles et fraîches prairies, ordinairement silencieuses et désertes qui se sont animées et couvertes d'une foule en délire lors de l'atterrissage, le 1<sup>er</sup> décembre 1783, du Grand Globe, le premier ballon à gaz hydrogène des aéronautes Jacques CHARLES et M.N. ROBERT.



◀ *Stèle érigée en mémoire du lieu d'atterrissage des aéronautes à proximité du manoir.*

**Lorsqu'on emprunte la route allant de NESLES-LA-VALLEE vers FROUVILLE, on découvre sur la gauche, à mi-chemin entre les deux charmants villages, une tour carrée cernée par un corps de ferme et des bâtiments agricoles.**

*La ferme de Launay peinte en 1920 par Fernand QUIGNON* ►



Dès le Moyen Âge, Launay était un petit fief ainsi nommé à cause des aulnes qui poussaient tout au long de la rivière du Sausseron, de l'étang et de son aunaie au vivier comme l'atteste cet acte :

# HISTOIRE & PATRIMOINE

**19 janv. 1509 - BAIL à cens<sup>1</sup> par ledit Seigneur de CUGNAC<sup>2</sup> au profit de Pierre de la DERRIERE de demi arpent<sup>3</sup> de pré, bois et aunaie au vivier de l'Etang de LAUNAY Moyennant 18 DP<sup>4</sup> de cens.**

Il est probable que ce bas de vallée, difficile à défendre, n'était pas fortifié. En cas d'invasion ou de guerre (III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècle et Guerre de Cent ans), les habitants devaient plutôt se réfugier au Manoir des Portes, à l'angle du chemin de Rochefort et de la rue des Quatre Vents. Les terres de la vallée étant en grande partie de fertiles prairies pour l'élevage, il dut y avoir à cette époque des bâtiments agricoles tels que granges, écuries, étables, moulins, etc...

Les documents dont nous disposons actuellement nous ont permis de remonter jusqu'au début du XIV<sup>ème</sup> siècle (1327).

Les familles de CUGNAC, de CUEURET, TESTU de BALINCOURT et CHALON ont été successivement propriétaires de la seigneurie de NESLE et autres lieux pendant toute la période s'étalant entre le début du XV<sup>ème</sup> siècle et la Révolution Française.

**22 8bre 1570 - Echange entre Jacques de CUEURET, écuyer, Seigneur de NELLE, représenté par Jean PILLON, son fermier à NELLE, et Madame Mathurine CORNET, veuve MATHIEU LEGENDRE -**

**Par lequel Echange cette dernière a cédé la 4<sup>o</sup> partie indivise de moulin de LAUNAY, cour, jardin, pré, aunaie en dépendans, comme étans propres à lad. LEGENDRE, avec mention que led. Moulin est dans la mouvance censuelle de la dite Seigneurie de NELLE, sous le cens de 8 S<sup>5</sup>,5 DP et 5 LT<sup>6</sup> tournois et une poule de rente seigneuriale.**

**En contr'échange led. PILLON, au nom dud. Seigneur de NELLE, a cédé une rente de 15 LT sur une maison à VAUMARTIN. Passé devant LANGLOIS, notaire à PONTOISE<sup>7</sup>.**

**OB. Ce moulin n'existe plus. Son emplacement fait partie de l'aunaie de LAUNAY, comprise dans le domaine utile de ce fief.**



Gros de Nelle



Denier parisien

Le même jour:

**CONSTITUTION au profit dud. Jacques de CUEURET par Pierre LEGENDRE de la quantité de deux septiers<sup>8</sup> de bled méteil mesure de PONTOISE, de rente annuelle et perpétuelle, rendue au château de**

<sup>1</sup> CENS : Loyer versé par un tenancier au propriétaire d'un bien, terre ou bâtiment, pour en avoir le simple usage.

<sup>2</sup> IDCN (Inventaire des Documents Château de Nesles avant 1789) -pièce 1, boîte 3, page 134, T2

<sup>3</sup> ARPENT d'ordonnance, le plus répandu dans notre région, = 4 quartiers = 100 perches carrées soit 5107 m<sup>2</sup>.  
LA PERCHE carrée égale 51,07m<sup>2</sup>.

<sup>4</sup> DP : Denier parisien

<sup>5</sup> SOL TOURNOIS = 192 denier parisien. Sous le règne du Roi HENRI II, le Double sol parisien en argent (1550) était aussi nommé « GROS DE NESLE »

<sup>6</sup> LT : Livre tournois = 25 sols tournois = 25 gr. d'argent fin.

<sup>7</sup> IDCN- pièce 1, boîte 1, page 211, T3

<sup>8</sup> SEPTIER ou setier = 12 boisseaux



# HISTOIRE & PATRIMOINE

*NELLE, le jour de la St. Martin d'hiver. La dite rente affectée sur le moulin de LAUNAY et la dite constitution faite moyennant la somme de 70 LT Devant Led. LANGLOIS, notaire<sup>9</sup>*

On apprend aussi, en consultant ces précieux documents, que le 7 septembre 1574:

*7 7bre 1574: Bail par Jacques de CUEURET à Etienne de la ROCHE, meunier du moulin banal de NELLE et de ses dépendances. Et du moulin de LAUNAY. Moyennant 3 muids<sup>10</sup> de bled, 2 porcs, 4 chapons et un gateau pour le moulin de NELLE, ainsi que 10 écus d'or S<sup>11</sup> et deux chapons pour le moulin de LAUNAY -  
Passé devant DERIN notaire à Pontoise.  
OB- Les seigneurs de NELLE ont aliéné le moulin de LAUNAY au profit des propriétaires du fief de LAUNAY.<sup>12</sup>*

Dans leurs articles, certains auteurs, historiens ou non, indiquent, sans en apporter les preuves, qu'Hellenne de Boulainvilliers<sup>13</sup> fit construire ou agrandir ce manoir.



Ce dont nous sommes certains c'est que le 14 octobre 1597:

*14 8bre 1597 FOI et hommage<sup>14</sup> portée à Geoffroy de CUEURET, par Hellenne de BOULAINVILLIERS, veuve d'Antoine de ROLAND, écuyer, seigneur d'ESPEZAT et de LAUNAY Pour raison de la moitié du fief de LAUNAY qui lui appartient comme commune en biens avec son dit défunt mari ; demandant souffrance pour l'autre moitié dud. fief, jusqu'à ce que ses enfants aient atteint la majorité féodale. La totalité dud. fief, mouvans immédiatement dud. de CUEURET, à cause de sa Seigneurie de NELLE, suivant la coutume de la châtellenie de Pontoise. AVEU et dénombrement<sup>15</sup>*

<sup>9</sup> IDCN-pièce 2, boîte 1, page 211, T3

<sup>10</sup> MUID : 274,22 litres

<sup>11</sup> ECU D'OR : Trois livres tournois = 3,2 gr d'or en 1574.

<sup>12</sup> IDCN-pièce 14, boîte 6, page 120, T2 - IDCN-pièces 4, 5 et 6, boîte 1, page 211 bis, T3

<sup>13</sup> Hélène De BOULAINVILLIERS, fille de Claude de BOULAINVILLIERS, Ecuyer, Seigneur de Frouville qui épousa Marie de la Rivière le 16 novembre 1550. De ce mariage naquirent sept enfants.

<sup>14</sup> FOI et HOMMAGE : Cérémonie publique devant témoins, au château, au cours de laquelle le vassal témoigne de sa soumission et reconnaissance au seigneur du fief dominant pour lui jurer son entière fidélité.

<sup>15</sup> AVEU et DENOMBREMENT : Parchemin timbré contenant le détail précis du fief, article par article, (Paroisse, lieudit, manoir, bâtiment, moulin, terres, justice, servitudes, corvées, autres droits, etc).

# HISTOIRE & PATRIMOINE

*fourni aud. De CUEURET par la dite Dame de ROLAND dud. fief de LAUNAY sous justice consistant en neuf quartiers de terre, en quatre pièces, en domaine utile ; et an 23 DP de cens chacun an le jour de St. Remi, à prendre sur 3 arpents un quartier 10 p. de terre en 4 pièces.*

*Devant REGNARD, notaire à CHAMBLY.*

Registres paroissiaux de NELLE, année 1598. L'acte de baptême d'Hélaine de Coeuret, donne à penser que la famille Boulainvilliers entretenait de bons rapports avec les Coeuret.

*Hélaine fille dudit Geoffroy de Cueuret, escuyer Seigneur de Nelle et de Vaumartin et de damoiselle Jacqueline de La Salle ses père et mère. Son parrain Isabel Gillat seigneur de Bournonville et de Grainval. Sa marraine damoiselle Helaine de Boulainvilliers dame de Laulnoy ce vendredi dixième de Juin 1598.*

*18 Xbre 1602 - AVEU et dénombrement fourni aud. Geoffroy de CUEURET par lad. Dame de ROLLAND Du fief de LAUNAY, consistant en 15 arpents 5 perches de domaine utile<sup>16</sup>, en terre, aunaie et chef-lieu; et 2 arpents 43 perches de domaine direct. Devant GALLERAN, notaire à l'ISLE-ADAM*

On peut donc considérer que ces indications sont plausibles et dire que le lieu dut lui plaire, puisqu'elle y fit bâtir ce manoir fortifié susceptible de résister aux assauts militaires, ce qui fut vérifié lors des guerres de la Ligue et du siège de PONTOISE. Ce manoir était entouré de douves et comportait, pont levis, tour de défense, créneaux, meurtrières, mâchicoulis.

On attribue, sans preuve à ce jour, cet ouvrage à l'architecte pontoisien Nicolas LEMERCIER, célèbre bâtisseur d'églises avec son père Pierre auquel il succéda. D'autres œuvres des LEMERCIER sont édifiées dans le Vexin français: à Pontoise (Saint Maclou et le château disparu), à ENNERY, à LIVILLIERS, à EPIAIS, à CHARS et le manoir de LAUNAY dont ne subsiste aujourd'hui que la tour.



<sup>16</sup> PROPRIETE UTILE : Le tenancier, noble ou roturier, à qui le bien est concédé et qui l'exploite détient la propriété utile (jouissance). PROPRIETE DIRECTE: le seigneur qui concède des terres ne possède que la "nue propriété".

# HISTOIRE & PATRIMOINE

A la mort de Madame de BOULAINVILLIERS, en 1610, le manoir fut vendu à André de CASSAN, écuyer du Prince de CONTI, Gentilhomme de Madame la duchesse d'ANGOULEME.

**26 mars 1611 FOI et hommage portée aud. Geoffroy de CUEURET par André de CASSANS, Ecuyer, pour raison dud. fief de LAUNAY qui lui appartient comme l'ayant acquis des enfants du Sr et Dame de ROLAND<sup>17</sup>.**

**19 Août 1611 VENTE par led. Geoffroy de CUEURET au profit dud. André de CASSANS de 1 LT 17SP 9DP de cens à prendre chacun an le jour de St. Remi, 5 LT tournois, une poule et deux boisseaux d'avoine, mesure de Pontoise, de rente seigneuriale le jour de Noël, à prendre sur 21 arpents tant terre, pré, que moulin, composant le domaine roturier du dit LAUNAY**

**Pour être lesd. 21 arpents détaillés aud. acte, désormais tenus en fief dud. de CUEURET, suivant la coutume de la chatellenie de PONTOISE.**

**19 août 1611 AVEU et dénombrement fourni aud. de CUEURET, par led. André de CASSANS dus. fief de LAUNAY.<sup>18</sup>**

ARRETONS-NOUS UN INSTANT POUR EXAMINER DEUX DOCUMENTS RELATIFS AU DROIT DE SE QUALIFIER SEIGNEUR DE LAUNAY, ATTRIBUE AUX SEIGNEURS DE NELLE, COMME HAUTS, MOYENS ET BAS JUSTICIERS DU FIEF DE LAUNAY, ET DE LA CHASSE SUR LEDIT FIEF.

**4 août 1617 SENTENCE du bailliage de PONTOISE rendue contradictoirement entre Phillippe de CASSANS, Seigr de LIVILLIERS Contre Geoffroy de CUEURET, seigneur de NELLE Par laquelle ce dernier a été conservé dans le droit de se qualifier Seigneur de LAUNAY. Et quant à la chasse sur le fief de LAUNAY, il a été dit qu'elle serait limitée à la personne du Sr de CUEURET<sup>19</sup>**

**11 août 1618 - ARRET du Parlement rendu contradictoirement Entre ledit Sr de CASSANT et led. Sr de CUEURET, confirmatif de la sentence extraite au n° précédent.<sup>20</sup>**

PUIS IL PASSA SUCCESSIVEMENT, PAR HERITAGES, A SON FRERE PHILIPPE, SEIGNEUR DE LIVILLIERS, PUIS A SON FILS FRANÇOIS DE CASSAN.

**29 septembre 1624 - Autre FOI par François de CASSANS, fils aîné dud. Philippe, aud. Geoffroy de CUEURET dud. Fief de LAUNAY Devant de la MOTTE, notaire à Chambly<sup>21</sup>**

LE DOMAINE DEVINT LA PROPRIETE D'UN SIEUR JACQUES GUILLEBERT

**30 7bre 1646 - FOI et hommage portée à M. Sébastien de CUEURET par Jacques GUILLEBERT pour raison dud. fief de LAUNAY**

**14 août 1651 - SENTENCE arbitrale rendue entre led. Sébastien de CUEURET et led. GUILLEBERT par laquelle il a été dit que led. GUILLEBERT sera maintenu dans le droit de propriété de sa maison seigneuriale de LAUNAY, que le chemin de NELLE à FROUVILLE, concédé aud. GUILLEBERT par le Seigneur de NELLE demeure dans la largeur qu'il est, lequel sera rétabli pour cette fois seulement aux frais dud. GUILLEBERT.**

<sup>17</sup> IDCN-pièce 7, boîte 1, page 211 bis, T3

<sup>18</sup> IDCN-Pièces 8 et 9, boîte 1, page 212, T3

<sup>19</sup> IDCN-pièce 38, boîte 9, page 149, T2

<sup>20</sup> IDCN-pièce 44, boîte 9, page 149, T2

<sup>21</sup> IDCN- pièce 11, boîte 1, page 212, T3

<sup>22</sup> IDCN- pièces 12, 13 et 14, boîte 1, pages 212 et 213, T3



# HISTOIRE & PATRIMOINE

*Ne pourra ce dernier détourner les eaux du mureau ou fossé qui communique de l'étang de LAUNAY au ru de NELLE, en passant par les terres dud. GUILLEBERT pour les diriger dans les fossés de sa dite maison de LAUNAY. <sup>22</sup>Que led. GUILLEBERT ne pourra faire écouler les eaux qui se trouvent dans les fossés par la bonde qui est du côté de NELLE laquelle avec les auges servant à recevoir et écouler les eaux il fera ôter et boucher à cet endroit l'ouverture desd. fossés. Ordonne la radiation de l'article du dénombrement dud. fief de LAUNAY fourni par led. GUILLEBERT qui énonce la circonscription du fief comme étant infidelle.*

*20 Avril 1652 - AVEU et dénombrement fourni par led. Jacques GUILLEBERT aud. Sébastien de CUEURET du fief de LAUNAY, Montant à 38 arpents  $\frac{1}{4}$  en domaine utile et 10 perches en domaine direct. Passé devant de la MOTTE, notaire à CHAMBLY*

PUIS, EN 1686, A SON FILS NICOLAS.

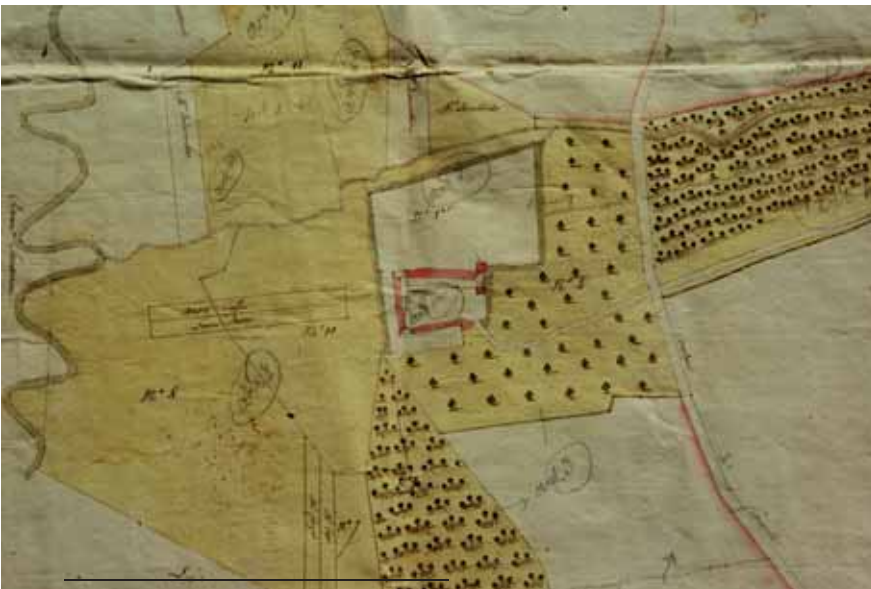
*29 Xbre 1686 - FOI et hommage portant dénombrement par Nicolas GUILLEBERT, écuyer fils de Jacques Pour raison dud. fief de LAUNAY aud. Sébastien de CUEURET.<sup>23</sup>*

## C'EST ALORS QU'APPARAISSENT LES DE SANTEUIL.

JACQUES DE SANTEUIL S'EN PORTE ACQUEREUR LE 31 MAI 1688 ET AGRANDIT LE DOMAINE EN ACHETANT PEU APRES DES TERRES, COMME L'ATTESTE LES ACTES CI-DESSOUS :

*7 Janv. 1689 - FOI et hommage portant dénombrement pour Charles de SANTEUIL<sup>24</sup>, au nom de fondé de procuration de Jacques de SANTEUIL, receveur général des gabelles du Dauphiné, au dit Sébastien de CUEURET Du dit fief de LAUNAY appartenant aud. Jacques de SANTEUIL comme acquéreur de Nicolas GUILLEBERT.<sup>25</sup>*

*21 9bre 1691 - VENTE par Sébastien de CUEURET à Jacques de SANTEUIL sieur de LAUNAY de 5 arpents 75 perches de terre au terroir de NESLES près LAUNAY pour être dans la mouvance censuelle dudit de CUEURET sous le cens de 12 DP par arpent le jour de St Rémi moyennant la somme de 880 L T 10 S Passé devant RICHARDIERE notaire à LABBEVILLE de terre le 21 septembre 1691<sup>26</sup>*



Jacques de SANTEUIL était l'un des frères du célèbre Jean-Baptiste de SANTEUIL, commensal des princes de CONDE à CHANTILLY. Le poète venait fréquemment se reposer dans le calme du vallon de LAUNAY pour versifier. Il y fit aménager des chambres à chaque étage de la tour et, selon la légende, passait de l'une à l'autre pour élever le degré de son inspiration. Un

<sup>23</sup>-IDC3N-pièce 15, boîte1, page 213, T3

<sup>24</sup>-Charles de SANTEUIL : Contrôleur Général des Fermes unies à Grenoble et ensuite Trésorier et Commissaire Général des Armées d'Italie.

<sup>25</sup> IDCN-pièce 16, boîte1, page 213, T3

<sup>26</sup> IDCN- pièce 6, boîte 14, page.76, T2

# HISTOIRE & PATRIMOINE

oratoire est alors installé à la base de sa tour carrée. Il ne fut donc jamais propriétaire comme beaucoup de gens l'écrivent, ni ne fit surélever la tour, comme le veut la tradition orale.

Il est cependant probable qu'il appréciait la vue depuis les étages supérieurs pendant la petite dizaine d'années que dureront ses séjours à NELLE.

Le duc de SAINT-SIMON (1675-1755) raconte, dans ses mémoires, que SANTEUIL mourut à DIJON dans des douleurs atroces après avoir bu un verre de vin dans lequel le prince de BOURBON avait, plaisanterie funeste et funèbre, vidé sa tabatière de tabac d'ESPAGNE. Décédé en 1697 et après la mort de son frère Jacques, le fief appartient à sa veuve, Marguerite de FOY, qui le vendit, en 1708, à son neveu Nicolas:

**28 octobre 1708 - AUTRE FOI et hommage portant dénombrement par Nicolas de SANTEUIL à Madame CUEURET, Dame de NELLE Dud. Fief de LAUNAY montant à 38 Arpents  $\frac{1}{4}$  en domaine utile et 10 perches en domaine direct, lequel fief appartenait au dit M. de SANTEUIL comme acquéreur de la Dame Veuve du Sr. Jacques de SANTEUIL son oncle.<sup>27</sup>**

NICOLAS DE SANTEUIL LE REVENDIT A LOUIS-JEAN-BENJAMIN DE LAUNAY :

**28 Janvier 1756 - FOI et hommage portant dénombrement par le fondé de procuration de Mre Louis Jean Benjamin de LAUNAY, à M. de BALINCOURT dud. fief de LAUNAY montant à 38 arpents  $\frac{1}{4}$  en domaine utile et 10 perches en domaine direct.  
Lequel fief appartenait, y est il dit, aud. De LAUNAY comme héritier de Marie Anne de LAUNAY, sa tante, Vve de Maitre Pierre CAVERNON, Receveur des tailles de l'élection de PONTOISE<sup>28</sup>**

LEQUEL, A SON TOUR, LE CEDA, A LOUIS HYACINTHE HOCQUART

**30 août 1781<sup>29</sup> - OFFRES de foi et hommage à M ; le Comte de BALINCOURT par Louis Hyacinthe HOCQUART<sup>30</sup> dud. fief de LAUNAY qui appartenait aud. HOCQUART comme acquéreur d'Anne Louis Marie de LAUNAY fils de Louis Jean BENJAMIN Lesd. Offres portant dénombrement.**

**19 7bre 1781<sup>31</sup> - ACTE par lequel led. Louis Hyacinthe HOCQUART a fait présenter à Monsieur le Comte de BALINCOURT l'expédition en papier du contrat de vente dud. Fief de LAUNAY fait au profit dud. Sieur HOCQUART, lequel contrat est en tête dud. acte.**

On sait qu'en 1787, le propriétaire du fief était un sieur MOREL de LAMARTINIERE.

**11 9bre 1787 - Acte sous signature privée par lequel le sieur MOREL de la MARTINIERE propriétaire du fief de LAUNAY a déclaré que la vanne qui était placée sur le ruisseau d'HEDOUVILLE à la rivière de SAUSSERON, près la ferme de LAUNAY laquelle a été enlevée par le Sr MARTEL fermier de NELLE ne lui appartenait point ni à ses prédécesseurs propriétaires de LAUNAY.  
Que le rétablissement de cette vanne par led. Martel n'est qu'une satisfaction gracieuse que Madame la Comtesse de CHALON a bien voulu lui accorder sans qu'il en puisse ni son successeur en tirer aucun avantage, s'obligeant led. MOREL de faire ôter lad. Vanne dans quinze jours à compter de ce jour.  
Foi et hommage portée à Monsieur le Comte de CHALON par led. Sr MOREL de la MARTINIERE.  
Pour raison dud. fief de LAUNAY qui lui appartient comme acquéreur de la Dame Veuve et des enfants dud. Louis Hyacinthe HOCQUART<sup>32</sup>**

<sup>27</sup> IDCN-pièce 17, boîte 1, page 213, T3

<sup>28</sup> IDCN- pièce 18, boîte 1, page 213, T3

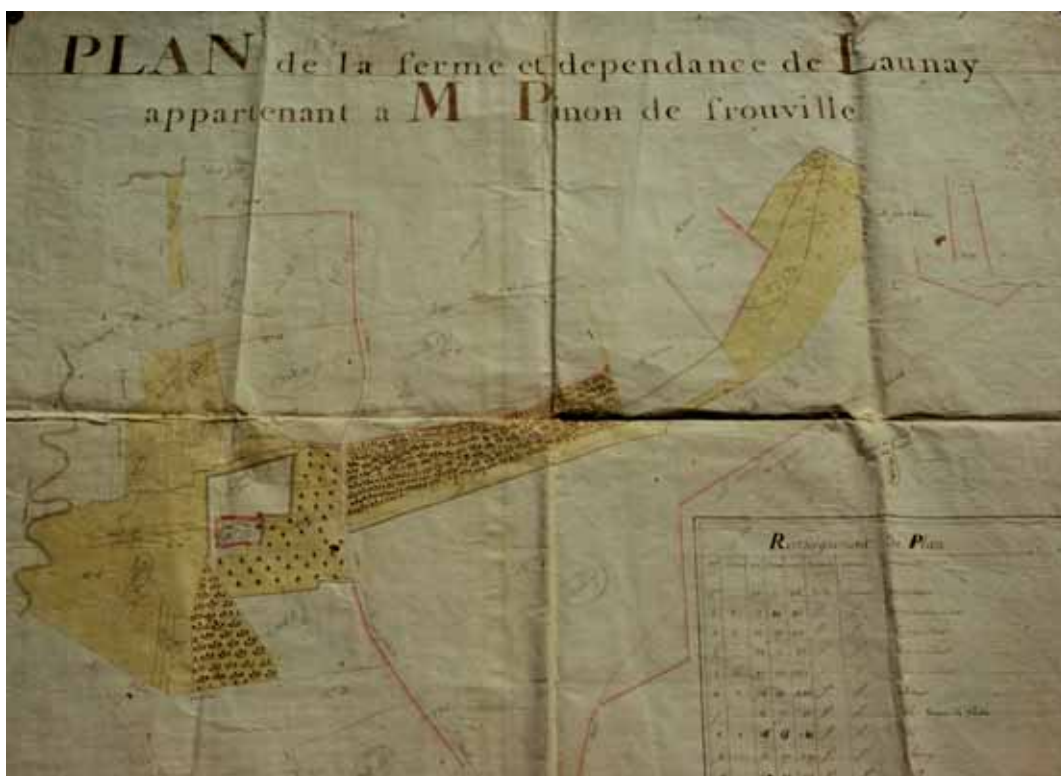
<sup>29</sup> IDCN-pièce 19, boîte 1, page 214, T3

<sup>30</sup> Louis Hyacinthe HOCQUART (1739-1794) : Conseiller du Roi puis président de la Cour des Aides de Paris(1770), procureur général en ladite cour(1778), président et premier président en 1789. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, puis exécuté place de la Révolution à ParisVIII, le 1 floréal an 2 (20 avril 1794. Il épousa en 1771 Agathe Thérèse CLOUET (1753-1825).

<sup>31</sup> IDCN- pièce 20, boîte 1, page 214, T3

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---



D'après un plan du domaine, le fief de LAUNAY devint la propriété de Anne Louis PINON, Vicomte de Quincy<sup>33</sup>, vraisemblablement pendant la période révolutionnaire.

C'est en 1860 que les héritiers PINON cédèrent à M. Auguste Ernest BOURREE de CORBERON (1810-1888) le domaine de Launay. Un plan dressé par M. PONSARD, daté de 1873, nous indique que le nivellement des prés entourant le manoir est prévu dans les modifications du domaine de LAUNAY.



---

<sup>32</sup> IDCN- pièces 21 et 22, boîte 1, page 214, T3

<sup>33</sup> Anne Louis PINON (1755-1833): Vicomte de Quincy, *Président à mortier au Parlement de Paris*, l'une des charges les plus importantes de la justice française. Propriétaire du château et des terres de FROUVILLE en 1788. Il épousa le 8 avril 1779 Marie Anne de NOGUE



# HISTOIRE & PATRIMOINE

La propriété restera dans la famille, par le jeu des successions, pendant près d'un siècle. Le dernier propriétaire fut Philippe MONTHIERS BOURREE de CORBERON qui vendit, en 1956, l'ensemble des bâtiments et les terres alentour à la famille CHEVALLIER. Les fermiers « à bail » qui l'avait précédée furent M.MIGNOT (1896), M.GODRET (1911), M. GUILLEMIN (1947), M.LAIGNELOT (1947-1956).



C'est en 1876 que le fermier M. François Onésime CAFFIN, en accord avec les propriétaires, M. Jacques Marie MONTHIERS et Mme Louise Anne Lucile DEHAYNIN de FROUVILLE, fit démolir une partie du manoir pour y construire des bâtiments d'exploitation agricole, ne conservant que la tour de défense, qu'il avait convertie en pigeonnier.



Le manoir restait cependant toujours aussi intéressant, tant par sa décoration intérieure que par son architecture. Le plus regrettable, dans cette histoire, est la destruction de cette décoration qui, si elle avait été conservée, serait, avec l'ensemble des bâtiments existants avant 1875, un joyau de plus pour notre village.

Eugène VIOLLET-LE-DUC (1814-1879), dans son dictionnaire d'architecture, en fait, par une restitution un peu radicale, le prototype du manoir fortifié du XV<sup>ème</sup> siècle.

◀ *Manoir de Launay*  
*Fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, modifié au XVII<sup>ème</sup> siècle.*  
*Dictionnaire de Viollet le Duc*

# HISTOIRE & PATRIMOINE

---



*Vue aérienne prise d'un Ballon en 2015*

## BIBLIOGRAPHIE

- IDCN : Inventaire des Documents entreposés, avant 1789, au Château de NELLE, (collection particulière).
- Archives de Roland BERLING (†) (collection particulière).
- Histoire de NESLES-LA-VALLEE par E.J.B. MARCHAND (1937)
- Article Jean-Pierre DEREL (†)
- "Mr. de SANTEUIL" par P.A. PINEL de la MARTINIÈRE, 1698 (collection particulière).
- Cadastre ancien du village de Nesle.
- Nos remerciements à M. Claude CHEVALLIER pour ses précieux renseignements.

N.B. Nous avons conservés le mieux possible l'orthographe des manuscrits de l'époque.

## ICONOGRAPHIE :

- La ferme de Launay Huile sur toile Fernand Quignon coll. Famille de l'artiste.
- Cadastre Section E de Valmillon Mairie de Nesles 1816
- Plan du domaine de M. Pinon Vers 1790 Coll. Part.
- Plan de nivellement par M. Ponsard 1873 Coll. Part.
- Double sol parisien en argent 1550 Henri II dit « Gros de Nesle »
- Carte postale la tour de Santeuil Coll. Part.
- Carte postale Ferme de Launay Coll. Part.
- Gravure de M. Mackain-Langlois Les peupliers Images de Nesles 1959 Coll. Part.
- Vue aérienne prise d'un Ballon (Photo Chantal Le Bras-Deschamps 2015)

# CULTURE ET PATRIMOINE

## AUVERS-SUR-OISE : LES MAISONS DU PEINTRE EMILE BOGGIO ET DU DOCTEUR GACHET LABELLISEES "MAISON DES ILLUSTRÉS"\*<sup>1</sup>

Daniel AMIOT

*Le 22 juin 2018, le Préfet J.Y Latournerie entouré d'élus et de personnalités du monde culturel a inauguré deux "Maisons des illustres", la maison d'Emile Boggio, où vit et travaille son arrière petit neveu, le peintre et sculpteur Xavier Boggio et la maison Gachet.*

### MAISON EMILE BOGGIO

*Soigneusement conservé et entretenu par son propriétaire Xavier, la maison familiale, dont il a admirablement conservé et restauré l'atelier de son ancêtre, tout en créant ses propres ateliers, conserve un charme d'antan.*



*Dévoilement de la plaque "Maison des illustres Emile Boggio" par Xavier Boggio, en présence du Préfet J.Y.Latournerie (à g) et du conseiller départemental délégué à la Culture, maire du Plessis-Bouchard, Gérard Lambert-Motte (à d. de dos).*



La maison "miraculeusement" restée dans la famille est un lieu inspiré. Xavier y travaille et y expose ses œuvres. Ce label et *Les ateliers Boggio* sont l'aboutissement d'un beau et courageux projet culturel porté depuis plusieurs années par Xavier. On trouvera dans le Bulletin SVS n°33, deux articles détaillés et abondamment illustrés consacrés à l'artiste contemporain et à son grand oncle, Emile Boggio.

<sup>1</sup> Créé en 2011, le label signale des lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Le label est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable.



# CULTURE ET PATRIMOINE

Emile Boggio est né à Caracas le 12 mai 1857 et mort à Auvers-sur-Oise le 7 juin 1920. Son père était un commerçant italien et sa mère vénézuélienne d'ascendance française et espagnole.

A 5 ans il vient vivre à Enghien les Bains. Ses parents souhaitant qu'il fasse du commerce il retourne à 16 ans au Venezuela. 4 ans plus tard il revient en France pour réaliser sa vocation artistique de peintre et aquarelliste impressionniste.<sup>2</sup>



*Autoportrait du peintre dans son atelier, tel qu'il l'a laissé à sa mort en 1920.*



Xavier Boggio, invité de l'Opus 38 a exposé ses créations "LES GENS" dans l'église Notre Dame d'Auvers-sur-Oise pendant le Festival 2018 et une série de peintures dans la Galerie Municipale d'Art Contemporain en partenariat avec la Ville d'Auvers-sur-Oise.

Ces œuvres et beaucoup d'autres, ainsi que l'atelier d'Emile sont visibles "Maison des Illustres"<sup>3</sup>.

*LES GENS (Xavier Boggio)*

## MAISON-MUSEE DU DOCTEUR GACHET

*Nous nous sommes rendus ensuite, en flânant sous un ciel lumineux, à la maison-musée du Docteur Paul Ferdinand Gachet (1828-1909) récemment labellisée "Maison des illustres".*

La Maison, achetée en 1996 par le Département du Val d'Oise qui l'a remarquablement restaurée, remettant aussi en valeur son jardin intimiste, est ouverte au public depuis 2003. Cette initiative, participe au rayonnement et à l'attractivité des départements franciliens de la grande couronne. Des études universitaires récentes sur le périurbain, effectuées dans le cadre du PUCA<sup>4</sup> insistent sur l'attractivité des périphéries périurbaines qu'on redécouvre sous un jour nouveau, ce qui est le cas en grande partie pour le Val d'Oise et son PNR.

<sup>2</sup> On pourra lire dans le bulletin SVS n°33 l'important article consacré à sa bibliographie et son œuvre.

<sup>3</sup> 47, rue Émile Boggio, ouverture du 25 mars au 4 novembre, le week-end de 14 heures à 18 heures, la semaine pour les groupes sur réservation, entrée individuelle gratuite - 06.10.33.24.71, [lesateliersboggio@sfr.fr](mailto:lesateliersboggio@sfr.fr)

<sup>4</sup> Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA, est un organisme interministériel de recherche et d'expérimentation placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Depuis sa création par arrêté du 23 avril 1998, le PUCA développe des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

# CULTURE ET PATRIMOINE

On en rapprochera la création en 2017, par le Conseil régional IDF, d'un "label d'intérêt régional" pour le patrimoine régional non protégé. Il a pour objectif de faire émerger des édifices et des ensembles bâtis dont la valeur patrimoniale présente un intérêt régional, permettant de reconnaître leur importance dans le maillage patrimonial du territoire, et contribuant à sensibiliser les Franciliens. Il s'agit d'identifier et de distinguer des sites (maisons, édifices industriels, lavoirs, écoles, etc.) qui, bien que non protégés au titre des Monuments Historiques, présentent un réel intérêt patrimonial. Cette démarche s'inscrit également dans la volonté d'attractivité touristique de l'Île-de-France, révélant un patrimoine parfois méconnu à découvrir

*Dévoilement de la plaque "Maison des illustres" par le Préfet J.Y.Latournerie et G. Lambert-Motte en présence de Delphine Travers, Chargée de mission Patrimoine au sein du département du Val d'Oise qui assurait la direction de la Maison du Dr. Gachet et veille aujourd'hui sur le château d'Auvers.*



◀ *G. Lambert-Motte, devant la maison-musée, labellisée, expose son histoire et le rôle du Conseil départemental dans cette passionnante réalisation, soulignant sa valeur culturelle et touristique.*

*On reconnaît de gauche à droite: Isabelle Mézières, maire d'Auvers, le Préfet J.Y.Latournerie, Xavier Boggio, Delphine Travers et Gérard Lambert-Motte*

**Le Docteur Gachet, au delà de sa célébrité pour sa relation avec Vincent Van Gogh, était un personnage original, en avance sur son temps :**

médecin curieux des maladies nerveuses, phytothérapeute et électrothérapeute, collectionneur d'art avisé, dessinateur sous le nom de PAUL Van Ryssel, accueillant dans sa maison, Cézanne, Pissarro et Guillaumin, bien avant la première exposition impressionniste.

La maison, habitée par lui de 1872 à 1909, a conservé son authenticité.

De nombreuses œuvres du médecin font partie de la collection permanente, dont la seule eau-forte jamais réalisée par Van Gogh et le représentant. 350 œuvres d'art,



pour majorité d'arts graphiques, sont exposées en permanence dans la Maison Gachet qui



# CULTURE ET PATRIMOINE

organise en moyenne une à deux expositions par an, axées sur les arts graphiques, en partenariat avec la DRAC.

***L'exposition présentée en 2017 Les Dîners des éclectiques et le Docteur Gachet était remarquable par l'originalité du sujet et sa richesse en archives.***



Paul-Ferdinand Gachet a présidé La Société des Éclectiques, fondée le 8 avril 1872. Cette société rassemblait des poètes et des artistes d'origine diverse et aux travaux très différents d'où son terme d'éclectique. Ces statuts précisait que *"Tous les membres doivent tenir par un lien quelconque aux Arts ou à la Littérature"*

Ce groupe produisit, pendant près de 30 ans, des centaines de gravures volontiers irrévérencieuses. Les sociétaires, entre 25 et 30, se retrouvaient pour dîner une fois par mois dans des restaurants parisiens.

Les comptes rendus des séances, témoignent de leur ton amical et irrévérencieux. On y pratique des jeux littéraires.

Dans le procès-verbal de la séance du 2 juillet 1877, écrit par le docteur Gachet, transparait son gout de la psychiatrie:

*"Les idées les plus abracadabrantes, les projets les plus insensés ont germé et se sont fait jour à travers les cerveaux les plus forts et les plus vaillants. C'est ainsi que vous en avez admis plus d'un dont la place, en bonne police, devrait être à Bicêtre ou à Charenton, avec ou sans camisole de force au choix, car, comme partout, il y a suivant les tempéraments des Éclectiques à la folie douce et d'autres qui peuvent être classés parmi les exaltés.*

***En 2018 une magnifique exposition, Melancholia, art et psychiatrie au XIXe siècle, associait les représentations graphique et picturales, d'une pathologie très présente chez les artistes.***

L'exposition était donc localisée dans la maison même ou, le Docteur Gachet touché par la fréquence de cette pathologie dans les milieux artistiques dont il était si proche, développait ses préoccupations thérapeutiques, d'avant garde à l'époque.

Très tôt, il s'était intéressé à la mélancolie. Sa thèse est consacrée à l'étude d'un cas de mélancolie (1858). Externe à la Salpêtrière, haut lieu de la neurologie, il dessine des patientes.

Sa trousse d'homéopathie témoigne de ses essais thérapeutiques. Gageons qu'il a utilisé la "machine à induction de Duchenne" né en 1849, sorte d'ancêtre de l'électrochoc.

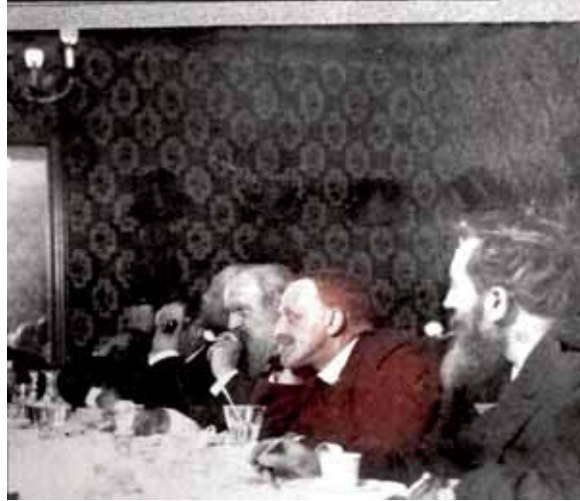
***La mort en fourrure***  
***Allégorie de la syphilis (1897) par Eugène Delàttre (1864-1938)***  
***Collection Gérard Jouhet.***





# CULTURE ET PATRIMOINE

---



*"Un Dîner des éclectiques" le Dr Gachet, 2ème en partant de la droite*

## CONCLUSION

**AUVERS COMPTE DONC DESORMAIS TROIS "MAISONS DES ILLUSTRÉS" AVEC LA MAISON ATELIER DAUBIGNY LABELLISÉE DEPUIS 2014.**

Dans le Val-d'Oise, le musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency fait également partie de cette famille.

A l'heure où les problèmes budgétaires obligent les départements à effectuer des économies, il est heureux de constater l'importance donnée à ces lieux culturels en y attirant par la qualité des animations proposées un public val d'oisien, francilien et international, justifiant ainsi le label "Pays d'art et d'histoire" attribué au PNR du Vexin français.



Maison du Docteur Gachet

# IN MEMORIAM

## HOMMAGE A JEAN-LUC MAIRE

**JEAN-LUC MAIRE, GEOLOGUE, ANCIEN INSPECTEUR DES CARRIERES, EST DECEDE LE 19 AVRIL 2018, A L'AGE DE 73 ANS.**

Ceux d'entre nous qui ont eu le bonheur de visiter à Auvers, sous sa direction, en octobre 2015, une impressionnante carrière de 7 hectares que son propriétaire, Sylvain Villepillet, avait mis amicalement à notre disposition, ont unanimement apprécié sa disponibilité, sa haute compétence et son autorité rassurante. Son email confirmant la visite devient émouvant: *Bonjour Daniel: prévoir bonnes chaussures, petite laine et lampe....A samedi donc. Amitiés.* Nous aurions souhaité en recevoir beaucoup d'autres. Nous avons prévu une visite des "souterrains" de Pontoise, remise en cause par un premier et sérieux accident de santé.



Dès notre première rencontre, une sympathie réciproque s'était établie, renforcée par son appréciation admirative de l'article de B. et Ch. Godinot sur les carrières, (bulletin SVS n° 29) et par nos racines franc-comtoises. Avec lui disparaît une précieuse part de la mémoire des sous-sols de notre cher Vexin.

Qui n'a pas été frappé par la cérémonie civile du 25 avril 2018 au Dôme de Pontoise, durant laquelle le maire Philippe Houillon, devant près de cinq cents personnes, a rendu à son maire-adjoint Jean-Luc Maire un bel hommage en présence de son épouse Sylvie entourée de ses enfants et petits-enfants et de toute une famille aimante. Participaient les autorités civiles officielles, le corps des pompiers, les représentants du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP), dont Jean-Luc était expert officier volontaire, des associations, comme celle des anciens du lycée de Pontoise, et les nombreuses personnes qui l'avaient croisé et apprécié. Jean-Luc était cependant un "personnage" d'une grande modestie, consacrant beaucoup de temps à sa famille, au sport, au bricolage minutieux, au jardinage et à la nature, d'un esprit vif prompt à la boutade, voire à la facétie, loin de rechercher les honneurs et la célébrité. *Pontoise Cave des Moineaux* ►



Comment a-t-il pu susciter une telle adhésion ?

Venu jeune enfant de Franche-Comté, il avait fait ses études à Pontoise, au collège Chabanne puis au lycée Pissarro. D'esprit curieux, il s'était plongé dans les études scientifiques, en particulier la géologie. Il travailla au laboratoire des Ponts et



Chaussées au Bourget, puis, à partir de 1995, à l'Inspection Générale des Carrières.

Grand sportif, il avait fait son service militaire dans les parachutistes, il pratiquait la plongée sous-marine, en particulier à Belle Île. Avec son épouse Sylvie et même leurs enfants, il participa aux travaux du clan spéléo pontoisien auquel on doit le dégagement, depuis près de 40 ans, de nos caves et souterrains, comme la cave des Moineaux.

Bien plus tard, alors que la barbe avait blanchi, on le vit encore participer aux fouilles de l'ancien cimetière du Martroy. Il avait l'art de rassurer, on lui faisait confiance, on appréciait son optimisme, sa force de caractère, ses conseils avisés, et, bien entendu, ses compétences dont il n'était pas avare, acceptant volontiers d'animer des conférences ou des sorties sur ou sous le terrain.

PUBLICATION DE LA  
*SAUVEGARDE VEXIN SAUSSERON*

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE HONORAIRE FONDATRICE : Mireille SAMSON †



ASSOCIATION AGREEE ET HABILITEE, FONDEE EN 1974

AGREMENT renouvelé pour 5 ans, (11 septembre 2017), au titre  
de la protection environnementale dans le cadre du département.

HABILITATION, attribuée pour 5 ans (19 septembre 2017),  
à participer au débat sur l'environnement  
dans le cadre des instances consultatives départementales.

Responsable de publication (ISSN 1274-3097) : Daniel Amiot

Siège Social : Mairie de Nesles-la-Vallée, 95690

Tél. 06 76 51 70 94 ou 06 11 60 70 01

Site internet : <http://www.sauvegarde-sausseron.a3w.fr>

E. mail : [sv.sausseron@wanadoo.fr](mailto:sv.sausseron@wanadoo.fr)

La SVS, constituée d'adhérents, de membres bienfaiteurs, de collectivités locales et  
d'autres associations est dirigée par un Bureau de six membres élus par  
le Conseil d'administration et choisis en son sein.

Bureau :

Président : Daniel Amiot - Vice-président : Jean-Claude Delesnes -  
Secrétaire Générale : Micheline Lanoote - Secrétaire adjointe : Françoise  
Germain - Trésorière : Nicole Guedra - Trésorière adjointe : Monique  
Cossard.

Conseil d'administration :

Mmes Monique Cossard - Françoise Gardair - Françoise Germain - Nicole  
Guédra - Claire Houbert - Micheline Lanoote - Joëlle Laufenburger - Juliette  
Pellé - Laurence Pagezy.

MM. Daniel Amiot - Jacques Battais - Xavier Boggio - Gérard Claudel -  
Jean-Claude Delesnes - Laurent de Gaulle - Marc Giroud - Bruno Lafont  
Gilles Lemaire.

ADHESION 2019

Sauvegarde Vexin Sausseron

..30 €  couple..35 €  avant 25 ans..15 €  collectivités/associations..50 €

Jumelée Amis du Vexin

..50 €  couple..55 €  collectivités/associations..60 €

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de SVS à adresser à  
Sauvegarde Vexin Sausseron, Mairie - 95690 - Nesles la Vallée



# NOUVELLES

## NESLES-LA-VALLEE Forum des associations Samedi 8 septembre

Comme chaque année le stand de la SVS, animé par Nicole Guedra, Françoise Germain, Michel Hénique, Joëlle Laufenburger et Daniel Amiot a permis d'intéressantes rencontres.



## NESLES-LA-VALLEE Exposition 31 août/2 sept. La Fête et Les Fêtes à Nesles



Joëlle Laufenburger, l'infatigable présidente de *La Mémoire du Temps Passé*, a conçu et réalisé en collaboration avec B. et Ch. Gaudinot et J. D'Hooge une superbe exposition, richement illustrée par des dessins, cartes postales photographiques, documents originaux, rares archives. L'exposition proposait un panorama de la vie scolaire,



culturelle, spirituelle et festive de Nesles de la fin du 19ème siècle à nos jours. Un seul regret, la brièveté de l'accrochage.

## HEROUVILLE Festival musique Vexin Duo de Cracovie Vendredi 28 septembre 20h30 Église



### J.KALINOWSKI (violoncelle) et Marek SZLEZER (piano)

S. RACHMANINOV : *Vocalise*  
*Sonate en sol mineur* op. 19  
F. CHOPIN : *Introduction et*  
*Polonaise brillante* op. 3  
R. SCHUMANN : *Adagio et*  
*Allegro* op. 70  
C. SAINT-SAËNS : *Le Cygne*  
E. ELGAR : *Salut d'amour* op.  
A. TANSMAN : *Mélodie et*  
*Capriccio* - Fantaisie pour  
violoncelle et piano (1936)

## NESLES-LA-VALLEE Festival musique Vexin Samedi 29 septembre 18h30 18h30-Église



### Récital de piano Maurizio BAGLINI

R. SCHUMANN : *Kreisleriana*  
M. MOUSSORGSKY : *Tableaux*  
*d'une exposition*.  
Probablement le plus beau  
récital de piano depuis la  
naissance du Festival par un

musicien italien alliant puissance et sensibilité à une technique transcendante. S'y ajoutait une communication chaleureuse avec le public dans un français parfait. On espère son retour en 2019.

## VALLANGOUJARD



L'auteur de cette enquête qui fait grand bruit a passionné la centaine de présents à la XXXVIème Rencontre, le 24 novembre à Vallangoujard. La transition énergétique provoque une dépendance, aux métaux rares, indispensables au développement des énergies renouvelables et à la construction des appareils numériques. Les coûts environnementaux de l'extraction et des pollutions de ces métaux et les conséquences économiques et politiques d'un besoin sans cesse grandissant, seront probablement plus néfastes que ceux des matières fossiles.

Il est temps que soit intégrée dans les choix énergétiques à venir la vérité scientifique sur leur empreinte écologique, avant de s'engager dans des voies sans issues.

A lire d'urgence.